**Katholieke Universiteit Leuven**

Faculteit Letteren

Departement Linguïstiek

# *LA STANDARDISATION ET L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES REGIONALES ROMANES DE WALLONIE A LA LUMIERE DE LA VITALITE DE SON INSTITUTIONNALISATION*

Promotor : *Prof. Dr. P. SWIGGERS*

Verhandeling voorgedragen tot het bekomen van de graad van Licentiaat in de Taal- en Letterkunde : Romaanse talen

door *Nicolas GERARD*

LEUVEN 2002



*C(r)oquis*, par **Niger**

# Remerciements

Je désire remercier avant tout Prof. Dr. SWIGGERS pour la perspicacité dans ses remarques et dans ses conseils tout au long de la composition. Je suis en plus redevable au Prof. Dr. PIERRET pour son introduction éclairée dans la dialectologie wallonne. De même, je rends grâce à l'ensemble du personnel académique pour avoir supporté et encouragé mon ambition pendant toutes ses années.

Je suis également très redevant à M. FAUCONNIER et à M. LEFIN. Leur hospitalité et leur disponibilité ont contribué fortement à la réalisation de ce travail. Ce même document serait par ailleurs inconcevable sans l'aide prévoyante de Prof. Dr. FRANCARD et la collaboration gracieuse de Mme BOURTON, de M. l'Abbé MOUZON, de M. PAQUET et de M. SOMME.

En dernier lieu, je dois une fière chandelle à *Milena* pour son soutien sans restrictions, à ma famille wallonne (*nosse mame*, *Djâmin*, *monnonke*, *Djan*) pour l'inspiration, à *Ann* et *Dirk*, aux amis louvanistes (*Delphine*, *Matthias*, *Philippe*, *Tiko*) et romanistes (*Hendrik*, *Kim*, *Mathias*, *Tim*) pour ces valeurs qui rendent agréable notre séjour sur terre. Sans oublier toutes celles et tous ceux que j'ai perdu(e)s de vue en cours de route. Soyez assurés de toute ma reconnaissance.

Table des matières

# 0. Introduction générale

Le poids que représente la langue pour les contacts quotidiens et pour déterminer la place de l'être humain dans son monde est présent de façon immanente dans la majorité des cultures de la planète. Ainsi, déjà du temps des anciens Grecs, *λογος* désignait "le mot", "la parole", "le discours", mais aussi "le principe qui gouverne le *κοσμος*, l'univers". Et si la langue est telle qu'elle possède les capacités de démarquer l'espèce humaine, vu la multitude de lieux sur terre, il est évident que l'homme a besoin de différents outils de communication et de modes d'expression pour pouvoir *se donner lieu*.

En Wallonie romane, la situation linguistique se caractérise par la présence de parlers d'origine romane ramifiés sur l'ensemble du territoire et par une influence plus importante due à sa proximité à l'égard du domaine germanique. Par contre, depuis l'instruction obligatoire en français (1918), d'autres mouvements sociétaux se sont développés en Belgique confirmant l'attribution de la fonction de langue nationale au français. De même, la poignée de réformes constitutionnelles récentes se sont réalisées au détriment des langues régionales de Wallonie et de la culture dont elle est le véhicule, par la construction d'une Communauté française (en Belgique).

Cela dit, la langue établit notre identité personnelle au sein de la société dans laquelle nous nous mouvons de façon constitutive. La langue wallonne rend l'âme wallonne, et la relation plurivoque du wallon au français est exprimée de façon bien plus précise par le dernier des troubadours wallons, Julos BEAUCARNE:

> "Nous sommes 180 millions de francophones dans le monde (…).
> Vola poqwè nos estans fîr d'iesse Walons".

De nos jours, un nombre croissant d'organisations, souvent bénévoles, œuvrent pour la défense et l'illustration de la langue régionale afin de pallier cette pénurie de l'histoire linguistique du pays. Quand bien même la quantification effectuée par SOMERS (1998) démontre clairement que les initiatives entreprises exercent une influence favorable sur l'emploi de la langue régionale par l'enquêté, il n'est pas toujours très clair comment ces initiatives sont conçues. Quelles organisations œuvrent dans quelles directions? Quels sont les rapports mutuels? Quels sont leurs points forts, quels sont les points faibles? Voilà les questions qui régiront la structure de notre examen.

*

Dans *Li P'tite Gazète* 14, revue de théâtre publiée par la Fédération Royale Namuroise fondée en 1895, nous lisons qu'un "prumî moyin po rinde à nosse lingadje li place qui lî r'vint, ça sèreûve dè l' fé tortos èchone", tout en ajoutant que "li pus sovint, dins on viladje, c'èst l' soce di tèyâte qui mèt l' Walon au prumî plan. (…) E scole, li pus sovint, on n' vout pus ètinde causer do Walon èt, afîye, c'èst co l' soce di tèyâte qu'aprind l' Walon aus pus djon.nes". Également à Namur, les *Rèlîs Namurwès*, une association littéraire constituée en 1909 et responsable des *Cahiers wallons*, ont

> "pour but de cultiver, d'encourager et de promouvoir, la littérature en langues régionales de la Wallonie ainsi que la connaissance et l'usage de ces mêmes langues".

C'est aussi le cas de l'organisation liégeoise *Djåzans walon* qui veut

> "contribuer au développement de la langue wallonne, sa promotion et sa diffusion (…) par la production, la réflexion, (…) l'animation, l'action et la recherche dans les loisirs et l'éducation, en liaison aussi fréquente que possible avec la radio et la télévision".

Depuis peu, il existe aussi des revues rédigées en wallon uniquement, comme par exemple *Li Chwès*, *Li Ranteule* et *Coutcouloudjou*.

Les sociétés littéraires à l'instar de la *Société liégeoise de Littérature wallonne* (1856) émergent également dans les zones périphériques, comme par exemple l'*Association Littéraire Wallonne de Charleroi* (1908) qui

> "permet aux écrivains dialectaux de la région de se regrouper (…) et de constituer une nouvelle association d'auteurs wallons qui serait réellement littéraire et soucieuse d'exiger la qualité (…)" (TREMPONT-BURY 1999: 69-70),

ou encore le *Royal Club Wallon* de Malmedy fondé en 1898 pour

> "cultiver le wallon malmédien, recueillir le folklore de la Wallonie prussienne, fonder une bibliothèque d'ouvrages wallons ou utiles pour l'étude du wallon".

Le monde économique semble également avoir fait ses premiers pas timides dans l'illustration de la langue régionale. Le *Wallon de poche* (FONTAINE 1999), aux éditions *Assimil*, a reçu le succès nécessaire pour éditer la suite, le *Wallon sans interdits* (FONTAINE 2002). Ces deux ouvrages présentent une large sélection de proverbes classés par thème, issus des trois principales villes wallonnes, à savoir Liège, Namur et Charleroi, en plus de Nivelles et de Dour pour la version "insolente". La bande dessinée jouit également d'un grand succès. À 30000 exemplaires vendus, nous pouvons dire que *Li vî bleu*, la version liégeoise du *Vieux bleu*, fait un tabac. C'est aussi le cas de la musique post-moderne.

En ce qui concerne les dialectologues, quelques personnalités sortent du lot. Il s'agit entre autres de Willy BAL et de Michel FRANCARD. Professeur à l'U.C.L.,

rédacteur de la revue *Singuliers*, ce dernier à réellement ouvert la dialectologie wallonne aux aspects sociologiques de la linguistique tout en manifestant un grand attachement non seulement à la description, mais également au maintien, voire à l'ascension des langues régionales de Wallonie dans la société contemporaine.

Par souci de clarté, un examen critique des agencements conçus pour consolider la présence de la langue régionale ne peut comporter l'ensemble des organisations actives. Par conséquent, nous allons nous limiter dans ce qui suit à l'analyse des actions d'instituts agissant sur les langues régionales de la Wallonie dans son ensemble, sans donc nous limiter à la province ou au canton de telle ou autre société. D'ailleurs, la plupart du temps, les membres des organisations pan-wallonnes sont également membres d'une association locale ou régionale. Ainsi, le président de l'ALWaC, Jean-Luc FAUCONNIER est-il membre titulaire de la *Société de Langue et de Littérature wallonnes* et président du *Conseil des Langues régionales endogènes*. Inversement, le secrétaire général de l'Union Culturelle Wallonne, Paul LEFIN est en plus secrétaire de l'a.s.b.l. *Djåzans walon*, administrateur délégué du *Centre de Recherche et d'Information du Wallon à École*, et en plus, directeur du *Centre Culturel Wallon du Trianon* et éditeur responsable du périodique *Walo+ gazète*.

Les quatre organismes que nous avons sélectionnés sont, dans l'ordre chronologique, la SLLW, l'UCW, le CLRE et *Li Ranteule*. Le premier "compte quarante membres titulaires originaires de toutes les parties de la Wallonie, des écrivains, des dramaturges, des linguistes qui consacrent leurs activités à ces langues régionales romanes réclamant plus que jamais défense et illustration" (SOCIETE DE LANGUE ET DE LITTERATURE WALLONNES 2002). L'*Union Culturelle Wallonne* est une organisation faîtière de plus de 300 sociétés locales et représente plusieurs milliers de Wallons affiliés. En septembre 2002, elle organisera un *forum* sur la présence des langues régionales dans l'enseignement. Un des

principaux objectifs sera de méditer la démarche la plus susceptible à inciter le gouvernement de la Communauté française à adopter tel décret. Une pétition intitulée *Déclaration des droits linguistiques des Wallons* seconde cette initiative et la *Quinzaine des langues régionales* du 9 au 26 mai 2003 (*voir annexe 1*).

Un des arguments souvent repris par l'UCW dans sa lutte pour un enseignement en langue régionale est que le *Décret du 24 décembre 1990 relatif aux langues régionales endogènes* réclame une lourde responsabilité de la part des politiciens, rejetée jusqu'à ce jour. Ledit décret a néanmoins provoqué la création en 1991 du CLRE, "un Conseil consultatif destiné à prendre en compte toutes les mesures utiles à la protection et à la promotion de ces parlers (...)" (CONSEIL DES LANGUES REGIONALES ENDOGENES 2002). Ses 24 membres ont été sélectionnés sur base de "leurs compétences - ce sont des linguistes, des littérateurs, des animateurs, des journalistes..." (*Ibid*.). Outre cela, comme il s'agit d'un Conseil consultatif de la Communauté française, les langues régionales concernées ne sont pas uniquement romanes mais également germaniques (le bruxellois, les franciques mosellan et ripuaire).

La dernière association se distingue par son activité principalement concentrée sur la Toile. Cela explique sans doute son nom (*ranteule* signifie "toile d'araignée"). L'a.s.b.l. *Li Ranteule* fondée en 1995 est surtout axée sur le développement d'une *koiné* wallonne (*li rfondou walon*), qui ne va pas sans difficultés, ni sans critiques d'ailleurs. Avec 40 membres en 1999, elle est avant tout d'expression wallonne et donc plus difficile à aborder par des allophones. Les cours diffusés gratuitement sur Internet peuvent y remédier[1].

Comme le champ d'activité de chacune de ces organisations est très large, nous allons nous contenter dans la mesure du possible de ne passer à la loupe que ce qui touche à l'orthographe et à l'enseignement des langues régionales. Car

[1] http://aberteke.walon.org/scol.html

comme nous le verrons plus tard, cette réduction ne réduira aucunement notre vision sur l'aspect querelleur des différentes institutions wallonistes et militantes.

Par conséquent, il nous incombe d'examiner les points suivants avant de pouvoir prendre position. Abordons d'emblée la science relativement récente mais non moins problématique de la politique linguistique. Cela nous permettra d'y accrocher nos analyses et d'en déduire nos évaluations au fur et à mesure que notre recherche se développe.

Deuxièmement, nous allons mener une réflexion sur quelques aspects des terminologies linguistique, sociolinguistique et constitutionnelle belge. En ce qui concerne la terminologie linguistique, il s'agira avant tout de bien délimiter les *dialectes* des *langues*. Ensuite, nous en dégageons quelques considérations pertinentes sur le rapport sociologique du wallon au français à la lumière de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* (1998). Pour ce qui est de la Constitution belge, une analyse centrée sur l'évolution sémantique et politique de *wallon* et *Wallonie* nous aidera à placer ces deux termes dans leur juste contexte.

En troisième lieu, nous examinons les acquis des enquêtes sociolinguistiques sur la compétence, l'emploi et la représentation des langues régionales en Wallonie auprès des Wallons. Fait primordial pour la justification des initiatives à entreprendre, il s'agit quand même d'une discipline oubliée par les wallonistes. Ainsi, comme des recensements méticuleux à l'échelle nationale, voire régionale, sont inexistants, les données chiffrées de ce type consisteront uniquement en des extrapolations depuis les enquêtes rurales et les enquêtes auprès des jeunes.

Finalement, nous allons nous pencher sur la vitalité des institutions actives en matière d'illustration du wallon. Concrètement, il s'agira avant tout de présenter les attitudes et les agencements effectifs concernant la planification de l'orthographe et de l'enseignement à partir des documents et des informations

récoltés lors d'entretiens écrits ou oraux, par le dépouillement des bibliothèques et par la navigation sur Internet. Cela explique pourquoi bon nombre de références renvoient à des adresses *URL*.

Nous sommes bel et bien conscients que les données issues des sites informatisés doivent être manipulées avec beaucoup de précaution. Mais par souci d'exhaustivité et comme notre approche est synchronique, nous avons voulu assimiler un maximum de données pertinentes et actuelles, ce qui inclut les données provenant d'Internet.

De surcroît, comme nous le verrons plus tard, la présence sur la Toile est une des uniques sources d'information en ce qui concerne les *ranteuliens*. D'ailleurs, cela a suscité la nécessité d'adapter le wallon à la terminologie informatique, une inclination pour la néologie qui nous force parfois à l'emploi d'un terme wallon transcrit en *rfondou walon*. Cette orthographe est le fruit d'une réforme graphique réalisée par les *ranteulîs*, dans la mesure où ils ont voulu accommoder l'orthographe à la communication étendue propre au réseau informatique. Il n'empêche que le wallon s'y présente sous sa forme classique entre autres sur le site de la Fédération Royale Namuroise de l'UCW.

En revanche, le support digital, par son accessibilité, son prix dérisoire et sa manipulation aisée, permet également d'atteindre un lectorat élargi, ce qui à notre avis ne peut que favoriser non seulement la cause du locuteur wallon, mais aussi celle du locuteur corse (POLI 2002) ou du locuteur asturien (ACADEMIA DE LA LLINGUA ASTURIANA 2002).

# I. La politique linguistique

## 0. Introduction

À l'heure d'entreprendre une analyse critique des actions favorables à la régénération et à la consolidation des langues régionales en Wallonie comme moyen de communication intégré dans la société, il nous incombe de présenter un schéma qui nous servira à y suspendre nos observations et notre recherche. Étant donné que le nombre de ces efforts n'est pas des moindres, nous sommes obligé de procéder systématiquement, de sorte que l'évaluation ne dépassera pas son objectif. Soit dit en passant que les interventions peuvent être de nature très différente, à tel point que COOPER (1989: 29) affirme que

> "there is no single, universally accepted definition of language planning".

En conséquence, nous devons procéder attentivement et sévèrement, prenant en compte les qualités de chaque approche théorique. À titre d'exemple, notons que les descriptions linguistiques dont on dispose pour le pays wallon, manquent bien souvent de cette approche systématique, un inconvénient qui risque d'encombrer l'état de la recherche. COUNET (1990: 41) précise à ce sujet que les auteurs des plus anciens dictionnaires de Belgique romane,

> "souvent excellents connaisseurs de leur parler mais non formés à la discipline philologique, ont empiriquement amassé des matériaux inégaux, et entrepris parfois des analyses bien déficientes multipliant les articles (…) et les erreurs, dans une orthographe la plupart du temps fantaisiste".

Il en va de même dans la sphère culturelle. Reprenons à cet effet les mots urticants de Jenny D'INVERNO, active dans le monde du théâtre wallonophone et directrice de l'*Atelier Marcel Hicter* :

> "[p]resque toujours, sauf exception qui confirme la règle, [le théâtre dialectal] est affaire d'amateurs, du domaine de l'écriture à celui de la réalisation. Âgé de cent-cinquante ans à peine, il doit la presque entièreté de son répertoire à des enthousiastes inconscients, lesquels décrétèrent un jour (comme ils eussent choisi le tricot ou la colombophilie) qu'une irrésistible vocation d'auteur dramatique leur poussant, elle les autorisait à passer *illico* aux actes, encombrant ainsi notre scène dialectale d'un innommable fatras (…)" (D'INVERNO 1998: 53).

Dès lors, notre point de départ consistera à choisir et à défendre une approche d'analyse adaptée aux besoins qui sont les nôtres. Nous nous engageons donc dans la recherche d'un fond théorique, en exposant d'abord la théorie du *renversement linguistique* (FISHMAN 1991), que nous évaluons d'un œil critique quant aux avantages et aux inconvénients.

Ensuite, nous nous pencherons également sur les approches ternaires de COOPER (1989) et HAARMAN (1990), qui développent une approche tripartite de la matière. Celle-ci sera affinée par MAC DONNACHA (2000).

La théorie du renversement linguistique

## 1.0. Introduction

Le problème essentiel de la disparition des langues semble être que, de plus en plus, les scientifiques se sont rendus conscients du fait que la disparition des langues signifie simultanément la perte de leur objet d'étude. En revanche, il n'y a pas que les linguistes à être affectés par le problème: la perte d'une langue implique des mutations pour toute une société, ses coutumes, ses expressions, son organisation, sa croyance, son folklore et ses hommes. En d'autres termes, la langue est le vecteur de la communauté linguistique dans sa totalité.

Dans cette perspective, l'ouvrage de FISHMAN (1991) présente l'avantage qu'il s'adresse tant aux scientifiques qu'aux personnes apolitiques impliquées de près dans la préservation des langues menacées. Nous devons cependant nous pencher également sur les raisons profondes de cette considération remarquable, car nous avons toujours eu l'impression que la langue dépendait d'organismes officiels, tels les académies, l'enseignement, la constitution. Mais même s'il s'agit d'une révolution que FISHMAN déclenche, nous avons tout de même quelques réflexions qui remettent en valeur l'importance de l'action politique dans une analyse de la matière wallonne.

En annexe, nous analysons de plus près les observations de FISHMAN concernant le continuum qui va de la langue morte à la langue reconnue par les instances officielles. À cette fin, il part d'une échelle quantificatrice des états de langue. Ajoutons à cela que nous y abordons de plus près les niveaux où le wallon semble plus capable d'en faire partie. La présentation sera suivie de quelques remarques personnelles (*voire annexe 2*).

## 1.1. La conception du renversement linguistique

Dans *Reversing Language Shift* (FISHMAN 1991), FISHMAN attribue la cause du changement de langue à la rupture intergénérationnelle de la transmission langagière. Cette rupture consiste uniquement en une décision des parents: ils se résolvent à ne plus parler la langue en question pour telle ou autre raison. De toute évidence, ce choix-là provoque sur-le-champ une réduction fonctionnelle et menace le nombre de locuteurs. Son usage est évincé du foyer et cela occasionne soudain un écart d'une génération, ce qui, à son tour, diminue considérablement ses chances d'acquisition, donc de maintien. C'est le cas en Wallonie.

De plus, bien que son apprentissage hors du foyer reste envisageable, la langue est déracinée de son *biotope*, car c'est justement là où l'on faisait un plein usage de la langue, que l'on adopte l'emploi d'une langue plus ou moins étrangère. Par ailleurs, si nous invoquons à ce sujet que, à l'opposé du centre familial, l'enseignement est un domaine régi par les autorités, le sort de la langue minoritaire dépendra désormais de la gérance qu'en feront les organismes officiels. En Belgique, cela équivaut à dire que les parlers régionaux dépendront politiquement soit de l'État fédéral, soit de la Communauté *française* qui dispose depuis 1970 des compétences en matières culturelles (*voir II.4.2.1.*).

D'après FISHMAN, cette immixtion du niveau national implique une atteinte à la vie commune, à l'intimité qu'elle exhume et à la langue qui sert de véhicule dans ces situations. Son intrusion comporte en effet les valeurs et l'aplomb étouffant de la couche sociale dominante. De plus, la plupart des efforts fournis en faveur des langues minoritaires ont tendance à manquer d'efficacité (FISHMAN 1991: 1). FISHMAN vise ici principalement l'inefficacité d'actions menées par les gouvernements officiels, car pour autant qu'une politique spécifique leur soit accordée, les langues en voie de disparition sont presque toujours gérées par un système national dominant. Ces instances en ignorent bien souvent l'importance et la valeur, et se limitent aux reconnaissances statutaires, sans s'engager

activement dans la survie. Or, conscient du fait que la vie moderne contient, malgré tout, d'innombrables avantages technologiques et autres, FISHMAN décharge de responsabilité les structures gouvernementales.

Voilà pourquoi FISHMAN fait appel aux personnes animées par la survie des langues minoritaires et de la vie commune. En effet, l'initiative devrait se produire au sein des niveaux inférieurs avant de prétendre à l'échelon officiel marqué d'ailleurs par l'emploi de la langue dominante. Proposant ainsi de contourner le parangonnage polémique des groupes majoritaires contre les groupes minoritaires, la défaite inexorable des premiers est évitée. En outre, cette réorientation contient d'autres avantages:

> "[b]y initially disengaging them from the confrontation with the pursuit of power (at least until such time as there is a sufficiently firm primary base from which this pursuit can take its point of departure) they are rendered *more*, rather than *less*, viable and are ever more strongly related to some of the very processes and pursuits that humans value most" (FISHMAN 1991: 5).

Premièrement, les langues minoritaires profiteront d'un support plus propice au gain de vitalité. Deuxièmement, le lien retrouvé avec le fond de convivialité renforcera la langue minoritaire dans le milieu pour lequel elle est le plus appropriée, plus précisément là où son emploi a été le plus longtemps remarqué.

Toujours est-il que ces entreprises, malgré le renoncement au niveau officiel, doivent être conçues dans une optique plus large. De fait, elles devraient s'inscrire dans un organisme qui chapeaute les activités pour réintégrer la langue menacée dans la société. Celui-ci aura d'abord pour mission de réunir le plus de personnes possible afin que la concertation en son sein permette une évaluation

méticuleuse des différentes positions et une harmonisation au moment d'établir les objectifs et le chemin prioritaire à suivre.

Ensuite, elle devra également prendre appui sur

> "the authoritative allocation of scarce resources, such as intelligence, funds, time, effort and implementational power (…)" (*Ibid.* 81).

1.2. Quelques remarques

Toute révolutionnaire que puisse être cette vision sur le renversement linguistique sur terre, nous y relevons quand même quelques imprécisions.

Admettons, en premier lieu, qu'en effet le bureau de la gérance politique centrale se situe bien trop loin du centre familial – convivial,... – où le renversement linguistique a lieu. Pour autant que ce pouvoir central y accorde de l'importance, ce n'est là effectivement pas la meilleure position pour pouvoir apprécier de façon pratique et adéquate les problèmes, leurs conséquences et comment y remédier. Ceci pourrait avoir pour contrecoup un amincissement tangible du nombre de locuteurs.

Par contre, si nous nous limitons à l'espace belgo-roman, nous pouvons nous poser la question si l'immixtion d'institutions officielles, soit fédérale, soit communautaire[2], est réellement à mépriser par quelque décalage géométrique. Rappelons que la zone linguistique menacée commence à moins de trente kilomètres de la capitale où siègent les instances officielles (Bruxelles).

[2] Nous abordons dans les chapitres suivants le statut problématique du wallon (II.1., II.2.), le rapport entre le wallon et le français (II.3.), tout comme l'histoire institutionnelle belge (II.4.2.).

Malgré cela, la Communauté française, comme son nom l'indique, s'incline manifestement vers la défense de l'identité francophone en Belgique. Mais serait-il donc impossible que les francophones belges, mis à part leur prédilection pour la langue française, soient insuffisamment enclins à concevoir distinctement la situation diglossique en voie de disparition, d'une part, et à y vouloir remédier, de l'autre? Cette situation ne témoigne-t-elle pas justement de la richesse linguistique de cette partie septentrionale de la francophonie? En d'autres mots, serait-il raisonnable d'esquiver séance tenante l'influence politique favorable à la régénération des dialectes romans en Belgique de notre analyse, pour la simple et unique raison que les actions politiques éprouvent du mal à atteindre le foyer familial et les espaces conviviaux de la société?

En deuxième lieu, bien qu'il soit indéniable que la cause profonde du renversement linguistique est centrée autour de la décision des parents à ne plus employer la langue minoritaire au sein de la famille, il est beaucoup moins flagrant que l'agencement politique ne parvienne pas à atteindre le cœur même de la famille, étant donné que les parents se meuvent inévitablement dans la société contemporaine, en y remplissant telle fonction ou telle autre. Nous en déduisons que l'attitude des parents dépend d'un réseau plus vaste d'influences, apte à influencer volontairement ou non ces derniers.

Cette *société de participation* implique donc l'ouverture à d'autres milieux, comportant d'autres points de vue, d'autres idées, aptes à influencer ces personnes. Ainsi, si l'emploi du wallon à l'école n'est pas interdit, "il y règne un tabou social aux effets sensiblement identiques" (NYS 1988: 27). De cet exemple découle clairement que le choix entre l'emploi du français ou du wallon dans une situation donnée, ne consiste aucunement en une acceptation arbitraire. Au contraire, il est façonné par les impressions et les idées récoltées consciemment ou non tout au long de cette ouverture, par la relation avec l'interlocuteur,...

Depuis l'invention de la télévision et l'importance croissante des médias, ceux-ci peuvent d'ailleurs divulguer des attitudes (in)favorables face à telle ou autre décision. Soit dit en passant que les médias radiophoniques et télévisés sont tributaires du gouvernement communautaire du pays, et reflètent de ce fait la position des instances officielles dans cette matière[3].

Pour finir, il est important de préciser que la langue française n'est la plupart du temps pas ressentie comme une langue qui atteint la liberté linguistique des Wallons[4]. Au contraire, elle s'est établie comme la langue écrite du territoire dès le Moyen Âge, pour accéder par la suite au niveau de langue vernaculaire dominante du Royaume entier jusqu'au début de ce siècle.

## 0.3. Conclusion

Dans ce qui précède, nous avons voulu démontrer combien l'évaluation des agencements en faveur de langues minoritaires peut être hasardeuse. Nous avons d'abord esquissé la façon dont FISHMAN conçoit l'organisation structurale des agencements en faveur des langues minoritaires. La gérance d'agendas, de priorités et d'allocation des ressources y constituent l'embarras principal des activistes. L'épreuve consiste donc à trouver le juste milieu entre la répartition du temps et de l'argent.

[3] Cela dit, en Communauté française le rôle des médias est ambivalent. En effet, en 1997 la RTBF a préféré supprimer les émissions en langue régionale. Cette mesure a tout de même poussé l'Union Culturelle Wallonne à l'organisation d'une manifestation de protestation à Liège. Voir aussi BURGRAF (1997).

[4] Un contre-exemple seraient néanmoins les mots de SOMJA (1999: 335), d'après qui "le postulat que la langue française constituerait l'élément principal de la culture en Belgique romane [est] une erreur, pire (…) un préjugé".

En deuxième lieu, nous avons démontré pourquoi FISHMAN a voulu faire abstraction du monde politique. L'attente de mesures politiques risque de suffoquer davantage la langue et ses locuteurs, tandis qu'en prenant l'initiative en leurs propres mains, les personnes concernées pourront décider de leur propre sort. En outre, les victoires obtenues pourront être raccordées à ce changement de focalisation. Cependant, saper l'influence politique risque de simplifier notre vision sur la gérance des langues régionales en Wallonie.

Il en va de même pour le *GIDS*, l'échelle par laquelle FISHMAN tente d'évaluer le mouvement contestataire. En annexe, nous l'avons présenté, puis soumis à quelques objections tantôt théoriques, tantôt pratiques. Sans pour autant écarter la vision de Fishman, nos objections contre sa théorie *RLS* exigent que nous nous posions la question suivante: est-il effectivement vrai qu'en Wallonie, l'influence politique manque de prise dans les zones de la vie privée?

Voilà pourquoi dans le chapitre suivant nous allons prendre pour point de départ les cadres théoriques développés par COOPER (1989) et par HAARMANN (1990). Ils présentent chacun une amélioration du paradigme scientifique. Le premier serait même, d'après FISHMAN (1991: 115), "the best and most recent introductory textbook in this area".

Dès lors, ils nous serviront à passer avec plus de précision à l'analyse des actions politiques, avant de les comparer aux efforts non politiques présents sur le terrain wallon.

# 1. L'importance de l'influence politique

## 2.0. Introduction

Maintenant que nous avons souligné l'impossibilité de représenter l'influence des décisions en matière de politique linguistique sur la vitalité des langues minoritaires à l'aide de la grille *RLS*, nous devons présenter un fond scientifique qui nous permet d'analyser cet aspect pour les dialectes belgo-romans. Car si à première vue l'institutionnalisation des parlers régionaux semble être tout aussi absente que ne l'est le wallon standardisé, la *Société liégeoise de Littérature wallonne* a néanmoins été fondée en 1856. Son travail a mené à l'élaboration d'une orthographe, d'un atlas linguistique, à de nombreuses publications,... Rappelons que d'autres associations wallonisantes s'y sont jointes, par exemple l'ALWaC, les *Rèlîs namurwès*, l'*Union Culturelle Wallonne*, le *Conseil des Langues Régionales Endogènes*, *Li Ranteule*. La liste paraît presque interminable.

Quitte à mener une enquête sur la vitalité des dialectes wallons du point de vue de la politique linguistique, nous proposons d'esquisser avant toute chose la genèse de la discipline. Ensuite, nous consacrons un paragraphe à l'amélioration du paradigme, en expliquant la tripartition de COOPER (1989), et celle de HAARMANN (1990).

Nous finissons par la présentation du modèle intégré de MAC DONNACHA (2000). Sa façon de concevoir la planification linguistique nous permettra d'élucider en profondeur, mais surtout en *largeur*, les mesures prises par les autorités wallonnes, tant politiques que non gouvernementales.

## 2.1. La théorie de la politique linguistique

### 2.1.0. Introduction: la distinction entre *statut* et *corpus*

En distinguant le *statut* et le *corpus* de la langue, KLOSS départage clairement les deux fondations de la planification linguistique décrite par HAUGEN au cours des années '50. Le premier domaine se réfère à la structure interne de la langue, le second se reporte à l'usage et au fonctionnement.

La planification du corpus correspond à des initiatives concernant la graphie, l'orthographe, le lexique,... En 1901, l'adoption du nouveau système orthographique, appelé *Feller*, par la SLLW, a provoqué une véritable réforme à ce niveau, car, avant cela, les transcriptions *fantaisistes* abondaient. L'orthographe Feller, rapidement adoptée par les philologues et les écrivains wallons, a instauré une univocité dans la recherche wallonisante. Son grand avantage réside dans le fait qu'elle permet de rendre fidèlement la prononciation du parler de chaque village. De plus, par son ancrage dans l'orthographe française, elle facilite la lecture, même pour les non-initiés.

De même, l'organisation du *Grand Prix Roi Albert I^er^* par l'UCW montre comment la vitalité de l'idiome peut être défendue dans un domaine de son fonctionnement. Le concours annuel de théâtre en langue régionale est *a priori* l'illustration artistique de ladite langue.

Ces exemples corroborent donc clairement l'entrelacement que présentent les deux domaines discernés. En effet, la réforme de FELLER a suscité non seulement la perfection des transcriptions, mais également un renouveau en ce qui concerne la recherche. De même, le soutien donné au théâtre wallon préserve, outre sa vitalité dans cette fonction, une aptitude à s'adapter structurellement aux besoins de telle expression. Si le théâtre wallon a pu s'élever "(...) au niveau d'une

littérature à part entière (…)" (D'INVERNO 1998: 53), c'est également dû au fait que ce théâtre populaire a pu se débarrasser de son épithète *populaire*, évoquant un réalisme banalisé. Dès ses premiers jours, ce cercle vicieux avait d'ailleurs stigmatisé l'espace théâtral dialectal, à tel point que, cloué au pilori, le préjugé persiste même jusqu'à nos jours.

Le manque de netteté dans la distinction bipolaire entre le statut et le corpus ne permet donc aucunement de décortiquer systématiquement la multitude de forces qui caractérisent le domaine de la politique linguistique. C'est surtout le cas lorsque de gros efforts sont impératifs. De surcroît, ce départage entre la planification du corpus et du statut, invoqué par KLOSS, serait plus clair en théorie qu'en pratique (FISHMAN 1983: 382). La plupart des interventions, qu'elles soient politiques ou non, montrent un haut degré d'interdépendance et d'interaction (COOPER 1989: 33). C'est aussi le cas en Wallonie, où, depuis quelques années, un vent contestataire souffle contre l'autorité des centres de recherche universitaires. Principalement centrés autour de l'a.s.b.l. *Li Ranteule*, ces "renaissantistes" revendiquent la nécessité d'un wallon commun, *li rfondou walon*, afin de protéger les idiomes locaux d'une mort trop proche. Ils récusent avant tout l'orthographe Feller justement à cause de sa qualité de pouvoir transcrire le parler de chaque village wallon, car selon MAHIN la diversité des dialectes belgo-romans qu'elle exhume est exagérée. En outre, l'orthographe wallonne courante

> "confine l'écrit wallon dans des catégories bien limitées: (1) la recherche lexicale (glossaires, lexiques, dictionnaires); (2) la fonction récréative et folklorique locale [(]discours humoristiques, théâtre dans le wallon du cru[)]; (3) [la] fonction littéraire classique [(]poésie et prose bucolique[)]. (…) Aussi le choix de l'orthographe Feller (…) ne proposait pas une orthographe et une forme de la langue utilisable dans la vie associative, sportive, militaire, administrative, politique, à travers toute la Wallonie (…)" (MAHIN 1999: 268).

En effet, *maître* peut être transcrit d'un grand nombre de façons sans pour autant diverger de façon notable dans sa prononciation: *mêsse*, *mésse*, *maîsse*, *mwaisse*, *mwêsse*, *mwésse*,...

## 2.2. L'évolution de la politique linguistique comme paradigme scientifique

### 2.2.1. Les tripartitions de Cooper (1989) et de Haarmann (1990)

Selon Cooper, outre le corpus et le statut de la langue, la politique linguistique s'appuie également sur l'acquisition. La planification du corpus y est conçue comme la création de nouvelles formes, la modification d'anciennes formes et la sélection de formes en concurrence, que ce soit à l'oral ou à l'écrit. En ce qui concerne le statut, Cooper parle de l'allocation de fonctions ou d'emplois donnés à une langue ou une variété linguistique. Le troisième domaine, qui traite l'acquisition, lui permet de démarquer la diffusion linguistique, notamment l'augmentation du nombre de fonctions et de locuteurs. De son côté, l'augmentation du fonctionnement s'insère dans le domaine statutaire, tandis que l'accroissement de locuteurs s'enchâsse dans le niveau de l'acquisition.

Cela n'empêche pourtant pas que celui-ci entre en concurrence avec la linguistique appliquée. De plus, ce niveau-là est également intimement lié aux interventions issues des deux autres. Ainsi, le gain de locuteurs élèvera le statut et amplifiera conséquemment le corpus (Cooper 1989: 33).

Conscient du fait que la réussite d'une réforme dépend non seulement des mesures prises, mais d'autant plus de la situation sociale et des changements en son sein, Cooper y consacre tout un chapitre, mais ne l'intègre pas dans la tripartition établie.
Chez Haarmann (1990), les changements sociaux constituent le fondement de la science des planifications linguistiques. Elle y est conçue de façon plus dynamique grâce à l'accent mis sur la continuité de l'entreprise:

> "[i]t would be too simplistic to view planning activities in the light of a temporary process which ends once the intended objectives of corpus and/or status planning have been achieved: in its ideal form, language planning is a continuous activity of controlling language variation under changing societal conditions" (HAARMANN 1990: 106).

Par conséquent, outre le statut et le corpus, il retient comme domaine essentiel et autonome dans la politique linguistique, la planification du prestige. C'est elle qui décide du succès de telle ou autre initiative, car, d'après lui,

> "processes of corpus planning and status planning are basic insofar as the linguistic structures of a language and its functional domains of application are direct manipulation. Every planning effort, however, has to rely on a kind of psychological background which favors an effective implementation of planning goals and which, ultimately, is the most crucial variable for a long-term success of planning. Any kind of planning has to attract positive values, that is, planning activities must have such prestige as to guarantee a favorable engagement on the part of the planners and, moreover, on the part of those who are supposed to use the planned language. In previous studies on language planning, prestige values have often been subsumed under the general heading of 'planning', as if this concept necessarily incorporated such evaluations, (…) [but] prestige of linguistic varieties is to be specified and treated as a functional range of its own" (*Ibid*. 104).

Ainsi, HAARMANN arrive-t-il à dégager le niveau du destinataire des décisions, dans ce sens qu'une certaine politique linguistique ne réussira qu'au moment où les mesures seront acceptées par la population envisagée. En d'autres termes, la mise en œuvre, "l'implémentation", doit s'ériger sur un fond psychologique et justificateur. Sans cela, la mesure risquerait d'être un coup dans l'eau.

Comme HAARMANN confère la position centrale au prestige, il faudra tenir compte des attitudes prélevées sur les territoires wallon, picard, lorrain et champenois en Belgique. Dans la mesure où le nombre de locuteurs de ces parlers décroissent, les évolutions dans les statistiques indiquent une hausse des attitudes favorables envers nos parlers régionaux. SOMERS (1999: 210) a retenu que 65% de ses informateurs liégeois estimait que le wallon était la langue de la Wallonie, tandis que 70% lui accordait le statut d'une "partie essentielle du patrimoine culturel". Outre cela, "[l]a plupart des jeunes interrogés, y compris ceux que ne parlent pas un mot de wallon, sont favorables à la promotion du wallon, 55% à son enseignement optionnel (...)" (*Ibid.*).

Indiscutablement, cette innovation met en relief un aspect jusque là méconnu et fournit une amélioration des connaissances. Par contre, elle reste statique quant aux différents niveaux discernés. Si, par exemple, les wallonistes décident de se pencher sur une terminologie wallonne pour pouvoir fonctionner et pour concurrencer donc les langues "de culture" en matière d'informatique, la planification du corpus, du statut, de l'acquisition et du prestige, manifestement s'entrecroisent. Concrètement, il faudra se mettre d'accord sur la terminologie, car dans cette fonction-là, ce sont les langues internationales qui s'imposent. Il faudra ensuite accoutumer une partie substantielle des Wallons avec les néologismes et les mobiliser afin qu'ils perçoivent la nécessité de se familiariser avec ces mots.

## 2.3. Conclusion

Somme toute, le renouveau qui a caractérisé la transition des années 1980 aux années 1990 a contribué énormément à l'évolution des connaissances en matière de politique linguistique. La prise en compte des niveaux plus attenants à la mise en œuvre des décisions, a permis l'élargissement de l'angle scientifique.

Toutefois, aucun des deux paradigmes décrits ci-dessus n'a pu remédier au fait que chacun des trois domaines discernés interfère avec les autres. Le domaine du prestige, par exemple, est soumis aux influences issues de mesures prises aux niveaux du corpus et du statut.

Par conséquent, ces approches ternaires ne permettent pas de démontrer distinctement la complexité des attitudes et actions linguistiques dans les situations où des interventions substantielles s'imposent. Malgré l'introduction du dernier paramètre, celui du prestige, conçu à la même hauteur des deux autres, il ne nous permet pas de visualiser

> "the function and nature of the organisational structure necessary to implement language plans" (MAC DONNACHA 2000: 11).

Voilà pourquoi ce dernier propose de rénover le modèle d'analyse quitte à représenter plus systématiquement la planification linguistique. Il l'a appelé le *three-level view of language planning*, ou encore *le modèle intégré de planification linguistique*.

## 3. Le modèle intégré de planification linguistique (MAC DONNACHA 2000)

### 3.0. Introduction

Curieusement, le modèle analytique de MAC DONNACHA provient structurellement de la planification stratégique des affaires. Néanmoins, l'auteur ne se propose nullement de se pencher sur le problème d'un point de vue commercial. Au contraire, la grille scientifique permet

> "firstly, understanding and analysing in a strategic way the overall nature and thrust of language planning in the context of a language reinforcement effort; secondly, deciding and prioritising what activities are necessary to reinforce a language and to make a language reinforcement effort effective; thirdly, assisting language organisations in identifying their primary and secondary objectives; and finally, identifying linkages between various language activities" (*Ibid*. 32).

Cette grille nous promet donc de pouvoir

- analyser la disposition stratégique d'une certaine politique dans un contexte plus large,
- visualiser quelles sont les mesures les plus impératives à prendre, à partir du contexte précis de la société wallonne contemporaine,
- assister les organisations concernées dans leur démarche, dans leurs partis pris,…
- rendre tangible les liens avec d'autres activités linguistiques, quitte à remédier aux contraintes des modèles précédents.

En d'autres mots, elle consiste en un outil tant pour établir une politique de renforcement linguistique, que pour examiner les différentes organisations engagées. À cet effet, MAC DONNACHA discerne trois niveaux d'analyse: la

planification du statut, puis celle de la langue, et pour finir, la planification fonctionnelle de la langue.

Cette approche mène, du moins pour la Belgique, au schéma suivant. Nous choisissons les secteurs qui portent sur la langue française pour la suite de notre analyse. Soit dit en passant que nous aurions pu considérer la Communauté française de Belgique comme communauté multilingue. Par souci de clarté et de simplicité, nous avons choisi la Belgique.

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Planification du statut* | Communauté multilingue la Belgique | | |
| *Planification de la langue* | Langue X le français | Langue Y le néerlandais | Langue Z l'allemand |
| *Planification Fonctionnelle de la langue* | activités au niveau fonctionnel en soutien du français | néerlandais | allemand |

Tableau n° 1: Présentation des communautés linguistiques de Belgique

## 3.1. Les trois niveaux de planification linguistique

En premier lieu, la planification du statut (MAC DONNACHA 2000: 13) se réfère aux décisions prises par les gouvernements et les autres autorités au niveau supranational, national, régional, communautaire, provincial ou communal, qui définissent le statut d'une langue déterminée par rapport aux autres.

De plus, sur un territoire multilingue, il est nécessaire d'inclure les décisions portant sur l'emploi des diverses langues au sein des diverses institutions, à certains niveaux de la vie publique, pour des fonctions spécifiques ou dans

différentes régions du pays. Il s'agira, entre autres, de délimiter le nombre de langues désignées ou utilisées et de définir quelles langues ou quelles variétés sont appropriées à ces fins.

Sous cet angle, nous devons prendre en considération le rôle que peut jouer une langue régionale comme le wallon dans un État-Nation officiellement trilingue, dans une Région bilingue et dans une Communauté française monolingue par définition. Pour cette dernière il faudra analyser l'évolution de ses attitudes envers notre objet d'étude, plus précisément la vitalité du wallon, dans les décrets.

Il est clair que nous emploierons le concept *statut* dans une acception moins générale que le font COOPER (1989) et HAARMANN (1990): nous nous limitons aux décisions habituellement politiques, consacrées au statut d'une langue par rapport aux autres, et à l'allocation des ressources en leur (dé)faveur. Tout ce qui touche à la mise en œuvre ne sera pris en considération que sous le point suivant, notamment lors de la planification de la langue.

En second lieu, la planification de la langue se rapporte au renforcement. Celui-ci comprend l'élaboration des objectifs, le projet scientifique, l'évaluation, etc. En effet, une fois les décisions statutaires et fonctionnelles prises, il s'avère nécessaire de planifier comment le soutien sera conçu. L'envergure et la nature de l'intervention dépendront du statut et des fonctions assignés, du nombre de locuteurs, de leur dispersion sociale, ethnique et géographique, et des domaines pour laquelle la langue est employée.

Par conséquent, le but principal sera de renforcer la langue, tout en sachant que les mesures dépendront principalement du contexte concret. Les quatre approches du renforcement sont la revivification, le renversement, le maintien et la diffusion linguistiques. Ceux-ci ne s'excluent pas mutuellement. Au contraire, souvent il sera question de les combiner selon les exigences et les circonstances.

Troisièmement, MAC DONNACHA définit la planification fonctionnelle de la langue. Dans ce niveau interviennent des aspects très divergents. D'abord, ce sont les activités scientifiques qui justifient la prise de position politique. Ensuite, il y a la planification des activités jugées propices aux changements d'attitude, à l'approfondissement des connaissances et à l'accroissement de son usage dans la communauté cible. Pour finir, il s'agit de mesures destinées au rétablissement de la transmission intergénérationnelle.

3.2. Le modèle *intégré* de planification linguistique

Afin de permettre aux planificateurs linguistiques de choisir l'approche (ou la combinaison d'approches) la plus appropriée pour consolider la communauté linguistique envisagée, MAC DONNACHA se singularise par l'ajout de ce qu'il appelle le "integrated language planning model" (MAC DONNACHA 2000: 15). Ce modèle d'application conçoit l'analyse des efforts de renforcement linguistique comme une chaîne de valeurs divisée en deux parties. Premièrement, il retient les *activités primaires*, qui agissent directement sur le comportement linguistique. Deuxièmement, il y a les *activités de support* ayant pour but de consolider les activités primaires et à envisager ces activités dans un cadre plus large. Cela facilite le processus de planification, en général, et le processus de sauvegarde (ou de soutien,...), en particulier.

De cette manière, MAC DONNACHA (2000: 16) propose le modèle suivant. À la fin, nous verrons comment les deux figures présentées ci-dessus convergent dans un seul schéma:

| I. Support Activities: | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1) Organisational Structure and Effectiveness | | | | |
| 2) Language-Planning Process | | | | |
| 3) Human-Resource Management | | | | |
| 4) Research | | | | |
| 5) Corpus Planning | | | | |
| 6) Convergent Planning | | | | |
| II. Primary Activities: | | | | |
| 1) The nurturing of positive attitudes towards the language | 2) Increasing the level of ability in the language | 3) Increasing the level of language usage | 4) Nurturing and strengthe-ning the language community | 5) Increa-sing the level of organic intergenera-tional language transmission |

Tableau n° 2: Le modèle intégré de planification linguistique

Ce tableau visualise l'implication de chacune des activités primaires dans le processus réformateur linguistique. Pour rendre le tout plus opérant, chaque activité est placée dans un cadre plus large qui consolide l'action dans son ensemble. Une partie des activités à ce niveau-là, les activités secondaires, est également destinée à surplomber les initiatives d'appui.

### 3.2.1. Les activités primaires

#### 3.2.1.1. Les attitudes linguistiques

Puisque l'attitude linguistique influence le comportement linguistique, une attitude positive facilitera la mobilisation de la population, quant à sa disposition à l'apprentissage et à l'emploi dans de nouvelles fonctions. Outre cela, elle consiste en un outil de soutien moral dont dispose tout membre de la communauté envisagée. De plus, une disposition favorable incitera les autorités à consacrer un budget plus élevé à la cause. Il faut distinguer cependant les attitudes linguistiques et les attitudes envers les mesures prises. Toujours est-il que la planification qui influence les attitudes est primordiale pour une réussite, sans pour autant la garantir.

Nous pouvons par exemple nous poser la question si l'émission de pièces de théâtre en langue régionale est une mesure apte à retoucher l'image que les Wallons ont de leur langue. La désuétude des textes, l'amateurisme de la représentation et la maladresse des techniciens pourraient nuire au lieu de promouvoir. Pourtant, une analyse statistique des spectacles joués pendant les saisons '96-'97 et '97-'98 réalisée par la *Fédération Royale Namuroise* de l'UCW a révélé des chiffres prometteurs. Nonobstant la précaution avec laquelle ces données doivent être manipulées, il apparaît que "201 pièces différentes [o]nt été proposées au public, (...) [qu']il existe également un effet 'pièces à succès', (...) que parmi les 201 différentes pièces dénombrées lors de la saison 1997-98, 57,2% n'avaient pas été jouées la saison précédente" (BAUFAY 2001). La variété dans les représentations évoque dès lors un souffle innovateur qui arrive de temps à autre à atteindre un public plus large.

#### 3.2.1.2. La compétence linguistique

Cet aspect-ci se réfère tant aux compétences orales et auditives, que réceptives et productives. La planification doit tenir compte de données traitant ces aspects-là de la communauté cible, afin de pouvoir cerner les objectifs d'acquisition. Ceux-ci sont au nombre de quatre:

- l'accroissement du nombre de locuteurs,
- le développement des compétences,
- l'élargissement du fonctionnement de la langue à tel point qu'il devient naturel de l'employer dans des situations nouvelles,
- la recherche de moyens pour stimuler les compétences latentes d'autrui: son enseignement, les médias,...

#### 3.2.1.3. La performance linguistique

Tant l'emploi actif (parler, lire et écrire) que l'emploi passif (écouter) sont envisagés. Toutefois, le fonctionnement d'une langue dans une situation sociale donnée, comme à la maison, à l'école, au lieu de travail,... provient souvent d'une acceptation inconsciente. Comme nous l'avons déjà invoqué, il est très compliqué d'envisager des changements à ce niveau, où la planification est contradictoire. Amplifier l'usage de la langue se fera néanmoins à l'aide des médias, de cours bénévoles, de tables de conversation,...

#### 3.2.1.4. L'acculturation et l'affermissement de la communauté linguistique

Afin de rendre plus acceptable le processus de soutien, il faudra sensibiliser la communauté cible à s'identifier avec les changements. Une réflexion méticuleuse devra se pencher sur les attitudes et connaissances à fomenter, car, lorsque

comme en Wallonie, il s'agit d'une communauté sans unilingues en wallon, la démarche devra s'appuyer sur des symboles identitaires (histoire, culture, ethnie,...).

3.2.1.5. La transmission *intergénérationnelle* de la langue

Cette partie a été traitée dans le chapitre où nous proposons une analyse du renversement linguistique de FISHMAN (1991), qui à son tour est intimement lié avec la planification de la langue, esquissé dans l'annexe n° 2.

3.2.2. Les activités d'appui

3.2.2.1. La structure organisationelle et l'efficacité

Comme un changement linguistique ne se limite pas aux simples mesures (socio)linguistiques, il faudra exercer une influence à partir d'organisations tant intra- que extra-linguistiques. La coopération assurera des interventions plus efficaces, pour autant que la démarche générale se déroule dans l'univocité des objectifs, la cohésion et la coordination. Dès lors, nous devons nous poser la question si les différentes organisations wallonnes, gouvernementales ou non, sont conscientes de leur existence et de leur valeur respectives.

3.2.2.2. Le processus de planification linguistique

Le processus du renforcement linguistique doit être soutenu par une planification et une évaluation, en examinant l'efficacité des efforts souvent coûteux. Malgré la grande importance de cette phase, peu semble avoir été écrit à ce sujet. Elle constitue pourtant un élément clef:

> "[s]trategic intent implies a sizeable stretch for an organisation (…). [The] traditional view of strategy focuses on a degree of fit between existing resources and current opportunities (…). However, strategic intent has to be more than just unfettered ambition" (MAC DONNACHA 2000: 24-25).

L'essentiel est donc de connaître les critères qui permettent d'évaluer si la démarche consiste en une réussite, tantôt à court terme, tantôt à long terme.

#### 3.2.2.3. La gestion des ressources humaines

Ceci concerne les activités destinées à former, à embaucher et à instruire les personnes volontaires ou non, afin de pouvoir envisager la continuité de la démarche. Comme la recherche et le processus de renforcement transcendent les générations, ils exigent une approche professionnelle de la *chose*.

En cette matière, le monde scientifique et culturel wallon jouit d'une de ses plus grandes réussites. "Haust a eu (…) le mérite et la joie de se prolonger par trois disciples hors du commun: Élisée Legros, Louis Remacle, Maurice Piron, tous trois décédés, mais le flambeau a été passé à des successeurs et aux successeurs des successeurs" (GOOSSE 1998: 70). De même, "le rôle de pilote qu'a joué la SLLW (…) a servi de modèle à un grand nombre d'associations locales ou régionales" (FAUCONNIER 1998a: 77). Finalement, pour revenir au théâtre, nous devons applaudir le projet de l'UCW d'organiser une formation pour comédiens et metteurs en scène du théâtre d'amateur en wallon.

#### 3.2.2.4 La recherche

Point essentiel, la recherche permet d'établir et de justifier les objectifs, les activités, la planification, les structures de soutien. Cette activité est assurée avant tout par les centres universitaires et la SLLW. Il en va de même pour le point suivant.

3.2.2.5. La planification du corpus

Ceci concerne le développement de la langue en rapport avec les besoins des locuteurs. Tout dépend de l'évolution et des temps que traverse la société, tout comme de l'attitude des locuteurs envers ces changements.

3.2.2.6. La planification convergente

Comme la langue appartient à tous les domaines de la vie, les efforts de renforcement doivent y pénétrer également.

Le schéma suivant (MAC DONNACHA 2000: 29) synthétise l'esquisse que nous venons de présenter:

Multilingual Community (region, country or state)

français néerlandais allemand

| *Funct. level – I. Primary act.* | *Funct. level – II. Support act.* |
|---|---|
| 1) Language attitudes | 1) Organisational structure and effectiveness |
| 2) Language ability | 2) Language-planning process |
| 3) Language usage | 3) Human-resource management |
| 4) Community support | 4) Research |
| 5) Organic intergenerational language transfer | 5) Corpus planning |
| | 6) Convergent planning |

Tableau n° 3: La planification linguistique à trois niveaux

## 4. Conclusion générale

Dans ce chapitre, nous avons voulu montrer comment la science de la politique linguistique s'est développée depuis ses débuts, jusqu'à nos jours. Ce survol historique a dévoilé que la première chose à être distinguée est la différence structurelle entre le niveau du corpus et celui du statut. La gérance du corpus s'occupe de la transcription, de réformes orthographiques, de la création de néologismes et de la publication de grammaires, de dictionnaires, etc. Le sujet de prédilection de cette branche est la standardisation, l'élaboration d'une norme linguistique uniforme.

Malgré tout, il est inconcevable de procéder à une standardisation en se limitant à ce niveau-là. En effet, pour que telle innovation réussisse, elle devra s'appuyer sur des efforts situés aux autres niveaux, car la formation d'une langue unitaire implique non seulement une canonisation de son corpus, mais il faudra également assurer un certain statut à la langue, et garantir son apprentissage au sein d'un programme scolaire de base, le tout soutenu par une sensibilisation destinée à convaincre la communauté.

De surcroît, les décisions qui portent sur le statut d'une langue, lui attribuent de nouvelles fonctions et modifient son rôle dans la société. Toutefois, cette scission n'implique aucunement que les deux domaines ne s'enchevêtrent jamais. Bien au contraire, lorsque l'allocation de la fonction littéraire aux dialectes wallons s'institutionnalisa par la création de la *Société liégeoise de Littérature Wallonne*, les dirigeants furent immédiatement conscients du fait qu'il fallait "fixer l'orthographe". Ce problème initial sera résolu par FELLER en 1900, vainqueur du concours organisé par la SLLW.

Comme l'intimité entre les deux pôles ne permet donc pas d'analyser ce qui compte réellement lors d'une planification linguistique, nous avons présenté deux autres approches de la politique linguistique. L'une et l'autre ont été très enrichissantes, mais se sont révélées déficientes pour le travail plus global que nous voulons mener. En conséquence, nous avons présenté le modèle intégré de MAC DONNACHA (2000), grâce auquel nous avons en main une précieuse grille d'analyse qui nous permettra de prendre sous la loupe la planification dont bénéficient les dialectes de Wallonie sous un angle plus large.

Malheureusement, il n'est pas dans nos capacités d'examiner méticuleusement la grille dans son ensemble. Nous estimons néanmoins que c'est dans cette direction que l'étude des langues régionales en Wallonie devrait s'orienter. Notre contribution se limite à la présentation et l'analyse. Nous allons, dès lors, devoir opérer une sélection, en espérant que la recherche perçue à partir de cette nouvelle approche gagnera en importance dans l'étude des langues menacées par l'extinction, en général, et des langues régionales en Wallonie, en particulier.

# II. Analyse du champ terminologique

## 0. Introduction

D'emblée, la terminologie pour caractériser la véritable nature fonctionnelle des langues semble être impropre aux réalités perçues sur le terrain. Trop souvent nous avons affaire, tantôt à des observations erronées, tantôt à un emploi fautif des termes. C'est aussi pourquoi la linguistique est envahie par une panoplie de qualifications, allant de *parler*, *patois*, *dialecte*, *régiolecte*, à *langue*, *langue régionale* et *langue régionale endogène*,...

Pour pouvoir rendre compte du contexte concret des réalités linguistiques, nous devons donc, avant tout, prendre en considération l'existence de deux forces opposées. D'un côté, la langue est sujette à des diversifications sur les axes géographique, social et temporel, de l'autre, elle fait l'objet d'unifications sur les mêmes axes.

> "Les forces d'unification [ou forces *centripètes*] dominent lorsque les communications sont intenses; les forces de diversification [ou forces *centrifuges*] dominent lorsque les communications se relâchent. On conçoit que, dans ces processus, les trois facteurs interviennent simultanément: temps, espace social, comme espace géographique" (KLINKENBERG 1994: 33).

Affranchi de connotations variationnelles, *idiome* est "tout à fait neutre pour désigner n'importe quel système de communication par la parole, se faisant par des signes oraux et/ou écrits, et socialement accepté" (PIERRET 1994: 253). Par contre, la terminologie se complique quand on veut invoquer une langue naturelle affectée soit par des forces centrifuges, soit par des forces centripètes.

Il sera donc question dans ce chapitre de mener une recherche systématique sur la terminologie linguistique et de rendre perceptibles les réalités linguistiques telles qu'elles se présentent aujourd'hui en Europe. Cela va de soi que nous accordons une attention particulière aux désignations *dialecte*, *langue* et *langue endogène régionale*, car ce sont les termes les plus usités pour désigner les idiomes de la Belgique romane.

Comme ces termes impliquent toujours des conséquences au niveau statutaire, nous examinons également l'influence de la terminologie sur le statut du wallon en Communauté française et en Belgique.

Pour finir, il nous incombe d'analyser l'origine et l'histoire des mots *wallon* et *Wallonie*. Par après, nous examinons l'ambiguïté qui caractérise l'émergence d'une Wallonie officielle, reprise dans la Constitution belge.

1. Le dialecte

Le terme *dialecte* provient du grec *διαλεκτος*, issu du verbe *διαλεγειν*. Il désignait d'abord "discussion". Ensuite, il a désigné une langue avec une nuance de variation dans l'espace par "l'association avec des noms de régions ou de groupes ethniques (...), lorsque l'on a opposé aux formes de la prose attique classique des formes éoliennes, doriennes, ioniennes (...)" (PIERRET 1994: 258).

Par le biais du calque latin *dialectus*, le terme est entré comme mot savant dans les langues de culture occidentales. De nos jours, les acceptions de *dialecte* sont si diverses qu'ils "en rendent l'usage délicat" (KLINKENBERG 1994: 34). En effet, dans la mesure où l'on pourrait admettre que le wallon est un dialecte du français, par une proximité linguistique et historique, il serait néanmoins erroné de prétendre que le wallon est une forme corrompue du français.

KLINKENBERG (1994: 34) distingue dès lors trois significations essentielles du terme *dialecte*. La première doit s'entendre au sens général: on appelle alors *dialecte* "toute diversification géographique d'une langue (...)" (*Ibid*.). Ce sens est également appelé *sens américain* par son origine dans la linguistique structuraliste américaine. La diversification peut s'effectuer tant au niveau spatial qu'au niveau social de la langue. Cependant, en français, les termes respectifs de *sociolecte*, et de *régiolecte* ou *langue régionale* clarifient cette distinction. Nous parlons donc du français régional liégeois, wavrien, carolorégien, parisien, du sociolecte des couches supérieures de la société, des politiciens, etc.

L'emploi général provient donc d'une contamination par l'anglais, que nous pouvons schématiser de la façon suivante (KNECHT 1997: 124):

| | | |
|---|---|---|
| fr. | 'dialecte' | 'régiolecte' |
| angl. | 'vernacular' | 'dialect' |

Le deuxième sens de *dialecte* désigne "un produit de la diversification d'un stade très ancien de la langue" (KLINKENBERG 1994: 35). Sous ce point de vue, la situation

wallonne contemporaine telle que nous la connaissons est issue de la ramification du latin: chaque village comportant ses propres particularités, la présence des quatre familles dialectales (à savoir le wallon, le picard, le lorrain et le champenois),… Il convient ici de citer une phrase maintes fois reproduite de Julos BEAUCARNE: le wallon, c'est "le latin venu à pied du fond des âges".

LECHANTEUR (1997: 81) préfère appeler ces idiomes individuels ou locaux, des *patois*, mais PIERRET (1994: 261) remarque de façon justifiée que son "emploi non marqué tend à devenir très rare et le terme a bien souvent une nuance fort péjorative, même sous la plume de linguistes (…)". Il conseille, par conséquent, d'utiliser le terme *parler*. Quant au terme *dialecte*, celui-ci évoque "deux choses fort différentes: des langages réels et des langages idéaux ou virtuels" (LECHANTEUR 1997: 81). En effet,

> "[i]l arrive que, pour faciliter la communication entre patoisants d'une région plus ou moins large, une *koiné* régionale se crée à partir d'un ensemble de patois dont ont été gommés les traits les plus particuliers, les variantes les plus voyantes. C'est cette réalité linguistique de niveau supérieur qui se superpose aux patois sans les remplacer et qui a une existence réelle, c'est-à-dire qui se parle et éventuellement s'écrit, que nous considérons véritablement comme un dialecte. (…) En Belgique romane, si on excepte l'influence, limitée à quelques traits et parfois à l'écriture, du patois de quelques grandes villes sur les patois environnants, il n'existe pas de véritable[s] (…) dialectes au sens strict. Personne n'utilise, à proprement parler, le dialecte wallon ou picard ou lorrain. Quand on emploie le mot *dialecte* pour les parlers de ce domaine, on en fait, selon les cas, une application réelle plus restreinte (le dialecte verviétois: le parler de Verviers) ou une application abstraite plus large (le dialecte wallon: l'ensemble idéal, conçu par un effort de l'esprit, de patois qui présentent entre eux assez de points communs et assez de différences avec les voisins pour qu'on estime justifié ou simplement commode de les rassembler sous un même nom). Quand

nous appelons dialectes les parlers de Belgique romane, c'est ce dernier sens que nous donnons au mot, un sens précis, mais désignant une réalité idéale dont les contours sont flous" (*Ibid*. 82).

La vision du *Conseil des Langues Régionales Endogènes* se rapproche sensiblement de cette approche. Dans notre entretien mise en annexe, son Président rappelle une idée développée par Willy BAL: "il existe des langues régionales en Communauté française, mais ces langues régionales ne se présentent que sous forme de dialectes locaux" (*annexe* 3). Cette deuxième acception de *dialecte* provient de la linguistique européenne; elle correspond à *dialecte* au sens européen.

En troisième lieu, *dialecte* a également un sens sociologique, à savoir "toute variété linguistique subordonnée à une langue standard dans une communauté linguistique donnée" (KLINKENBERG 1994: 35). Tout comme les dialectes *1* qui n'ont pas abouti au niveau de langue standardisée, les dialectes *2* qui se situent sur un territoire dominé par une autre langue, sont des dialectes sociologiques. À la limite, c'est dans ce sens-là que nous pouvons appeler dialectes du français, voire de Wallonie, les parlers franciques ripuaires et autres dialectes germaniques qui font partie de l'aire politique wallonne.

Une quatrième acception est ajoutée par BAL (1994: 10). Il s'agit d'un terme pour désigner les variations régionales notées dans les manuscrits des *scriptae* médiévales, dont, entre parenthèses, la langue se caractérisait par un certain degré d'uniformisation.

## 2. La langue

### 2.0. Introduction

Lors de la mise en évidence des dialectes sociologiques, nous avons invoqué implicitement une situation diglossique, dans la mesure où la communication à une échelle plus grande requiert une autre variété linguistique que celle usitée en famille ou entre voisins (FISHMAN 1965). La première peut être appelée la variété *dominante*, la seconde *dominée*. Bien que nous évitions les généralisations, bien souvent, la variété dominante constitue une langue. Mais qu'est-ce qu'une langue?

Le *Petit Larousse* (1992) parle d'un "[s]ystème de signes verbaux propre à une communauté d'individus qui l'utilisent pour s'exprimer et communiquer entre eux", et n'évoque donc nullement l'idée de codification, ni même de standardisation. Cependant, pour rendre compte des différents taux d'uniformisation, la terminologie linguistique possède quelques locutions comme *langue commune*, *langue standard*, *langue officielle*,... Mais avant de les passer au crible, il est intéressant d'exposer un aperçu sur l'origine et l'évolution de la situation diglossique telle qu'elle est vécue en Wallonie.

### 2.1. Aperçu de l'évolution historique de la distribution fonctionnelle des langues

À partir du Moyen Âge, en Belgique romane, la langue française entame la conquête de domaines fonctionnels linguistiques, d'abord en présentant une alternative plus "vulgaire" pour le code écrit jusque là réservé au latin, ensuite à l'oral, au détriment des parlers dialectaux, qui constituaient essentiellement le moyen de communication orale. Même au niveau culturel, c'est le théâtre qui s'avère être le plus fécond pour ce qui est des dialectes. Le domaine de l'écrit est réservé peu à peu à la seule langue française.

```
niveau 1: la langue standard à l'écrit
niveau 2: les dialectes
```

D'après VAN MARLE (1997: 14), cette situation se distingue par l'absence d'interaction entre la langue écrite et ses dialectes. Les traits dialectaux ne pénétraient que rarement dans la variété écrite, et vice versa. Cela est néanmoins le cas lorsque apparaissent des particularités régionales dans la langue écrite médiévale, chose que nous avons développée en parlant de la quatrième acception du terme *dialecte* (BAL 1994: 10). Dans les textes littéraires rédigés dès le X$^{ème}$ siècle, dans les écrits officiels dès le XII$^{ème}$ siècle, c'est le français qui tend à évincer le concurrent de la fonction savante, le latin[1]. En effet, l'intrusion de traits dialectaux dans "la langue vulgaire écrite au Moyen Âge n'est, à aucun moment, du dialecte pur" (THIRY 1997: 107).

Après des siècles où le français ne faisait fonction que de langue standard écrite, il commence à s'imposer au code oral. Cependant, "[l]a progressive émergence de la diglossie français-wallon, en particulier à l'oral, est difficile à retracer, faute de témoignages précis. Et elle diffère sensiblement selon qu'on envisage le milieu urbain et le milieu rural" (FRANCARD 1997: 229-230). Cela modifie néanmoins notre schéma de la façon suivante:

niveau 1: la langue standard écrite
niveau 2: la langue standard orale
niveau 3: les dialectes

Dès lors, cette langue standard orale découle de la langue standard écrite. Chose remarquable, ce renversement des réalités linguistiques constituera la norme pour la communication des élites urbaines, d'abord, et pour celle de l'ensemble de la population belge, ensuite. En outre, elle modifiera considérablement les habitudes linguistiques, car plus la fonction de la langue que nous envisageons employer doit être formelle, plus elle se rapprochera de la langue écrite. Cela dit, il existe également une interférence provenant du bas, plus précisément de la langue standard parlée, vers la langue écrite. La langue écrite se détache

[1] Pour la concurrence entre le latin et le français en Belgique, et le cas particulier de la Principauté de Liège, voir THIRY (1997: 111).

néanmoins de son statut d'épiphénomène de la langue parlée et sert d'ailleurs de référence pour la langue orale.

Qui plus est, l'apparition d'une langue orale standardisée menace à son tour la relative indépendance des dialectes. En conséquence, le schéma bilingue à l'oral que nous venons d'esquisser devra représenter cette interférence dynamique d'un niveau à l'autre:

```
niveau 1: la langue standard écrite
                ↓
niveau 2: la langue standard orale
                ↓
niveau 3: les dialectes
```

En conséquence, avant qu'une langue standardisée écrite puisse influencer la langue vernaculaire, elle doit elle-même être employée oralement. Que les dialectes wallons n'aient guère été touchés par le français avant que ce dernier soit fonctionnel au mode oral, semble corroborer cette thèse.

D'autre part, la langue standard parlée ne présente pas le même degré de standardisation qu'à l'écrit: lorsque nous sommes en situation informelle et que nous abordons des thèmes quotidiens, notre français se différencie sensiblement du français que nous employons en nous adressant à nos supérieurs. Cela explique la présence des langues régionales (*régiolectes*). La langue standard permet donc de remplacer les fonctions réservées jusque là aux dialectes, tout en préservant l'avantage de s'adapter aux situations formelles.

Dès lors, linguistiquement, le dialecte et la langue standard orale sont des systèmes phonético-phonologiques, morphosyntaxiques et lexicaux différents, mais fondamentalement égaux. L'unique différence est que la langue standard connaît un fonctionnement plus étendu, ce qui se répercute dans le nombre de registres, de styles, et dans le vocabulaire aux niveaux scientifique, philosophique, etc. Nous raffinons le deuxième schéma de la façon suivante:

niv. 1: la langue standard écrite

niv. 2: la langue standard orale: - style formel

- style informel

niv. 3: les dialectes

En outre, la proximité fonctionnelle entre la langue standard informelle et les dialectes cause non seulement l'apparition d'interférences issues de la langue standard vers les dialectes, mais également celle d'influences dialectales sur la langue standard. Somme toute, la situation du Moyen Âge, avec une opposition claire et distincte entre le niveau oral et écrit, a progressivement évolué vers une réalité bien plus dynamique et complexe, dans laquelle aucun des trois niveaux distingués ne reste à l'abri l'un de l'autre (les ⇓ indiquent une empreinte plus grande que les ↑):

niv. 1: la langue standard écrite

⇓ ↑

niv. 2: la langue standard orale:

-styles formels -styles informels

⇓ ↑

niv. 3: les dialectes ——┘

Par contre, l'approche historique des fonctions linguistiques ne clarifie pas la différence terminologique entre *langue* et *dialecte*. Dans ce qui suit nous proposons une réflexion quant à la définition du sens de *langue* en général, et de *langue régionale endogène* en particulier.

## 2.2. La langue standard

Nous avons déjà pu évoquer que la présence d'une langue dépend de la nécessité communicative de sa communauté. Les questions que nous allons aborder ici découlent de la nature concrète de ce besoin et invoquent d'ailleurs d'autres critères pertinents.

Habituellement, la définition de langue "se fait au moyen de critères extra-linguistiques complétés par des critères linguistiques intrinsèques ou extrinsèques comme la conscience des locuteurs" (PIERRET 1994: 256). Cependant, nous remarquons que cette définition de la *langue* se rapproche sensiblement de celle de *langue standard* dans KLINKENBERG (1994: 38). Les deux se reportent à un modèle idéalisé de langue: bien souvent les identités se forgent à l'aide de la langue, même si les locuteurs d'une même communauté linguistique usitent des variétés fort divergentes. Cette contrainte détermine même un territoire aussi restreint que la Wallonie. La présence des quatre familles dialectales, la grande diversité qui caractérise chacune, l'absence de contacts réguliers entre patoisants d'origine différente et l'absence d'un wallon commun, mettent en cause la création de symboles et de mythes par le biais de la langue.

### 2.2.1. Les critères extra-linguistiques

Parmi les critères extra-linguistiques, nous retenons d'abord la présence d'une écriture, voire même d'une littérature. Comme elle "aboutit à sélectionner certaines variétés – géographiques ou sociologiques – de la langue représentée (…) [, elle a] pour résultat de mettre certains traits de ces variétés en évidence, au détriment d'autres" (KLINKENBERG 1994: 46). C'est le cas par exemple à Charleroi, où les auteurs de l'hebdomadaire *L'Tonnia d'Chalerwet* qui a paru dès 1895, en étaient arrivés à écrire en un ouest-wallon unifié (FAUCONNIER 1998a).

L'orthographe *Feller* ou *orthographe wallonne courante*, a néanmoins voulu éviter d'insérer par le transcodage une hiérarchie entre les parlers belgo-romans.

Perçue autrefois comme une révolution, cette écriture ne satisfait plus tout le monde. En effet, nous avons déjà pu mentionner que dans certains milieux wallonisants on formule le reproche que l'orthographe wallonne courante empêche le wallon à se standardiser, à tel point qu'il est relégué au seul niveau d'objet d'étude des dialectologues. En revanche, rappelons que grâce à cette orthographe qui est "assez proche du français pour ne pas dérouter et assez simplifiée et adaptée pour rendre fidèlement la prononciation, les travaux des spécialistes sont accessibles à un vaste public, et des amateurs peuvent apporter une contribution sérieuse à la description de leur dialecte (…)" (GOOSSE 1998: 69). Il faut lui attribuer d'être l'instigatrice d'une renaissance de la littérature et de la philologie dialectales, comme par exemple l'édition du *Dialogue entre Pasquot et Robiet* par TIHON et FELLER en 1922, ou encore d'une longue liste de lexiques (COUNET 1990).

Le second critère est le degré d'institutionnalisation. Par institution linguistique, nous entendons "tous les appareils qui déterminent les règles sociales de l'échange linguistique" (KLINKENBERG 1994: 38). Elle concerne l'enseignement, les organismes nationaux et les institutions linguistiques comme "les grammaires, les dictionnaires, les manuels de langue, la littérature, les chroniques langagières et le courrier des lecteurs dans la presse, les campagnes ou les fêtes linguistiques (…), les cercles d'études, les jeux télévisés, (…), les médias en général, (…) [l]a religion" (*Ibid.* 39). Elles agissent de sorte à ce que la langue jouisse d'une stabilité à l'image de la stabilité politique et religieuse du pays, afin de créer un dénominateur commun pour l'identité de l'ensemble de la communauté.

Seulement, lorsqu'on parle de langues régionales les institutions ont une influence beaucoup plus limitée sur l'emploi de la langue. Ce qui fait aussi que des alternatives à impact relativement important peuvent surgir soudainement, une chose que nous examinons en abordant les disputes entre dialectologues (les héritiers de l'*école liégeoise de dialectologie)* et planificateurs (*ranteuliens*, "renaissantistes", dissidents, sociolinguistes).

### 2.2.2. Les critères linguistiques

Les critères linguistiques sont au nombre de deux. D'abord, il y a les critères linguistiques *intrinsèques*. Parmi ceux-ci, retenons avant tout l'établissement d'un "certain nombre de caractères communs" (PIERRET 1994: 256). Elle exige l'analyse des variétés envisagées, puis la sélection – subjective par définition – des traits communs et/ou distinctifs par le linguiste.

Ainsi, les frontières dialectales en Wallonie ont d'abord été établies à partir de la phonétique. La carte de MARECHAL (1926) s'inspirait avant tout de la phonétique historique et se basait sur l'évolution des étymons, comme par exemple le maintien du [k] initial devant [a] en picard et sa palatalisation en wallon et en gaumais. MARECHAL a néanmoins négligé de nommer le domaine champenois. ATWOOD (1955), à l'aide des données rassemblées dans l'*Atlas Linguistique de Wallonie* de Haust, a établi une nouvelle carte dialectale en procédant synchroniquement, c'est-à-dire sans référence à l'étymon. REMACLE (1972) procède à partir de critères phonologiques et morphologiques à la fois. En 1975-1976, il publie une carte basée sur la fragmentation lexicale (*id*. 1975-1976). Il dessine ensuite une carte de synthèse. Cette dernière montre que "seuls présentent une certaine unité les domaines liégeois et namurois; les zones lorraine et picarde apparaissent un peu plus unifiées [que ce qu'ont démontré les cartes précédentes], tandis que les deux zones de transition vers le lorrain et le picard sont fort fragmentées" (PIERRET 2001: 85). L'impact du perfectionnement informatique sur la dialectométrie a permis à MELIS (1983) de confirmer les cartes d'ATWOOD et de REMACLE à partir d'évaluations de comptages statistiques.

Second type intrinsèque est "l'intercompréhension entre les locuteurs du groupe que l'on veut isoler" (PIERRET 1994: 257). Cependant, "[t]ransposé à la Wallonie, ce critère (...) est peu opérant: des Wallons de Malmedy, de Nivelles et de Neufchâteau ne se comprennent pas bien; en revanche, un locuteur wallon de Neufchâteau comprend un locuteur lorrain de Virton et un locuteur picard de Mons comprend un locuteur wallon de Nivelles" (*Ibid*. 257). À proprement parler,

il n'y a pas de frontières linguistiques entre Ploegsteert et Leuca, ou entre Aubel et Faro, aussi nettes qu'entre Comines et Courtrai ou Verviers et Eupen.

Cette vision est néanmoins relativisée par FAUCONNIER, président du CLRE. Selon lui il serait parfaitement possible de comprendre les locuteurs wallons de l'autre bout du pays, si au moins un petit effort est fourni (*annexe* 3).

Le critère linguistique *extrinsèque* est la conscience des locuteurs. Cela pose néanmoins quelques problèmes. En zone picarde, nous rencontrons un *Cabaret wallon* (à Tournai). L'origine en est que, "[e]n général, (...) dans le langage courant, le terme *wallon* désigne les idiomes locaux, quelle que soit la famille à laquelle ils se rattachent" (PIERRET 1994: 258). Nous aborderons la question de l'origine et des sens des mots *wallons* et *Wallonie* ci-dessous (*II.4.*).

## 3. Le statut des langues régionales en Wallonie et en Europe: dialectes ou langue?

Les langues standardisées, répétons-le, naissent, tout comme les dialectes au sens de LECHANTEUR (1997), d'un besoin éprouvé par la société. Les communications à des niveaux géographiques (et sociologiques) élargis demandent une langue qui permette d'accomplir ces nécessités éprouvées. Pendant longtemps, l'ensemble du Royaume belge se reconnaissait dans la langue française pour cette fonction-là. Ce n'est qu'au $XX^{\text{ème}}$ siècle que l'institutionnalisation du néerlandais – sa standardisation a eu lieu aux Pays Bas – fut abordée. Rappelons qu'en Wallonie aussi, des voix, marginales il est vrai, s'élèvent pour hausser la langue wallonne au niveau de la standardisation.

Pourtant, "la langue standard (...) est la variété de langue dans laquelle tous les membres d'une communauté linguistique acceptent de se reconnaître" (KLINKENBERG 1994:38). Or, il est vrai qu'en Wallonie le français ne connaît pas la même importance identitaire qu'en France. La fonction identitaire est réservée ici aux dialectes wallons, picards, lorrains, champenois,... même si la langue de la promotion sociale et de la légitimité reste le français.

Cette divergence est due au fait que le français est une langue importée, chose qui complique sérieusement les notions de dialecte en Belgique, car

> "[s]i, donc, il est tout à fait justifié de dire que les dialectes wallon, picard, lorrain, etc. sont des dialectes gallo-romans du Nord, il est maladroit et il peut être dangereux de les appeler 'dialectes français' ou, pire, 'dialectes du français': même si on ne veut marquer par-là que leur rattachement à une aire géographique ou à l'aire d'influence d'une langue commune, le risque existe – et a eu des effets regrettables – qu'on ne les considère, par un curieux renversement de perspectives, comme des altérations, des dégénérescences de ce qu'ils ont précédé et à quoi ils ont souvent survécu.

Opposer, comme nous venons de le faire, à la langue française les patois et les dialectes gallo-romans, pourrait faire penser que ceux-ci ne sont pas des langues. D'un point de vue strictement linguistique, une telle position est évidemment indéfendable (…)" (LECHANTEUR 1997: 83).

### 3.1. Le *Décret relatif aux langues régionales endogènes* de la Communauté française de Belgique

Cette contrainte a également contribué à la locution baroque de *langue régionale endogène*. Elle est usitée par la *Communauté française de Belgique* dans son deuxième décret à propos des langues régionales[2]: le décret du 14 septembre 1990, appelé *décret Féaux*. La Communauté y reconnaît leur présence et explicite son engagement dans la préservation, l'étude et l'usage de ces langues. Mais une énumération distinctive des langues concernées fait défaut. Néanmoins, on y trouve implicitement formulé le désir de hausser les dialectes au niveau statutaire de langue *co-officielle*, sans pour autant vouloir mettre en cause la position du français. "Il entérine donc la diglossie existante, et non un bilinguisme de statut" (FRANCARD 1999: 23).

Pourtant, ce nouveau statut de langue permet "de ne pas rencontrer les difficultés que pourrait faire naître l'emploi de *dialecte*, *patois*, *parler*. (...) Avoir recours à *dialecte* aurait consacré un stéréotype trop ancré dans l'usage courant, à savoir que le wallon, le picard et le gaumais ne sont que des *dialectes* avec un statut inférieur à celui du français, qui est une *langue*" (PIERRET 1994: 263).

À cela s'ajoute que l'épithète *endogène* ('qui prend naissance à l'intérieur d'un corps, d'un organisme') "permet au législateur de faire une distinction entre les idiomes romans et germaniques de la Communauté française et les idiomes utilisés par les nombreuses communautés d'immigrés" (*Ibid*.). *Endogène* ne

[2] Le premier décret date des années '80. Nous l'examinons plus loin (*IV.0.*).

provient pourtant pas de la tradition linguistique, mais bien des sciences naturelles, "surtout de la botanique et de la minéralogie, en usage en français depuis le début du XIX$^{ème}$ siècle. Il est passé des sciences naturelles à l'économie, puis, il s'est employé de manière assez générale, tout en restant un mot rare" (*Ibid*.).

### 3.2. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* du Conseil de l'Europe

Le terme de *langue régionale endogène* se heurte donc au lien implicite que les parlers entretiennent avec la connivence. Par ailleurs, le décret *Féaux* s'inscrit dans l'esprit de sauvegarde et de promotion du plurilinguisme en Europe. En effet, dans la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* le Conseil de l'Europe offre aux États membres la possibilité de confirmer leur engagement pour la protection de leur patrimoine linguistique par le biais d'un instrument juridique "qui propose un menu où chaque pays signataire doit puiser au moins 35 paragraphes et/ou alinéas choisis dans un certain nombre d'articles" (FAUCONNIER 2001: 4). Elle se distingue d'autres traités internationaux destinés à la protection des minorités par la formulation positive, sans donc s'opposer à la discrimination.

Cela dit, la *Charte* vise les langues plutôt que les minorités linguistiques. Ainsi, après avoir précisé la zone géographique de chacune des langues identifiées et la nécessité d'encourager leur usage oral et écrit, elle prévoit des mesures qui allouent à ces langues un appui actif. Le but est d'assurer, autant qu'il est raisonnablement possible, l'emploi des langues régionales ou minoritaires dans la vie publique. Plus spécifiquement, huit domaines sont privilégiés: l'enseignement, la justice, les autorités administratives et les services publics, les médias, la culture, le monde socio-économique et les échanges *transfrontaliers*. De plus, la mise en œuvre de la *Charte* est suivie par un comité d'experts indépendants qui sert d'organisme de contrôle.

Par contre, comme les dialectes sont exclus de ladite *Charte*, la Communauté Wallonie-Bruxelles a préféré renoncer à ce terme plus courant – mais donc moins respectueux – et a employé un syntagme qui rapprocherait les langues concernées de la définition fournie dans l'article premier du traité selon laquelle les langues régionales ou minoritaires doivent être "différentes de la (des) langue(s) officielle(s) de cet État" (CONSEIL DE L'EUROPE 2002). En d'autres mots, le décret *Féaux* est censé préparer la signature puis la ratification de la *Charte*.

En 1991, suite à un arrêté de l'*Exécutif de la Communauté française*, un *Conseil des Langues Régionales Endogènes* (CLRE) composé de 24 membres est institué. Il succède à *La Commission pour la Promotion des Lettres dialectales de Wallonie*. Depuis lors, le CLRE, organe consultatif, a promu activement les langues régionales auprès des politiciens belges. Elle est également la cheville ouvrière des discussions pour la signature de la *Charte européenne* par la Belgique, entre autres par l'organisation à Namur d'un *Forum relatif à la* Charte européenne des Langues *régionales ou minoritaires* (INGBERG 2001). "Les experts du CLRE [y] ont établi dès 1998 une liste de 44 paragraphes et alinéas, dans les domaines de l'enseignement (article 8 de la *Charte*), de la justice (article 9), de l'administration et des services publics (article 10), des média (article 11), des activités et équipements culturels (article 12), de la vie économique et sociale (article 13)" (FRANCARD 2001b: 39). Toutefois, "[s]i ses avis et suggestions ne sont pas relayés au niveau politique, ils restent lettre morte" (*Ibid*.).

De surcroît, même si la *Charte* est ouverte à la signature depuis 1992, entrée en vigueur depuis 1998, signée à présent par 29 États membres dont 16 l'ont ratifiée, la Belgique ne figure toujours pas parmi ses signataires.

### 3.3. Un différend communautaire

Indubitablement, un différend communautaire paralyse notre Royaume belge. De fait, "[l]a Communauté française est favorable à la signature de la *Charte* parce qu'elle correspond à l'esprit du décret du 24 décembre 1990 destiné à protéger les langues régionales endogènes utilisées sur la partie du pays où elle est compétente. La Communauté flamande et la Communauté germanophone ne s'intéressent pas au problème; elles ne se sentent pas concernées par ces langues régionales qui n'ont pas d'existence officielle dans leur zone de compétence; néanmoins, elles ne s'opposent pas, semble-t-il, à la signature de cette *Charte* par la Belgique à condition qu'il y ait une déclaration territoriale bien précise. Seuls quelques fonctionnaires fédéraux du Ministère de la Justice semblent émettre quelques réserves à ce sujet. Presque tout le monde est d'accord mais l'ataraxie règne à ce sujet depuis plusieurs années, tant les problèmes linguistiques peuvent prendre de l'importance dans ce pays" (Xxx 2001: 49).

Plus fondamentalement, il règne le malentendu que la signature de la *Charte* risque d'obliger le Nord du pays à *co-officialiser* le français dans la périphérie de Bruxelles. Or, la *Charte* permet les signataires de localiser les langues régionales concernées dans une région bien délimitée, à savoir la Communauté française, sinon de les énumérer de façon exhaustive, donc, en évitant formellement de mentionner la situation bruxelloise. Celle-ci est d'ailleurs disputée par les francophones des communes environnantes de Bruxelles lors des discussions concernant la ratification de la *Convention-cadre pour les minorités nationales*, émanant également du Conseil de l'Europe (*voir ci-dessous*).

Pourtant, même si la rapporteuse suisse du Conseil de l'Europe, Lili Nabholz-Haidegger, conseille la Belgique de signer puis de ratifier également la *Charte*, la protection et la promotion des langues régionales endogènes ne pourrait menacer la position du néerlandais en Flandre. Au contraire, ce débat lancé, la Flandre et la Communauté germanophone pourraient envisager de rehausser à

l'occasion le statut des langues régionales endogènes de sa Communauté, un statut inexistant de nos jours.

# 4. Les mots *wallon* et *Wallonie*, et leur développement politique au cours du XX$^{ème}$ siècle

## 4.0. La Wallonie et les Wallons

Comme l'indique d'ailleurs le morcellement dialectal, la Wallonie telle que nous la connaissons aujourd'hui ne forme en aucun cas une unité historique. Le territoire est constitué d'un amalgame ancien de comtés, de duchés et de principautés en plus de régions autrefois prussiennes, voire même flamandes et brabançonnes. Ainsi, pendant l'Ancien Régime, la majeure partie du domaine linguistique wallon faisait partie de la Principauté de Liège.

> "Celui-ci comprenait sur la rive droite de la Meuse: l'Ardenne, en partie, la Famenne, le Condroz, le plateau de Herve; sur la rive gauche: l'Entre-Sambre-et-Meuse, le pays de Charleroi actuel jusqu'à la hauteur de Thuin, le Brabant wallon, pour la région de Nivelles et de Wavre, la Hesbaye et la Campine limbourgeoise" (HASQUIN 1999$^{2}$: 25).

Après la Révolution française (1789), le territoire de la future Belgique est divisé en neuf *départements belgiques*. Pendant le régime hollandais (1815-1830) ces départements reçurent la qualification de *provinces*, terme conservé par après dans notre *Constitution*. Guillaume I$^{er}$ d'Orange (1772-1843) changea néanmoins quelque peu leur aménagement et surtout leurs noms, en les rattachant à notre passé féodal, comme par exemple les comtés de Namur, de Flandre, de Hainaut, de Luxembourg et de Limbourg, la principauté de Liège et le duché de Brabant.

À la création de l'État belge (1830), neuf provinces sont reprises dans la Constitution. Pour la Wallonie, ce sont le Hainaut, Namur, Liège, le Luxembourg. En 1995, la province de Brabant fut scindée en trois sur des bases linguistiques: le Brabant wallon et le Brabant flamand, d'une part, et la Région bruxelloise, de l'autre.

Cette scission s'inscrit dans une série de troubles communautaires qui ont marqué la Belgique dès la fin des années 1960. Apparemment, la Constitution de 1830 ne satisfaisait plus les Belges. L'élite politique décida alors de décentraliser le pays à cinq reprises. D'ailleurs, des voix en faveur d'une sixième réforme se font déjà entendre. Le résultat nous laisse un État complexe et ambigu, rassemblant en son sein des traits confédéraux et fédéraux, tout comme quelques domaines non affectés par les réformes. Nous allons donc dans le prochain chapitre esquisser comment cela a eu lieu, en portant une attention particulière aux conséquences pour la Wallonie. Mais d'où vient la Wallonie? Examinons d'abord les acquis de l'histoire des mots *wallon* et *Wallonie*.

## 4.1. Origine et sens des mots *wallon* et *Wallonie*

Les mots *wallon* et *Wallonie* posent un problème quant à leur signification. Leur opacité est de telle envergure que nous devons examiner de plus près leur sens, leur origine et leur histoire. À cette fin nous emploierons l'*Esquisse d'une histoire des mots wallon et Wallonie* d'Albert HENRY (1990[3]).

Nous avons déjà pu évoquer le manque d'univocité du terme *wallon* dans une perspective historique. En d'autres mots, ce que nous appelons Wallonie de nos jours n'équivaut pas au pays wallon des siècles précédents, voire même des décennies précédentes. Nous pensons à ce propos non seulement au transfert de terres allemandes après la première Guerre mondiale, mais également aux restructurations de la frontière linguistique, dont les communes de Fourons et de Comines forment un bel exemple.

### 4.1.1. Wallon

Le mot *wallon*, de quelques siècles l'aîné de *Wallonie*, ne se référait pas à un groupe ethnique, du moins en langue romane. Sa préhistoire celtique et germanique nous mène aux *Vol(s)cae*, une tribu celtique voisine des Germains.

> "Ce nom ethnique serait entré en ancien germanique avant le quatrième siècle avant Jésus-Christ; il y aurait donné **Walhaz*, pluriel **Walhoz*, devenu en ancien haut allemand *Wal(a)h*, pluriel *Walha*. Par l'effet d'une généralisation qui se produit souvent quand il s'agit de noms de peuples, ce mot désigna ensuite, pour les Germains, déjà avant l'ère chrétienne, les habitants des marches celtiques, au sud et à l'ouest des régions occupées par des Germains. Après la romanisation de la Gaule, les Germains de l'ouest, qui semblent, comme tous les Barbares, en général, ne pas avoir d'abord adopté les mots *Roma* et *Romanus*, continuent à employer **Walha* pour désigner les Celtes romanisés et les Romains habitant le long de la frontière. C'est une profonde différence d'ethnie qui s'exprimait par là" (HENRY 1990[3]: 21).

Puis, ce **Walha* fera l'objet d'un emprunt. En latin, l'adjectif *Walonica* apparaît déjà au XIIème siècle, à savoir dans la *Gesta abbatum Trudensium*, écrite en 1114-1115 par Rodolphe de Saint-Trond. Cité dans HENRY (1990[3]: 19), le texte démontre que *wallon* est le terme employé en langue thioise pour désigner la langue romane vulgaire. Un adjectif est construit sur *walhisk*, à savoir *wal(l)ois*, retenu dans un texte de 1285. Il y désigne la façon de parler lorraine, région proche de la zone germanique. L'adjectif *wallon* n'apparaît qu'à partir du XVème siècle, plus précisément dans une œuvre de Jean de Haynin, *Mémoires*, écrite entre 1466 et 1477. Il y distingue clairement entre Liégeois, Wallons ("Vallons") et Thiois ("Tiesons"). À l'époque, Liège était une principauté indépendante de la Bourgogne.

À partir de cette date, le terme gagne en vitalité. Il désigne la *langue romane régionale*, souvent synonyme de *français*. Cela s'explique par le désir de vouloir rehausser la langue vulgaire vis-à-vis du latin, langue de culture. L'extension de *Wallon* pour parler des Liégeois s'est effectuée au XVIème siècle, lorsque dans un compte rendu d'un procès à Liège, des Flamands traitent les Liégeois de "*dese verbruyde Walen*, qui est à dire en nostre langaige: *ces forfottus Walons*" (*Ibid*. 100). Le célèbre *Dictionnaire de Trévoux* (1771), écrit sous *Wallon*:

> "qui signifie Gaulois, à tous les peuples des Pays-Bas, dont le langage naturel est un vieux François: tels sont ceux de l'Artois, du Hainaut, du Namurois, du Luxembourg, et d'une partie de la Flandre et du Brabant. On y comprend quelquefois les Liégeois, parce qu'ils parlent aussi un François corrompu" (*Ibid*. 50).

Par après, *wallon* connaîtra une acception martiale. Aux XVIIème et XVIIIème siècles, les troupes de langue française au service du roi d'Espagne, puis du roi d'Autriche, furent appelées *bandes wallonnes*, *infanterie wallonne*, *gardes wallonnes*. Il faut mentionner aussi *l'Église wallonne*, fondée par des calvinistes, et la métallurgie wallonne, surtout connue en Suède.

Au XIXème siècle, le terme ne se réfère plus qu'à la zone romane belge, sa langue – les *patois* – et ses habitants. Depuis lors, sont Wallons aussi les germanophones des cantons de l'Est. En outre, *wallon* peut désigner un dialecte roman de la Wallonie, mais plus techniquement aussi, les dialectes wallons par opposition aux dialectes picards, gaumais et champenois. Pour éviter cette collision de sens, les dialectologues ont préféré remplacer la première acception par *dialectes belgo-romans*. De plus, il faut signaler bon nombre de dérivés, comme par exemple, *wallingant* (par opposition à *flamingant*), *wallonisme*, *walloner*, *walloniste*,...

### 4.1.2. *Wallonie*

Cette appellation est très récente. Dérivé de *wallon*, le terme n'apparaît pour la première fois qu'au XIXème siècle, plus précisément en 1844, chez GRANDGAGNAGE, écrivain et magistrat namurois et l'oncle du grand philologue wallon. "Le terme semble être, à l'origine, et il le restera pendant plusieurs années, un mot de philologues et d'historiens (...), surtout à l'ombre de la *Société liégeoise de littérature wallonne* (...)" (*Ibid*. 13-14). En 1886, grâce au nom de *Wallonie*, que donne Albert MOCKEL à sa revue littéraire, le terme acquiert un statut presque officiel. Il signifierait

"la Belgique romane au sud de la frontière qui sépare les patois flamands des dialectes romans, de Ploegsteert jusqu'à l'Hertogenwald" (HENRY 1990[3]: 14).

Un ancêtre du mot figure cependant en latin au dix-septième siècle, mais "[i]l semble que cette forme *Wallonia* n'ait eu aucun correspondant ni aucun descendance dans les parlers vernaculaires" (*Ibid.* 11). De plus, dans un écrit médiéval (1388), loin de l'actuel domaine wallon, [il] désignait un fief à La-Chapelle-d'Armentières (Flandre gallicante), localité jadis limitrophe de la frontière linguistique" (*Ibid.* 11-12).

Entre-temps, diverses nuances d'emploi ont été observées. HENRY (1990[3]: 14) retient que "ce mot *Wallonie* est, essentiellement, un témoignage de culture et l'affirmation d'une appartenance à une culture, culture d'oïl épanouie en culture française". Par la concurrence identitaire qu'a posée la Flandre belge, *Wallonie* a petit à petit reçu une valeur politique. Il exprime de cette façon la solidarité qui unit l'ethnie méridionale du Royaume, par opposition à la Flandre.

Du point de vue historique aussi, cette démarcation est tout à fait légitime. "Durant la seconde guerre mondiale, (...) [t]out indique (...) que les deux communautés réagirent différemment face à l'occupant. (...) En permettant, dès 1940, le rapatriement, en sept mois, des 106.000 prisonniers de guerre flamands, et en refusant celle des 65.000 francophones, Hitler laissa entrevoir sa volonté de n'accorder aucune faveur aux Wallons (...)" (HASQUIN 1999[2]: 222).

### 4.2. Entre *Communauté française* et *Région wallonne*

De 1970 à nos jours, la Constitution belge a connu cinq modifications. À chaque réforme il fallait harmoniser les démocrates chrétiens flamands (autrefois C.V.P.) avec les socialistes wallons (P.S.), les deux partis dominants dans leur région respective. Incapable d'obtenir les deux tiers requis pour les réformes constitutionnelles au sein du parlement, cette coalition a dû être amplifiée par

d'autres partis pour y parvenir. Chacune a contribué au façonnage de la Wallonie contemporaine.

### 4.2.1. La réforme de 1970

La première modification, qui date de 1970, n'avait pas en point de mire une véritable fédéralisation du pays. Gaston EYSKENS, Premier ministre à l'époque, avait plutôt conçu la fédéralisation par la distinction entre *Communautés* et *Régions*. En grandes lignes, les Communautés sont les institutions décentralisées qui bénéficient des compétences culturelles et qui rassemblent les personnes selon le critère linguistique. On dénombre ainsi les Communautés *flamande*, *française* et *germanophone*. Les Régions sont les entités géographiques aux compétences économiques départagées en Régions *flamande*, *wallonne* et *bruxelloise*. Depuis lors, la Belgique est donc divisée en trois à deux niveaux.

Les Régions, par contre, étaient plus difficiles à délimiter, le critère linguistique ne permettant pas de différencier en matière d'économie. La réforme a donc envisagé la constitution des Communautés et des Régions, mais dans le cas des derniers, elle laisse la concrétisation aux soins des gouvernements consécutifs.

### 4.2.2. La réforme de 1980

Lors de la deuxième réforme constitutionnelle, Wilfried MARTENS est parvenu à obtenir les deux tiers nécessaires pour résoudre quelques problèmes, mais non la pierre d'achoppement: Bruxelles. Ainsi, les Régions wallonne et flamande ont reçu une structure opérationnelle, mais non Bruxelles, la ville restant provisoirement sous le pouvoir fédéral. Aux deux premières sont transférées les compétences de l'environnement, de l'économie régionale,... Un parlement est organisé pour chaque Région. Les lois qu'elles édictent sont appelées *décrets*, et possèdent le même statut juridique que les lois fédérales. En même temps, les Communautés se voient attribuer les domaines de la santé en plus de compétences portant sur les relations sociales entre les employeurs et leur personnel.

Sur-le-champ, la Communauté et la Région flamandes décident de fusionner. Du côté francophone, une telle fusion semble impossible: d'une part, parce que la part de francophones bruxellois est plus grande (1 Bruxellois francophone pour 5,4 Wallons, contre 1 sur 40 du côté flamand), de l'autre, par la tradition socialiste en Wallonie versus la tradition libérale à Bruxelles.

### 4.2.3. La réforme de 1988

À coté de la concrétisation du pouvoir exécutif et législatif pour la Région bruxelloise, en tenant compte des difficultés que posent les deux communautés linguistiques dans la ville, MARTENS augmente considérablement le portefeuille non seulement des Régions, mais également des Communautés. Les premières reçoivent les travaux publics et les affaires industrielles, les secondes le secteur de l'enseignement. Par conséquent, c'est la Communauté française qui organise pour les francophones, Wallons et Bruxellois, les affaires qui touchent à l'enseignement et à la culture. Formellement, les "dialectes wallons" ne sont donc en aucun cas impliqués. Cela explique aussi pourquoi de nos jours encore ils ne sont pas repris dans le *curriculum* de base de l'enseignement francophone. Il en va de même quant à leur absence aux *Fêtes de la langue française*.

Cet écart en faveur du français n'est d'ailleurs pas seulement dû au fait que la langue française est ressentie comme la langue de culture, mais également au fait que les compétences de la Communauté s'étendent au-delà des frontières de la Wallonie, à savoir à Bruxelles, où francophones et néerlandophones cohabitent. Rappelons à ce sujet que Bruxelles est officiellement bilingue, donc les deux Communautés flamande et française y ont le droit de décréter leurs propres lois dans les matières concédées.

En revanche, comme l'autonomie fiscale engendrait la dépendance communautaire à l'égard de ses propres revenus, on décida de ne pas fédéraliser l'union monétaire et économique belge. Outre cela, on exigeait la collaboration

des gouvernements régionaux et nationaux en matière de transports publics, de trafic, et d'entretien des voies navigables.

#### 4.2.4. La réforme de 1993

Jean-Luc DEHAENE mène à bout la quatrième réforme. Celle-ci permet aux électeurs de nommer directement les parlementaires régionaux. De plus, elle réduit le nombre de parlementaires et sénateurs fédéraux. Des parties des compétences traitant l'agriculture et l'environnement sont déléguées aux Régions, et les Communautés reçoivent le C.P.A.S. De plus, une autonomie au niveau de la coopération internationale est accordée à chaque institution.

#### 4.2.5. La réforme de 2001

La dernière réforme, de la main de Guy VERHOFSTADT, concerne avant tout l'autonomie fiscale. À présent, chaque Région a le droit d'organiser ses propres impôts et les Communautés, par la crise qu'a connue l'enseignement francophone, sont *refinancées*. Ensuite, les lois communale et provinciale sont régionalisées. Cela revient à dire que, à Bruxelles aussi, "[l]a Flandre est désormais compétente, sur son territoire, pour régler la composition, l'organisation, la compétence et le fonctionnement des institutions communales et provinciales" (BOURTON – DELFOSSE 2001: 1). Malheureusement, cette mesure met en cause la représentation des 120.000 francophones en périphérie bruxelloise, donc sur le territoire unilingue de la Région et de la Communauté flamandes.

Dans les négociations, les francophones ont pris pour bouclier la signature, puis la ratification de la *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales*. La convention européenne "entend lutter contre les minorités nationales sur les plans linguistiques, culturels, éducatifs et religieux. Elle vise à la participation effective de la minorité à la vie culturelle, sociale et économique, ainsi qu'aux affaires publiques de sa région" (BOURTON 2002: 4).

Reste à savoir si les Flamands francophones dans les environs de Bruxelles seront retenus comme minorité nationale. En effet, le terme même de *minorité nationale* évolue dans un flou juridique qui risque d'animer les débats précédant la ratification de la *Convention-cadre* par notre pays, d'autant plus que lors de la signature, la Belgique a formulé une réserve comme quoi "la convention ne remettra pas en cause les dispositions, garanties et principes constitutionnels belges, ni les normes législatives qui régissent actuellement l'emploi des langues" (BOURTON 2001: 11).

Seuls les germanophones de la Région wallonne semblent donc pouvoir être qualifiés de minorité nationale, et donc pas les francophones de Flandre, ni les néerlandophones de Wallonie d'ailleurs.

## 5. Conclusion

Tout au long de ce chapitre, nous avons analysé différents aspects de l'émancipation wallonne. D'abord en ce qui concerne la langue régionale, les Wallons ont vu leurs *dialectes* devenir *langue* à part entière. Toutefois, ces dialectes romans de Wallonie ne sont pas de véritables dialectes au sens strict: ce sont des parlers qui n'ont en aucun moment pu s'élever à une échelle supérieure de la communication. Pour cette tâche-là, c'est le français qui s'est imposé de façon naturelle pour finalement remplir la fonction de langue *officielle* de Belgique.

Par ailleurs, cette soumission administrative des parlers wallons à la langue française a fait croire que ces langues n'étaient guère plus que des aberrations vulgaires du français, d'où les dénominations de *dialecte français* et *dialecte du français*. Au contraire, ces *dialectes* sont les manifestations de la ramification du latin populaire, linguistiquement autonomes par rapport au français. Cette évolution a néanmoins créé un bilinguisme français-wallon assez pacifique, ce que l'on ne peut pas dire du bilinguisme français-flamand en Flandre, toujours bien vivant et d'autant plus polémique à Bruxelles, dans les communes à facilité et bien au-delà (comme à Overijse, Dilbeek,...).

Puis, en ce qui concerne la reconnaissance du wallon, c'est la locution de *langue régionale endogène* qui a été jugée susceptible de faire reprendre le wallon, le picard, le gaumais et le champenois dans la *Charte pour les langues moins répandues* du Conseil de l'Europe. Le CLRE, cheville ouvrière de cette reconnaissance au niveau international, éprouve tout de même beaucoup de mal à rectifier la confusion qui existe entre la *Charte* et la *Convention-cadre pour les minorités européennes*.

C'est pour mettre en perspective cette observation, que nous avons examiné d'abord l'évolution historico-sémantique des mots *walon* et *Wallonie*, qui de nos jours bénéficient d'un emploi de plus en plus important et manifeste. La prise de

conscience de moins en moins timide d'une identité wallonne y joue certainement un rôle considérable. Il reste cependant trop peu développé au niveau scientifique, à l'exception de la *Fondation Pierre-Marie et Jean-François Humblet*, de l'*Institut Jules Destrée* et des politiciens wallons qui ont pris pour objet l'affirmation et la consolidation de l'identité wallonne. L'œuvre la plus remarquable à ce sujet est sans doute *l'Encyclopédie du Mouvement* wallon (DELFORGE et al. 2000-2001). Retenons également les ouvrages sous la direction de COURTOIS – PIROTTE (1993, 1994, 1999, 2001).

Deuxième étape importante quant à l'emploi des mots *wallon* et *Wallonie* est le processus de fédéralisation. Celui-ci, à l'opposé des modèles suisse, canadien, allemand,... consiste en une scission vers le bas. Les Régions et les Communautés ont reçu, réforme après réforme, de plus en plus de compétences, quitte à résoudre les troubles linguistiques qui ont caractérisé, parfois traumatisé, notre pays ces dernières décennies.

Ces réformes ont également fomenté le processus d'identification wallonne, car c'est grâce à elles qu'aujourd'hui "la Wallonie existe institutionnellement sous la forme d'une Région wallonne (...)" (DESTATTE 1997: 31). Au début, paradoxalement, elle paraissait hypothéquer l'existence même de la Wallonie, car la solidarité institutionnelle par la langue qui unit Wallons et Bruxellois d'expression française, est "composée de façon artificielle par deux régions socialement et économiquement trop différentes, unies entre elles simplement par la langue (...) [, et] compren[d] mal le régionalisme wallon souvent qualifié de *repli* (...)" (PIROTTE 1994: 36). De surcroît, "le français est [...] une langue d'importation récente à Bruxelles" (FRANCARD 1998: 15).

Inversement, malgré le territoire bien délimité et des compétences en matières économiques, la Région wallonne ne dispose pas de compétences culturelles. Du point de vue constitutionnel, c'est justement l'absence d'une culture et d'un enseignement *wallon* qui aujourd'hui est le plus souvent mis en cause, thème qui pourrait être abordé lors des réformes à venir.

Mais même si de nos jours des voix s'élèvent pour souligner la construction d'une Wallonie "au-delà des cloisonnements politiques et idéologiques" (COURTOIS – PIROTTE 1994: 9), la gérance des dialectes wallons sera néanmoins affectée par cette discordance institutionnelle, puisque au niveau officiel ce sont les institutions bruxelloises et non wallonnes qui décident des affaires culturelles, qui contrôlent les médias, etc.

Dans le chapitre suivant, nous allons examiner de plus près la vitalité des langues régionales *endogènes* en Wallonie. Pour reprendre le titre d'un ancien article de FISHMAN (1965), *qui parle quoi à qui et quand?* Il s'agira avant tout de données chiffrées, et comme le dit MAHIN (1999: 100), "rien n'est plus désolant que de rechercher des chiffres sur le wallon. C'est un de ces sujets tabous, comme les protections dont a bénéficié Dutroux, ou la collaboration avec l'occupant pendant la guerre 40-45. La société wallonne refuse d'en discuter".

# III. La vitalité du wallon :
# outil de communication et moyen d'expression

## 1. Les enquêtes sociolinguistiques

### 1.0. Introduction

À l'ombre des grandes enquêtes linguistiques et lexicologiques, la question de la vitalité des langues régionales de Wallonie et les problèmes que de telles études ont dû affronter ne sont pas des moindres. Elles ont montré que la quantification de la vitalité est une entreprise délicate qui exige de prendre en compte des variables aussi subjectives et ambiguës que la compétence, la performance et la représentation des locuteurs à propos de leurs propres facultés,... De ce fait, les enquêtes ayant pour but de quantifier le nombre de locuteurs dialectaux pour l'ensemble des Wallons, font défaut. Toutefois, il existe des extrapolations d'études sociolinguistiques de ce type, mais elles contiennent trop souvent des simplifications et des approximations. Dans notre aperçu des enquêtes, nous allons tenter de dégager les principales conclusions. En ce qui concerne les données chiffrées exactes, nous renvoyons aux travaux cités.

Alors que SOMERS (1999: 30) fait mention "des enquêtes d'ensemble[,] (...) des études monographiques (...) et [d]es études relatives à la vitalité du liégeois", HENDSCHEL (1999: 119-128) retient essentiellement trois types d'enquêtes différents: les enquêtes rurales, les enquêtes auprès des jeunes et les enquêtes nationales. Même si parfois les deux premières s'entremêlent, et que les dernières ont comme grand désavantage de procéder par extrapolations (DALBY 1994, FAUCONNIER 1998b), la dernière tripartition nous paraît plus adéquate pour notre examen (qui, répétons-le, porte sur l'ensemble des langues régionales en Wallonie romane).

### 1.1. Les enquêtes nationales

Tout d'abord, il y a eu une enquête effectuée de façon autonome à une échelle plus large. Ainsi, REMOUCHAMPS, secrétaire général de l'Assemblée et président du *Musée de la vie wallonne*, a mené une enquête en 1920 par le biais d'un questionnaire envoyé à 1444 administrations communales de Wallonie. Les réponses recueillies (à peu près 900) démontraient que dans presque trois quarts des communes, la langue régionale est employée par 91% des habitants dans ses rapports avec l'administration. Les divergences par province n'étaient pas importantes (de 96% à Liège à 85% dans la province du Hainaut) et dans 8 communes uniquement le taux plonge sous la barre des 25%.

En ce qui concerne la pratique langagière au sein des conseils communaux, les écarts se creusent. Presque la moitié n'utilisait que le français, tandis que 23% n'utilisait que le wallon. Or, les deux restaient usités dans 33% des cas. Comme le français était l'unique langue dans 26% des conseils de la province liégeoise mais dans 60% des conseils hennuyers, les divergences se font également sentir au niveau provincial.

Remarquons tout de même que la variable provinciale est une des seules à être analysée. L'enquête ne permet donc pas de quantifier les divergences d'emploi au niveau des sexes, de l'âge, des différentes familles linguistiques, ou encore de la qualité du wallon usité, voire même de la disposition honnête des rapporteurs en répondant aux questions. Elle offre néanmoins un aperçu historique et probablement valable sur la vitalité du wallon dans l'entre-deux-guerres, c'est-à-dire peu après l'instauration de l'enseignement obligatoire en français.

L'enquête nationale suivante n'a été effectuée qu'en 1975, lorsque LEFEVRE (1975) publia les résultats d'un sondage sur les attitudes et les habitudes vis-à-vis des connaissances et pratiques respectives du wallon. La société wallonne était de ce temps-là déjà bien francisé, mais ce n'est pourtant pas cela qui émane des chiffres. En effet, 48% des personnes interrogées prétendaient encore parler le

wallon régulièrement, et 33% de temps en temps, soit un nombre total de 81% de locuteurs wallonophones. De plus, 83% des informants prétendaient parler suffisamment bien, et la compréhension s'étend même à 93%.

Au bout d'une décennie, KLOSS – MCCONNELL (1984) estiment les locuteurs de langues régionales romanes en Wallonie au nombre de 1200000. Cela représente donc 37% sur une population de 3221225 personnes. Par conséquent, ce chiffre étant jugé parfois même exagéré, la vitalité du wallon a fait la culbute: il descend de 44% par rapport au recensement précédent. Mais au cours des années ’80 nous assistons aussi à l’émergence de recherches sociolinguistiques d’un tout autre type, à savoir les enquêtes rurales, d'une part, et les enquêtes auprès de jeunes, de l'autre.

## 1.2. Les enquêtes auprès des jeunes

Quant aux dernières, le mémoire de NYS (1986) traite le phénomène diglossique wallon-français dans la localité de Purnode [D9]. Fait remarquable: si seulement 33% des témoins de 20 à 29 ans emploie exclusivement le français, ce chiffre monte à 86% pour les personnes de 2 à 19 ans. De même, le wallon domine légèrement, voire sensiblement le français dans 14% des jeunes de 2 à 19, alors que dans la tranche d'âge de 20 à 29 ans ce chiffre s'élève à 43%. En outre, le français est dominant à 100% chez les plus jeunes, mais atteint quand même 75% chez les enquêtés de 20 à 29 ans. L'usage nettement dominant du wallon n'a été relevé dans aucune tranche d'âge, ce qui n'est pas le cas chez les plus âgés, où l'usage dominant du wallon a été quantifié à 8% wallon et l'emploi égal à 16%, totalisant le nombre de locuteurs wallons à presque le tiers des sujets sondés.

À Lutrebois, dans une enquête menée par FRANCARD (1988b) en 1987, le français est la langue maternelle pour 100% des personnes enquêtées en dessous de 70 ans. Seulement 38% des jeunes de 11 à 20 ans ont toujours une connaissance passive ou un usage actif occasionnel du wallon. Cela s'élève à 56% pour le

groupe de 21 à 30 ans. Mais "le pourcentage des locuteurs bilingues (âgés de plus de 18 ans) y est seulement 37% (…)" (*Ibid*. 13).

En troisième lieu, il convient de mentionner une enquête datant de 1989, menée par le CLÉO, le *Centre liégeois d'Étude de l'Opinion*, auprès de 1000 personnes sur l'ensemble du territoire wallon[1]. Dans le but de quantifier la perception des langues régionales, cette enquête conclut que 61% "émettent une appréciation positive sur leurs performances (très bien - bien), 40% présentant une appréciation négative (mal - pas du tout)" (*Ibid*. 12).

Quatrièmement, le groupe VALIBEL de l'U.C.L. a effectué une enquête en 1988, répétée en 1991[2]. Elle portait également sur la perception des langues régionales chez les jeunes romanistes. En ce qui concernait les attitudes sur la connaissance du wallon, 89% des jeunes en 1988 et 90% en 1991 ne pratiquaient plus le wallon. Toute connaissance passive était absente dans 45% des cas en 1988. Ce chiffre monte à 46% en 1991. En revanche, seuls 8% des romanistes considèrent la pratique du wallon comme un "handicap", alors qu'en 1998 cette tranche s'élevait à 11%. De même, 77% pensent qu'un tel bilinguisme apporte un "supplément de culture", là où l'enquête précédente en sondait encore 62%.

L'enquête menée par MEURICE (1995) se distingue par l'application d'un véritable test de compréhension. Il avait demandé à des professeurs sachant parler wallon, de déclamer en classe des phrases de plus en plus difficiles. 10% des élèves y ont pu répondre convenablement, et plus de 30% ont pu comprendre les phrases à moitié.

[1] Voir BAUGNET (1989).
[2] Voir FRANCARD (1994b).

### 1.3. Les enquêtes rurales

Il apparaît donc des chiffres qu'il y a une très nette différence entre la compréhension et la pratique et entre la pratique et la représentation. Cela est également perceptible dans les enquêtes rurales. Celles-ci montrent clairement le gouffre qui sépare les jeunes des générations ultérieures. Ainsi, en 1986 à Neuvillers [Ne33], dans la catégorie des plus de 60 ans, plus de 80% pratiquent toujours le wallon entre époux. Ce chiffre tombe à 50% pour les 50 à 59 ans, et à moins de 20% pour la catégorie de 40 à 49 ans. Que le wallon soit même absent chez les personnes d'âge inférieur pour ce type de fonction communicative, corrobore cette thèse (MARCKX 1988).

D'autres enquêtes ont néanmoins été effectuées à Jauchelette [Ni67], Hélécine [Ni20], Purnode [D9], Mogimont, Archennes [Ni7], et à Waulsort. Mais il est néanmoins difficile de cerner la locution de *bien parler*, d'autant plus que

> "la méthodologie adoptée par ces enquêtes privilégie des informateurs pour lesquels la pratique du dialecte est manifestement survalorisée par rapport à l'ensemble de la population" (FRANCARD 1992: 13).

À notre connaissance, la dernière étude sociolinguistique qui porte sur les langues régionales est celle de SOMERS (1998). Elle a examiné la compréhension, la pratique et l'attitude de jeunes liégeois concernant le wallon, et leur rapport avec des critères sociaux, tels l'origine linguistique, le niveau scolaire,... À partir des conclusions, nous établissons une synthèse des acquis de la tradition sociolinguistique.

### 1.4. Synthèse des conclusions générales à partir de SOMERS

D'emblée, l'évolution aboutissant à la disparition complète des locuteurs wallons unilingues depuis la régression progressive des langues régionales, saute aux yeux. Outre cela, les études ont montré un écart important entre la compétence et la représentation linguistiques. Ce paradoxe fait relativiser d'autant plus les enquêtes portant uniquement sur les attitudes. En effet, par la proximité linguistique, l'omniprésence de la langue française en Wallonie et d'autres critères encore, les systèmes phonologique, morphosyntaxique et lexico-sémantique sont contaminés et méritent une attention particulière, d'autant plus que le continuum qui détermine la situation diglossique wallonne fait que "certains témoins plus âgés considèr[e]nt comme énoncés *français* ce que d'autres, plus jeunes, interprètent comme étant du *wallon*" (FRANCARD 1988a: 20).

La communication en wallon dépend également des critères liés au locuteur, d'une part, et à l'interlocuteur, de l'autre. Les variantes sont le sexe, l'âge et le milieu. D'abord, les personnes âgées maîtrisent bien mieux leur parler régional que les autres. La génération affectée par l'instruction primaire obligatoire en français représente déjà une partie de la population beaucoup plus bilingue. Répétons qu'un véritable gouffre se creuse entre les générations qui suivent la deuxième Guerre mondiale et leurs aîné(e)s. Et les causes sont multiples:

> "[l']industrialisation accélérée, [le] brassage accru des populations, le développement des communications et des médias (…)" (FRANCARD 2000: 15).

Ensuite, la variante du sexe démontre l'abandon plus rapide de l'usage de la langue régionale par les femmes. Ce n'est pas qu'elles soient plus accostées en français, car "[en] public, (…) l'écart entre les deux groupes [masculin et féminin] n'est pas significatif" (SOMERS 1998: 201). Par contre, en famille, les garçons sont plus amenés à parler wallon.

D'ailleurs, le milieu dans lequel le locuteur a grandi est le troisième facteur déterminant dans le choix, la compétence et l'attitude linguistiques. En effet, plus on s'éloigne du centre urbain, plus les connaissances et usages du wallon sont développés. L'origine linguistique constitue un autre critère capital. Malgré l'éclipse de la langue régionale en famille, "les jeunes d'origine wallonne ou mixte-wallonne ont une meilleure connaissance du wallon que ceux d'origine française ou mixte" (*Ibid*. 205). Il en va de même quant à l'usage, l'attitude et la participation aux initiatives en faveur du wallon.

En ce qui concerne l'interlocuteur, il faut préciser que sa relation avec les différents critères invoqués influence le choix linguistique du locuteur. En d'autres termes, si l'interlocuteur fait preuve de quelques expressions wallonnes dans ses énoncés, le locuteur recourra plus facilement à ses connaissances de la langue régionale dans son propre discours.

En troisième lieu, malgré l'échec du wallon au sein du foyer familial, beaucoup d'indices dévoilent un glissement de nos parlers wallons, picards et gaumais vers le sociolecte. Elles deviennent "le véhicule privilégié de l'affectivité, de l'expressivité, ou même comme témoignage de loyauté vis-à-vis d'une communauté" (FRANCARD 1992: 14). En d'autres mots, en même temps que la diminution continuelle de la pratique du wallon, le noyau dur de la transmission linguistique a donc évolué de la famille au milieu professionnel. Ainsi, "le wallon garde une position assez forte dans les professions manuelles (...)" (SOMERS 1998: 202). Moins le niveau scolaire des parents, et surtout du père, est élevé, plus le wallon est connu et employé en famille[3]. De même, "le wallon est plus vivace chez les jeunes dans les sections professionnelle et technique que chez les élèves de l'enseignement général" (*Ibid*.) Cela s'observe tant au niveau de la compétence et des attitudes, qu'au niveau des représentations. L'hypothèse évidente que le wallon est plus facilement employé en situation informelle qu'en situation formelle est également confirmée.

[3] Nous aurions, il est vrai, pu traiter cet aspect au point précédent, à savoir au niveau du milieu.

Or, à la lumière de l'idée communément répandue que l'ouvrier est *prototypiquement* parlant de sexe masculin, une analyse de l'évolution progressive vers le sociolecte à partir de différents lieux de travail, plus particulièrement les usines, permettrait de voir si le désengagement féminin est à mettre en perspective à partir dudit préjugé.

En dernier lieu, le sondage de SOMERS (1998: 204) a démontré l'existence d'un lien intime et quantifié entre la connaissance des langues régionales et les initiatives en faveur de celles-ci. Les jeunes ayant palpé la culture wallonne, quel que soit le moyen (à la télé, à la radio, dans les journaux, au théâtre,...) "obtiennent significativement de meilleurs résultats pour le test de compréhension que ceux qui ne participent pas ou moins à la culture wallonne". Cet attouchement exerce même une influence positive sur les usages et les attitudes vis-à-vis des langues régionales. Mais paradoxalement, "[p]lus les jeunes subissent l'influence de la culture *populaire*, moins ils sont favorables à l'usage du wallon (...)" (*Ibid*. 205).

Répétons quand même qu'à son éloignement progressif du foyer familial, s'oppose que le wallon est de plus en plus considéré comme la langue de la Wallonie et comme une partie essentielle du patrimoine culturel. En plus de cela, "[l]a plupart des jeunes interrogés, y compris ceux que ne parlent pas un mot de wallon, sont favorables à la promotion du wallon, 55% à son enseignement optionnel (...)" (*Ibid.)*.

## 2. Les langues régionales comme moyen d'expression

L'engagement des Wallons quant à l'illustration de notre langue ancestrale, se centre principalement autour de matières culturelles, comme la littérature, le théâtre,... La plupart de ces matières sont également institutionnalisées. Nous analysons l'institutionnalisation au chapitre suivant. Pour le moment, nous nous limitons à la présentation de ce que FRANCARD (1992: 14) appelle les "poches de résistance" du wallon.

En premier lieu, c'est le théâtre wallon et picard qui remplit un rôle essentiel dans l'illustration de la fonction expressive. Bien qu'il s'agisse souvent d'un théâtre amateur, il est soutenu par l'Union Culturelle Wallonne, qui organise en plus des cours de mise en scène et d'interprétation pour garantir non seulement le nombre de spectateurs, mais également la qualité.

> "En chiffres: le théâtre dialectal, pour l'année 1990, a donné 1 248 représentations et rencontres, qui ont attiré 264 379 spectateurs payants. Plus de 2 500 comédiens seraient concernés. De nombreux 'cabarets' connaissent également un succès populaire incontestable" (FRANCARD 1988a: 14).

Outre cela, l'UCW regroupe 227 "associations qui, en maints endroits de la Wallonie œuvrent – certaines depuis très longtemps – pour la promotion de la langue et de la culture régionales. (...) On peut estimer que ces groupes constituent un des terreaux les plus favorables pour la renaissance des langues endogènes, la situation étant cependant très inégale selon les régions et selon les associations" (FRANCARD 1988a: 16).

Ensuite, la littérature en langue régionale jouit également d'une grande notoriété. Son apparition à la fin du XVII$^{ème}$ siècle lui confère une tradition et un point de départ remarquables. Son apogée quantitatif s'est produit au XIX$^{ème}$ siècle. Ici, c'est la SLLW qui a contribué à la publication de nombreux écrits littéraires et de recherches en matière de dialectologie wallonne. Répétons-le, elle est également

le promoteur de l'orthographe wallonne courante, qui a également contribué à l'édition et à la composition de textes en langues régionales.

D'autres organisations, souvent bénévoles, publient leur propre revue et ce dans toutes les provinces wallonnes. Avec *Djåzans walon* à Liège, *Lu vî sprâwe* à Malmedy, *Lë sauvërdia* à Jodoigne, *Wallonnes* par la SLLW, *Coutcouloudjoû* au Luxembourg,... il est impossible d'être exhaustif. Il est aussi

> "difficile d'évaluer l'audience des revues et des publications proposant des textes en langue régionale: sans doute est elle assez limitée, malgré le nombre des productions publiées chaque année. La diversité des traits linguistiques, les difficultés de lecture d'un idiome qui reste fondamentalement oral et les faibles moyens de diffusion ne contribuent guère à faire sortir les œuvres d'un cercle restreint de lecteurs" (*Ibid.*).

Toutefois, conscient des avantages sociaux, économiques, linguistiques et autres d'une revue qui regrouperait l'ensemble des revues en langues wallonnes et picardes, le CLRE a dirigé les négociations parmi les différents partis. "Il est aujourd'hui en passe d'aboutir, avec la collaboration des revues suivantes: *Èl bourdon* de Charleroi, *Les Cahiers wallons* de Namur, *Èl mouchon d'Aunia* de La Louvière, *Lë Sauvërdia* de Jodoigne et *Singuliers* de Bastogne. Le numéro 0 de cette nouvelle publication paraîtra prochainement sous le titre *WALONS*" (FRANCARD 2001a: 5). Fait remarquable: on ne souffle mot de l'abstention manifeste des revues liégeoises.

Il existe néanmoins d'autres publications à plus grande notoriété. Elles profitent d'ailleurs également d'une diffusion élargie. Il s'agit par exemple de bandes dessinées, tels *Li vî bleu*, vendu à 40000 exemplaires, Astérix,... Ajoutons à cela l'édition récente du *Wallon de poche* par Guy FONTAINE (1999), membre titulaire de la SLLW, et illustrée par François WALTHERY. Cet ouvrage rassemble un grand nombre d'expressions carolorégiennes, liégeoises et namuroises, classées par thème et traduites au sens littéral et figuré. Son succès a sans doute suscité la

publication du *Wallon sans interdit* par le même auteur, qui – comme son nom l'indique – contient les expressions plus vulgaires.

En troisième lieu, il y a le fait que la population témoigne parfois d'une certaine créativité en ce qui concerne l'emploi et l'illustration des langues régionales:

> "messes en wallon, concours de récitation surtout destinés aux jeunes, les prix littéraires, l'édition d'objets ludiques (calendriers, jeux de l'oie, cartes postales). Les journaux à fort ancrage régional publient régulièrement des chroniques dialectales. Des émissions en langue régionale sont programmées à la radio et à la télévision, mais généralement dans des tranches peu favorables" (FRANCARD 1992: 16).

Quatrièmement, nous ne pouvons négliger la chanson wallonne. Un concours annuel organisé par la RTBF, l'UCW et la province de Liège a pour but de récompenser le meilleur participant. Ce *Festival de la Chanson wallonne* éprouve cependant "mille difficultés à s'imposer et à se constituer un public, particulièrement auprès des jeunes" (*Ibid*.). Toutefois, parmi les plus grands compositeurs-interprètes, comme Guy CABAY et Julos BEAUCARNE, un troisième, William DUNKER, est un représentant de la musique *post-moderne*. Il atteint de ce fait un public très jeune et très large. Il est même possible de télécharger ses meilleures chansons – *Toudi su'l voye*, *Djan Pinson*, *Condroz et western*,... – sur Internet.

Les contraintes les plus fortes de l'expression en langue régionale sont néanmoins constituées par l'enseignement (*IV.1.3.*, *2.3.*, *3.2.*) et les médias. En ce qui concerne la télévision et la radio officielles, la raison profonde réside sans doute dans le fait que ce sont les autorités de la Communauté *française* qui les contrôlent et donc décident de leurs programmations. De plus, la présence de langues régionales est sans cesse sous pression à cause de la réduction du budget, de la réduction du temps d'émission, etc. Même sur les quelques radios privées et dans les revues et journaux nationaux en français, la place réservée aux langues

régionales, de manière régulière ou occasionnelle, paraît à peine suffisante. Reste à savoir si l'attitude favorable envers de telles émissions "aussi bien au sein de la RTBF (radio et télévision) que dans les programmes des télévisions communautaires" (LARDINOIS 2002: 4) de la part du Ministre de l'Audiovisuel de la Communauté française mettra fin à cette négligence.

Par ailleurs, le jargon informatique a été traduit en wallon central de façon systématique et exhaustive pour Linux[4].

À titre d'exemple, nous proposons un survol des termes. Entre parenthèses, les mots sont transcrits en *rfondou walon* (*IV.3.1.*).

| | |
|---|---|
| "Creation | Askepiaedje |
| Delete | Disfacer |
| Hard disk | Plake deure |
| Display | Håynaedje |
| Error | Aroke, måcule |
| Email | Emile |
| File conversion failed | Li ratoûrnaedje do fitchî a fait berwete |
| Filter | Passete |
| Go | Evoye |
| Icon | Imådjete |
| Italic | Clintcheyes |
| Keyboard | Taprece |
| Link | Hårdeye, loyén, roye |
| Maximize | Met å pus grand |

[4] "Linux est un système d'exploitation (comme DOS, Windows, OS/2, MacOS, Unix...) inventé par Linus Torvalds aidé par des centaines de développeurs travaillant surtout par Internet. Linux est plus fiable et bien meilleur marché que ses concurrents. Et surtout, il est distribué sous la Gnu General Public License (GPL). Cette licence vous permet de redistribuer un programme, gratuitement ou en vous faisant payer pour le service. Vous devez rendre le code source du programme disponible et transmettre les mêmes droits. Chacun est libre de regarder et de modifier ce code source, ou encore de n'en rien faire. Du point de vue des cultures minoritaires, ceci signifie concrètement qu'il est possible (même pour des non-programmeurs) de traduire les programmes de manière à ce qu'ils 'parlent' une langue minoritaire, ce qui n'est généralement pas possible avec des logiciels

| | |
|---|---|
| Mouse | Soris |
| Online | Al waitroûle |
| Paste | Aclaper |
| Restore | R(i)fé |
| Restart | Renonder |
| Screen | Waitroûle |
| Screen saver | Spårgneu di waitroûle |
| Skip | Passer hute |
| Spelling | S(i)crîjhaedje |
| Stop | Arester, djoker |
| Underline | Sorlîgni |
| Untitled | Sins tite |
| Wallpaper | Tapisreye |
| Yes | Oyi[5] |

propriétaires. Cette page expose un projet de traduction de programmes sous GPL en langue wallonne" (SACRE 2000a).

[5] Cette liste est une sélection que nous proposons d'après SACRE (2000a).

## 3. Conclusion

En guise de conclusion, nous pouvons déduire des faits relevés dans ce chapitre que la pratique des idiomes régionaux en Wallonie est fortement menacée, principalement en famille, mais également à tous les niveaux de la société. Les jeunes sont beaucoup moins enclins à utiliser le dialecte et les femmes encore moins. Par contre, en ce qui concerne les représentations psycholinguistiques, un vent favorable souffle à tel point qu'il serait dommage de l'ignorer. Une des questions que nous nous posons à ce sujet est de savoir si l'attitude en elle seule serait à même de causer le changement nécessaire au niveau des performances pour garantir la présence du particularisme linguistique wallon.

Ne faudrait-il pas non plus envisager l'enseignement du wallon, encore toujours dans les mains de quelques bénévoles, à partir des résultats obtenus sur l'attitude des jeunes, des femmes, des wallonistes, des citadins,...? Quoi qu'il en soit, la présence de grands musiciens populaires et la présence remarquable au niveau informatique forment néanmoins une illustration à grande diffusion et à grand rayonnement. Seulement, il serait temps de l'exploiter davantage.

Nous avons également pu relever un lien intime entre les initiatives en faveur de la langue régionale et la compréhension dudit idiome, avec à chaque fois un lien avec des structures de promotion institutionnalisées. Cependant, aucun critère ne permet de mesurer les chances de survie d'une langue ni les données à prélever de son enseignement.

Dans le chapitre suivant, nous allons examiner de plus près le champ d'action et comment il se dispose envers l'enseignement de la langue régionale. Compte tenu de la diversité linguistique, des différentes opinions quant à la forme de langue à enseigner et de son inexistence dans l'enseignement contemporain, nous allons analyser profondément et de façon systématique ces initiatives en appliquant une approche chronologique.

# IV. L'institutionnalisation des langues régionales en Wallonie romane

## 0. Introduction

Les premiers pas des langues régionales de Wallonie à l'école ne sont pas très illustres. C'est en effet la langue française qui s'impose comme moyen de communication officiel de l'enseignement en 1918, c'est-à-dire au moment où l'instruction primaire devient obligatoire. "Le wallon, exclu des écoles et des administrations, est considéré comme une entrave à la promotion sociale et l'acquisition du français" (GILLIARD 2000: 2).

La suite ne s'avère guère être meilleure. En 1983, le premier décret de la Communauté française à traiter le problème épineux de l'enseignement des langues régionales en Wallonie, le décret Urbain, les traite de *dialectes*.

> "Ce décret prévoyait un recours possible au dialecte dans l'enseignement primaire et secondaire. Il n'a toutefois pas produit les effets bénéfiques escomptés. S'il accréditait le principe d'un enseignement des langues régionales, il n'édictait aucune mesure d'accompagnement qui aurait pu faciliter les initiatives visant à le concrétiser" (FRANCARD 1999: 22).

Outre le manque de politique connexe, "[l]e recours possible au dialecte dans l'enseignement primaire et secondaire [dans le décret Urbain] est justifié essentiellement par des raisons liées à un meilleur usage du français, et non par un souci de revitaliser la pratique des langues régionales" (FRANCARD 2000: 38). Cela revient donc à dire que malgré une reconnaissance officielle, les langues régionales sont pratiquement inconnues du monde de l'enseignement, et si elles sont connues, elles sont considérées comme des "dialectes", accidents de parcours indésirables de l'histoire linguistique de notre pays.

Comme "on ne prévoyait ni mesures d'application, ni moyens, ni statut, ni formation de professeurs...", selon HENDSCHEL (1990), il s'agissait d'un "décret pour rien" (*Ibid*.).

Il reste néanmoins bon nombre d'initiatives indépendantes ou non qui rendent fort complexe et intéressante l'analyse diachronique de(s attitudes envers) l'enseignement et des langues régionales. C'est pourquoi nous menons notre examen sur les différentes modalités d'enseignement au fur et à mesure que l'institutionnalisation des langues régionales de la Wallonie romane prend forme. Une attention particulière est accordée à l'orthographe tout comme aux conceptions que chaque organisme construit pour y justifier ses propos. Le choix de la forme du wallon entre d'ailleurs également dans la conception de l'enseignement.

## 1. La *Société de Langue et de Littérature Wallonne*, ou le wallon à l'université

### 1.1. Survol historique

Même si "au 17e et 18e siècles, [on] a connu une littérature patoisante assez abondante – du même niveau alors que les autres littératures patoisantes du domaine français" (LEGROS 1958: 220), son institutionnalisation n'a pas vu le jour avant le milieu du XIXème siècle. La fondation en 1856 de la *Société liégeoise de Littérature wallonne* doit pourtant être placée dans le contexte de l'époque. Au niveau littéraire, le pays de Liège voit l'apparition de nombreuses publications en liégeois: une anthologie, des noëls wallons, les chansons de DEFRECHEUX, les poésies de SIMONON, DU VIVIER et FORIR,... Quant au niveau scientifique, le *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* de GRANDGAGNAGE dépasse de loin les écrits linguistiques de l'époque.

Circonstance extérieure, en 1855 eurent lieu les grandes festivités en honneur du XXVème anniversaire de l'inauguration du roi LEOPOLD Ier, à la suite desquelles fut organisé "un concours de poésie et de chanson wallonnes: on demandait une pièce de vers en l'honneur du Roi, ainsi qu'un *crâmignon*[6] au sujet non imposé" (LEGROS 1958: 223). Le succès du concours et la qualité des envois expliquent la décision à l'édification de la *Société liégeoise* par les organisateurs du concours.

D'emblée, elle prit des objectifs fort ambitieux sans d'ailleurs pour autant se limiter à la littérature. Concernant le corpus du wallon elle a pris pour but de "fixer la grammaire et l'orthographe (...), de composer un dictionnaire et enfin (...) déterminer les règles de la versification" (*Annuaire de la Société liégeoise de Littérature wallonne* I: 35, dans LEGROS 1958: 224).

[6] Il s'agit d'une chanson populaire provenant de la région liégeoise et qui accompagne une farandole. Pour plus de détails voir PIRON (1983).

En revanche,

> "[l]es études dialectales publiées au XIX$^{e}$ siècle souffraient d'un handicap général, qui fut aussi l'occasion de vives disputes et de démissions retentissantes: l'absence d'un système graphique capable de rendre les particularités phonétiques. (…) Nous sommes, en effet, à un tournant. Voici venu le temps des philologues formés scientifiquement. En 1892, la Société avait publié l'étude de Georges Doutrepont sur la conjugaison en liégeois et en 1897 celle de Feller sur le gaumais. Les philologues vont peu à peu jouer un rôle déterminant à l'intérieur de la Société: non pas Maurice Wilmotte, qui, élu membre titulaire en 1888, démissionna presque aussitôt (toujours l'orthographe!), mais Auguste Doutrepont et Jules Feller, élus en 1895, et surtout Jean Haust, élu en 1897 et bientôt choisi comme secrétaire général" (GOOSSE 1997: 127).

## 1.2. À propos de l'orthographe, du dictionnaire et de la grammaire

### 1.2.1. Présentation de l'orthographe *Feller*[7]

En ce qui concerne le problème à première vue insurmontable de l'orthographe, elle a mené à une des réussites les plus remarquables dans l'histoire de la Société. Par le biais d'un concours au début du XX$^{ème}$ siècle, elle a adopté la méthode de transcription de Jules FELLER, appelée depuis *l'orthographe wallonne courante* ou *orthographe Feller*. Comme nous l'avons déjà pu évoquer, celle-ci transcrit fidèlement chaque parler existant à partir des mêmes règles de transcription, tout en garantissant un lien avec l'orthographe française. Cela facilite tant la lecture que la compréhension. Peu à peu, cette orthographe s'est répandue dans l'ensemble du territoire strictement wallon, et aujourd'hui encore, c'est l'orthographe la plus usitée. Son apport a contribué à l'amélioration des

[7] Pour plus de détails, voir FELLER (1905$^{2}$).

productions littéraire et linguistique wallonistes[8], et elle est même appliquée à la transcription du picard (CARTON 1964, PICOCHE 1969).

L'orthographe wallonne se caractérise par quelques traits spécifiques. D'abord, elle se distingue par la segmentation fidèle de la phrase. Les liaisons sont marquées par des traits d'union:

"In-îpoconde, qu'aveût è l'tièsse
ine niyêye di djônès-aguèces (…)." [9]

En ce qui concerne la prémisse phonétique, l'orthographe Feller supprime les consonnes doubles si elles ne sont pas prononcées comme telle, et singularise les voyelles longues par un accent circonflexe. De même, la nature ouverte ou fermée des voyelles est toujours indiquée par respectivement un accent grave et un accent aigu. L'accent circulaire sur le *å* permet de rendre la prononciation de la voyelle longue intermédiaire entre *a* et *o* en liégeois.

"Vos-årîz dit quéque andje vinou so l'tére
divins l'moumint
qu'èle pårtihéve totes sès spågnes à l'misére
dès-ôrfilins; (…)." [10]

Quant à l'analogie à l'orthographe française, les finales *-er* et *-ez* sont conservées pour rendre le son [e] de l'infinitif et de la deuxième personne plurielle de l'indicatif présent. Si par contre sa prononciation s'avère être ouverte, il est transcrit par *-èz* et *-èr*.

---

[8] "[L]e niveau des publications littéraires s'éleva (…), [d]'importantes études linguistiques virent le jour" (GOOSSE 1997: 127).
[9] Ce fragment des *Êwes di Tongue*, de la main de Lambert de RYCKMAN, a été édité en orthographe Feller par PIRON (1979²: 29)
[10] Ce fragment de la complainte *Lèyîz-m' plorer* de Nicolas DEFRECHEUX est repris en orthographe Feller d'après PIRON (1979²: 191).

Les nasales sont notées avec *n*: *in*, *on*, *an*, *un*. La transcription *en* est écartée pour éviter l'ambiguïté. L'orthographe wallonne courante écarte également le *g* pour transposer à l'écrit la fricative post-alvéolaire en faveur du *j*.

```
"Djan Pansau n'a nin co soupè,
i d'mande in p'tit boukèt,
tayèz bin, tayèz mau
in p'tit boukèt po Djan Pansau!"[11]
```

De même, le *x* est décomposé en *cs* ou *gz*. Ce *c* devient *k* devant *i* et *e*, ou *qu* par analogie au français. Du point de vue morphophonologique, l'analogie prévaut également lorsque la consonne finale est muette, mais sonore au féminin (*grand*). Dans la même optique, les flexions plurielles des noms sont marquées par un *-s* final, et les flexions féminines par *-e* final (*grands*, *grande*, *grandes*). Par contre, le *oi* français n'est pas admis pour les sons *wè* ou *wa*.

```
"Lès priyêres qu'on-z-a-d[ë]t come dès mots d'èspèrance
qu[ë] lès nosses comp[ë]rnèt quand on l'zi d[ë]t tot bas…
Lès mwârts n[ë] sont ni mwârts, tant qu'on aude leû sov'nance:
i sont-st-èvôye, chone-t-[ë], dins-r-on payis p[ë]s bia." [12]
```

Ajoutons à cela que ces règles restent néanmoins souples. Ainsi, si le digraphe *ai* disparaît en faveur de *ê* au sud et à l'est et du *é* à l'ouest, mais à Namur la graphie *ai* est plus fréquente, probablement par analogie avec le français et par son emploi dans le dictionnaire namurois de Léonard.

[11] Texte de Willy BAL, publié dans PIRON (1979[2]: 572).

[12] Texte de Paul MOUREAU, publié dans PIRON (1979[2]: 436). Le *ë* est une forme typiquement brabançonne et représente un *i* relâché.

### 1.2.2. La déroute du dictionnaire et de la grammaire

L'histoire du dictionnaire et de la grammaire de la langue wallonne profitent du renouveau que lance la nouvelle orthographe. Seulement, ils n'aboutiront jamais au résultat obtenu par l'orthographe. En effet, depuis qu'existe l'idée d'une telle entreprise, les chercheurs de la *Société* ont tenté la composition de ces deux ouvrages. Surtout HAUST, la cheville ouvrière de la Société, semble enfin pouvoir les réaliser. Mais une nouvelle querelle anime les esprits.

> "Il ne s'agit pas, ou pas seulement, d'un conflit entre des personnes. Sans doute la forte personnalité de Haust devait paraître parfois un peu encombrante. Mais le débat concernait avant tout des méthodes et des principes. (…) Jean Haust s'était mis à parcourir systématiquement la Wallonie afin d'alimenter son cours par des documents sûrs. Cette exploration lui révéla les défauts et les lacunes des matériaux recueillis presque tous par voie écrite pour le *Dictionnaire général de la langue wallonne*. Il en tira la conclusion que la publication de celui-ci ne pouvait commencer sans vérifications sur place" (GOOSSE 1997: 129).

Cela n'était pas l'avis d'Auguste DOUTREPONT et de Jules FELLER. Surtout le dernier n'était pas convaincu de l'apport présumé de la géolinguistique et préférait s'appuyer sur la valeur de l'approche générale. Quoi qu'il en soit, les nombreuses fiches – fruits de leurs recherches – furent renfermées dans une armoire, et HAUST se voua à une tout autre entreprise, à savoir le fameux *Atlas linguistique de la Wallonie*, qui, plus tard, deviendra le chef-d'œuvre scientifique de la dialectologie wallonne. Malheureusement, cet *Atlas* relève d'une ambition si prodigieuse que même aujourd'hui le dernier volume semble loin d'être préparé.

Toutefois, "la rupture (…) a été plus dommageable pour la Société de littérature wallonne – baptisée ainsi depuis 1909 – que pour la dialectologie et pour Haust, lui-même, [qui] avaient trouvé des havres qui pouvaient suppléer la Société en sommeil" (GOOSSE 1997: 130). Ces havres sont au nombre de quatre.

### 1.3. Les langues régionales à l'université

Outre l'*Académie royale de langue et de littérature française de Belgique* (LEGROS 1958), la *Commission royale de toponymie et dialectologie* (*Ibid.*, GOOSSE 1997) et la fondation des *Amis de nos dialectes* par des Wallons émigrés à Bruxelles, l'étude des dialectes entre à l'université (PIERRET 2001: 43). En 1920, donc peu après l'instruction primaire obligatoire en français, Jules DESTREE, le Ministre des arts et des sciences, inaugure un cours de dialectologie (HAUST) et de littérature (FELLER) wallonnes à l'Université de Liège. "Mais les apparences sont trompeuses: le wallon (...) qui *rentre* à l'école n'est pas celui qui a cédé le pas au français; tant ses locuteurs que ses promoteurs ne sont pas représentatifs de la masse des wallonophones qui s'est laissé convaincre d'abandonner l'usage de sa langue maternelle. Quant aux valeurs symboliques en jeu, elles sont sans commune mesure avec celles liées à la promotion d'une langue menacée" (FRANCARD 2001c: 135-136).

Toutefois, les élèves de HAUST ont continué son travail et les autres universités ont suivi (Gand en 1932, Louvain en 1938, Bruxelles en 1948). La transmission des connaissances fait qu'aujourd'hui encore les continuateurs constituent une base stable et sûre pour le développement de la recherche scientifique universitaire. Mais il semble néanmoins erroné de prétendre que la chaire de dialectologie serait en rapport complémentaire avec l'éradication des langues régionales en Wallonie dans l'enseignement. Il s'agirait plutôt de "la consécration d'un champ disciplinaire que de la prise de conscience d'un changement social important dans les pratiques linguistiques en Wallonie. Elle dispense les dialectologues d'une prise de position qui aurait sans doute été douloureuse pour nombre d'entre eux: faut-il ou non accepter cette perte de vitalité des langues régionales au bénéfice du français?" (FRANCARD 2001c: 136).

### 1.4. La *Société* aujourd'hui

Il y a tout de même quelques indices qui font preuve d'une Société, devenue *Société de Langue et de Littérature wallonnes* en 1945, consciente de la perte substantielle que signifierait la mort des langues régionales romanes de Wallonie comme moyen d'expression.

> "Dès sa création, la Société a considéré que cette défense et cette illustration devaient se concrétiser avant tout par l'édition d'ouvrages de qualité. Elle poursuit actuellement cette même politique éditoriale en faisant paraître *Les dialectes de Wallonie,* une revue annuelle consacrée aux recherches en matière linguistique, la collection *Littérature dialectale d'aujourd'hui* qui témoigne de la richesse de la production littéraire contemporaine en lorrain, picard ou wallon, la collection *Classiques wallons* et, depuis peu, la série *Mémoire wallonne,* destinée à commémorer les personnalités qui ont illustré les langues régionales de Wallonie livrant des textes à redécouvrir" (SOCIETE DE LANGUE ET DE LITTERATURE WALLONNES 2002).

Et nous ne pouvons négliger que ses apports ont fomenté des domaines aussi divergents que

> "- la notation courante (…);
> - l'étude sur les divisions internes du territoire de la Wallonie (…);
> - le lexique des parlers de Wallonie (un des domaines les plus importants) (…);
> - l'étude sur la langue écrite ancienne (…);
> - l'apport a été très important en onomastique (…)" (PIERRET 2001: 39).

Outre cela, la perpétuation de la publication de l'*Atlas Linguistique de la Wallonie* est le meilleur exemple que cette institution représente le foyer académique et

scientifique de la philologie et de la dialectologie wallonnes (même si c'est l'ULg qui la publie). Le nombre élevé d'ouvrages dans les matières que nous venons de citer corrobore ce point de vue. Mais la *Société* a également publié de nombreuses revues avortées, des cassettes sonores au succès trop faible.

Par ailleurs, la mention de l'*ALW* comme issue de la SLLW provient du rayonnement scientifique au-delà de ses limites. Que l'orthographe Feller ait été adaptée à la transcription du picard corrobore notre point de vue. Cela vaut aussi pour d'autres ouvrages fort nombreux qui ne sont pas directement à cataloguer sous le même dénominateur. L'*Anthologie de la littérature wallonne*, par exemple, est un ouvrage de qualité qui à première vue n'a rien à voir avec la SLLW, mais les articles que publie PIRON (1981, 1983, 1984) dans les *Dialectes de Wallonie* font preuve d'un respect mutuel. Le *Dictionnaire des parlers wallons du pays de Bastogne* de FRANCARD (1994a) à l'instar du *Dictionnaire liégeois* de Haust n'est qu'un exemple de plus.

1.5. La SLLW critiquée rétorque

De nos jours, la critique provient essentiellement de l'extérieur du monde walloniste. Il s'agit avant tout de personnes impliquées dans la survie des langues régionales comme outil de communication et de partisans de la standardisation. En effet,

> "[m]algré les objectifs atteints par l'académie wallonne, malgré les mérites, la compétence et l'énergie de nombre de ses *leaders*, malgré l'apport indéniablement très riche de la société qui a donné des lettres de noblesse au wallon, force est de reconnaître que l'idéologie qui y était dominante n'a pas favorisé la pérennité du wallon en tant que *langue vivante*" (WERNER 1999: 37).

En guise de défense, les académiciens de la SLLW se sont profilés dans ces débats par la publication de quelques articles. Deux réactions se détachent.

La première est de la main de Jean LECHANTEUR (1996: 2-16), membre de la SLLW depuis 1971. Il s'y oppose de main ferme contre l'uniformisation wallonne et la création des néologismes que cela entraîne, en résumant:

> "pour nous, les patois wallons n'ont une chance de durer que dans la mesure où ils demeureront des patois et pourront, ainsi assumer un rôle spécifique à côté du français (…). Comment, en effet, imaginer qu'on attirerait vers un wallon inexistant, artificiel, dépourvu de racines, des jeunes gens que les patois locaux, qu'ils ont pu entendre pourtant autour d'eux, dans leurs familles, dans leurs villages, sur leurs lieux de travail, n'ont pu captiver, et alors qu'ils ont à leur disposition une *koiné* (…), le français (…)" (LECHANTEUR 1996: 13).

LECHANTEUR (1996: 14) a aussi ses doutes sur la valeur d'un apprentissage du wallon au sein de l'enseignement:

> "en ce qui me concerne, je n'ai jamais éprouvé comme un manque l'absence à l'école du wallon, langage pour moi essentiellement extra-scolaire, je dirais presque buissonnier, des intimités familiales, amicales, communautaires (…)".

La deuxième réaction académique concernant la standardisation du wallon est plus tardive, et d'ailleurs moins émotionnelle que l'article précédent. En effet, Émile GILLIARD (2000), écrivain wallon et membre de la Société depuis 1977, propose dans *Balises pour un wallon du troisième millénaire* un certain nombre d'actions qui surplombent toute réaction concernant la forme de la langue.

> "Après l'ostracisme du siècle dernier, le wallon bénéficie d'un préjugé favorable. Servons-nous de cette opportunité pour convaincre la région wallonne de s'intéresser à notre patrimoine langagier comme aux monuments et sites. Prenons la parole partout où nous le pouvons, radio, télé, journaux,

conférences, présentation de livres avec récital, lecture de textes, contact avec les auteurs. Créons des *cédéroms*, des cassettes, publions des manuels d'étude de la langue. Exigeons des autorités politiques l'application des décrets sur les langues régionales et un cadre légal pour l'enseignement du wallon. *Parlons wallon* dès que l'occasion nous en est donnée. On ne dira jamais assez l'impact de cette attitude sur le public, surtout s'il émane de personnalités connues. Des personnes qualifiées devront élaborer les programmes, les grilles de cours de ces écoles. Certains, parmi nous, seront sans doute sollicités à cet effet; notre participation sera un gage de crédibilité pour tout le mouvement"

L'appel le plus important est sans doute celui de *parler wallon*. C'est en effet en parlant les langues régionales de Wallonie qu'on pourra songer à une certaine codification et standardisation, mais justifié par le choix des locuteurs cette fois, destinée à donner un sens aux cours, aux écoles, etc. GILLIARD est également plus convaincu de la valeur de l'apprentissage de la langue régionale par un enseignement de qualité. En revanche, dans les revues publiées par la SLLW, seul KAJDANSKI (1999) semble traiter la problématique de l'enseignement de la langue régionale.

Cela dit, les exceptions existent. En effet, quelques membres de la SLLW montrent un intérêt particulier à la valeur de l'apprentissage. Cela doit être accordé surtout à Lucien SOMME, à Chantal DENIS, membre depuis 2001, et à l'abbé Raymond MOUZON, membre depuis 1994. Le premier est auteur wallon, Président des *Rèlîs Namurwès* et membre du "Groupe de projet" sur l'enseignement des langues régionales à l'UCW (voir *IV.2.2.1.*). La deuxième fait également partie des *Rèlîs Namurwès* et dispense des cours en wallon namurois à l'école communale de Ligny (DENIS 1999). Le dernier est le responsable de la fraction luxembourgeoise du *walon è scole* (CIDWEL).

Faisons également mention du théâtre, manifestation orale de textes littéraires, représenté par Jenny D'INVERNO et Albert MAQUET, de l'enseignement de la littérature, représenté par Jean-Luc FAUCONNIER,...

## 2. L'Union Culturelle Wallonne et le *walon e scole*

### 2.1. Présentation de l'Union Culturelle Wallonne

L'Union Culturelle Wallonne, l'organisation faîtière des *Fédérations Provinciales Culturelles wallonnes* qui regroupe plus de 300 sociétés locales, fut fondée en 1930, l'ancienne *Union Royale des Fédérations Dramatiques et Littéraires wallonnes* a depuis élargi son terrain d'action et, de fait, changé son appellation. En effet, outre les fédérations d'art dramatique et de littérature, l'UCW regroupe en son sein des spécialistes, des animateurs, des gens de terrain. Somme toute, elle représente et milite en faveur des organisations et individus concernés par le soutien de l'utilisation du wallon, picard, gaumais et du champenois, de la défense et l'illustration de la culture wallonne, du développement de la littérature contemporaine en langues régionales et, pour finir, de la promotion des artistes et de leurs œuvres.

Il n'est donc non plus étonnant de constater que l'UCW chapeaute les cinq centres provinciaux d'informations du wallon à l'école, à savoir le *Wallon à l'École du Brabant* (WEB), le *Centre hennuyer d'Animation et de Documentation du Wallon à l'École* (CHADWE), le *Centre Régional d'Information sur le Wallon à l'École* (CRIWE), le *Centre d'Information et de Documentation sur le Wallon à l'École dans le Luxembourg belge* (CIDWEL) et le *Centre d'Information sur le Wallon à l'École de Namur* (CIWEN).

L'UCW annonce les activités de ses membres dans *l'Agenda Culturel Wallon*, un périodique mensuel envoyé gratuitement à la presse et aux membres (LEFIN 2002).

### 2.2. L'U.C.W. et la normalisation du wallon

#### 2.2.1. L'orthographe wallonne commune

Cet élargissement entraîne également un nombre considérable de responsabilités, entre autres assumées par l'UCW dans ses différentes commissions, rebaptisées depuis peu "groupes de projets". Ces groupes de projets se penchent sur des problèmes comme la normalisation de la langue, son enseignement, son rapport avec les médias, le théâtre et la formation, etc. L'ancienne "Commission normalisation" a mis fin à ses activités par la publication des rétroactes dans lesquelles une modification de l'orthographe Feller est suggérée (Xxx 2000). Cette orthographe ressentie comme trop localisée ferait défaut là où un wallon commun est désirable.

En d'autres mots, son existence est tout à fait complémentaire à l'orthographe wallonne courante, mais l'orthographe normalisée possède cet avantage que la ressemblance formelle aux transcriptions traditionnelles des wallons locaux, voire régionaux, va de pair avec un élargissement considérable du public ciblé. En outre, en renonçant volontairement à la normalisation lexicale, syntaxique et phonologique, les planificateurs du wallon commun ont donc conçu une langue écrite plurielle à l'instar du corse, mais qui ne veut en aucun cas réduire les diversités intrinsèques à la langue wallonne.

Concrètement, il s'agit d'une langue écrite qui se greffe sur les parlers locaux, mais arrive à uniformiser l'aspect de la langue à l'écrit. Les règles se caractérisent avant tout par une grande fidélité à l'orthographe wallonne courante. Elle ajoute néanmoins quelques nouvelles graphies. Ces graphèmes représentent les différentes lectures possibles d'après les variantes répertoriées du wallon. Ces *archigraphèmes panlectaux* limitent dès lors le nombre des graphies et uniformise la transcription.

De manière générale, l'orthographe commune propose d'éviter le plus possible les diacritiques et renonce dès lors à la transcription des traits d'union et des apostrophes, qui trop souvent alourdissent le texte pour représenter une lecture évidente ou variable selon la région. Dans *dins on trin*, par exemple, le locuteur peut prononcer une liaison ou non entre *dins* et *on*, d'après son origine. Dans *les omes*, par contre, la liaison est jugée évidente (Xxx 2000: 2).

Dans certains cas, les planificateurs ont éprouvé le besoin d'effectuer une sélection parmi les formes possibles, sélectionnant, en général, la forme la plus fréquente. Répétons que cette forme représente également les autres formes moins usitées.

> "Voici quelques règles qui donneront une idée des principales variables choisies comme référence.
> - La voyelle d'appui est *i*: *dji so* (pour *djè*, *dju*… je suis), *ele riprind* (pour rè-, ru-, èr-…elle reprend), *ele sitind* (pour *sutind*, *sètind*…elle étend. (…)
> - La voyelle d'appui est épenthétique: *ene sicole* (pour *èscole*…, école), *ele riprind* (pour *ele èrprind*…, elle reprend).
> - Les formes ayant conservé un *o* latin (est, centre en général, sud en partie) sont préférées, en principe, aux formes ayant développé un *ou* (ouest en général, sud en partie): *sope* (soupe), *moxhe* (mouche), *djower* (jouer), *rodje* (rouge).
> - La diphtongue wä (…)(est, centre, partie du sud et de l'ouest) est choisie comme référence par rapport à *ô* ou *oû* (ouest, partie du sud) dans des mots comme: *mwärt* (mort), *fwäce* (force), *twäde* (tordre). (…)
> - La finale *–îjhe* (Charleroi, Namur) est préférée à *-îse* (Liège) dans des mots comme *eglîjhe* (église), *prîjhe* (prise), tchimîjhe (chemise)" (Xxx 2000: 3).

Là où aucune référence ne semble être à même de représenter les différences fondamentales de la langue wallonne, la fonction de certaines lettres issues de l'orthographe courante est étendue, soit une nouvelle lettre est ajoutée.

Parmi les extensions fonctionnelles nous retrouvons les transcriptions suivantes:
- le *å*, qui "peut se prononcer *ô* (en général dans le namurois, l'ardennais, ou souvent en carolorégien) ou *â* (en général à l'est: Bastogne, Malmedy, plus Seraing) ou encore de manière intermédiaire entre ces deux sons (Liège)" (Xxx 2000: 2).
- le *e* devrait représenter également les *è* au début et à l'intérieur des mots sauf "dans *èt* et *eyèt* (et), dans la finale de la 3e personne du pluriel des verbes au présent de l'indicatif et du subjonctif: *i tchantèt* (ils chantent), ainsi que dans certains mots comme *brès* (bras)" (Xxx 2000: 2).

En ce qui concerne les signes ignorés de l'orthographe wallonne courante, le *ä* permet de transcrire le suffixe -*ädje* qui pourra donc être prononcé -*èdje* à Liège, -*adje* à Namur et -*âdje* à Charleroi. Il sert également à transcrire les mots du type *mwärt* (voir ci-dessus), sans pour autant recouvrir les prononciations *ô* et *oû* de l'ouest. Finalement, le *ä* peut représenter les cas où "le liégeois et l'ardennais prononcent un *è* alors que les autres parlers ont un *a*, par exemple, *gläce*, *pläce*, *rätchî* (cracher), *djäne* (jaune)…" (Xxx 2000: 2).

Un dernier ajout remarquable est le repêchage d'un signe "utilisé pour écrire le wallon jusqu'au XIXe siècle. (…) [Il] est encore bien visible, surtout dans la région de Liège, dans des noms de personnes comme *Xhoneux* (…), *Droixhe* (…), *Daxhelet* ou dans de très nombreux noms de lieu comme *Xhoûte-s'i-ploût* (…), *Xhendelesse*, *Fexhe*, *Xhoris*, etc." (Xxx 2000: 2). Il est prononcé *h* à Liège, *ch* partout ailleurs. Par contre, dans les cas où ce *h* liégeois se prononce *j* ailleurs, la transcription suggérée est *jh*.

Quant à la néologie, "[a]ucun frein théorique ne devrait être mis à la créativité lexicale des locuteurs du wallon, qui ont ce droit élémentaire de nommer dans leur langue des objets jusqu'alors inconnus, ou de proposer de nouveaux termes destinés à enrichir leur langue. De même, les divergences grammaticale et lexicale ne sont pas affectées par la réforme" (Xxx 2000: 2).

L'univocité ainsi obtenue est, en effet, à même d'élargir le public ciblé et peut être utile aux auteurs, journalistes, publicitaires,... intéressés par une unique forme de leur message écrit en langue régionale. Cela aiderait la langue wallonne à occuper une place plus visible dans des domaines jusque là peu fréquentés. À son tour, cette évolution pourrait activer la vitalité des langues régionales en Wallonie, ou encore "renforcer l'identité collective wallonne" (XXX 2000: 2). La présence de différentes formes de wallon sous une même forme écrite pourrait également faciliter le contact des différents parlers wallons de sorte à ce qu'une espèce de *koiné* spontanée se concrétise. Dans un premier temps, cette façon de constituer une *koiné* ne nous semble pas fort pertinente, mais la communication élargie entre les différentes langues régionales de la Wallonie romane serait tout de même un grand stimulant pour favoriser l'inter-compréhension.

De plus, par la réduction des signes diacritiques, des apostrophes, des traits d'union et de bon nombre de formes l'apparence du texte est rendue plus commode et dès lors plus abordable non seulement à la lecture, mais aussi à l'écriture.

2.2.2. La publication d'ouvrages recouvrant l'ensemble du territoire roman de la Wallonie

L'UCW a également publié un bon nombre d'ouvrages qui méritent d'être traités dans une analyse de l'influence des institutions sur les langues régionales romanes. Il s'agit entre autres du *Walo +*, du *Walo + littéraire*, de la *Walo + gazète*, du *Répertoire des œuvres dramatiques* et du *Projet Culturel Global*.

D'abord, le *Walo +* (BAL *et al.* 1992) consiste en un lexique qui juxtapose les mots carolorégiens aux équivalents namurois, d'une part, et liégeois, de l'autre. Dans cette synthèse des différents wallons, les trois variantes sont donc considérées comme la référence de leur région réciproque. Toutefois, l'ouvrage n'a pas comme seule conséquence la création d'une *koiné* wallonne. Au contraire,

> "[d]e nombreux cercles [et] des écrivains wallons de régions non centrales ont adapté walo +. Nous en connaissons pour Transinne, Spa, et Vesqueville. Il doit en exister beaucoup d'autres, tant cette publication a eu un impact important sur la sensibilisation à disposer de dictionnaires F[rançais] – W[allon] adaptés à chaque sous-région" (MAHIN 2002b).

De même, la nouvelle édition augmenterait son nombre de variantes représentatives par les formes du sud-wallon.

Deuxièmement, l'UCW a publié la continuation de PIRON (1979), intitulé *Panorama de la littérature en langues régionales de Wallonie de 1970 à 1990*. Cet ouvrage reprend les œuvres les plus importantes des auteurs des quatre familles linguistiques romanes de Wallonie.

En troisième lieu, l'UCW est l'instigatrice du premier journal recouvrant l'ensemble du territoire wallon. Ce "journal tentera d'aborder tous les thèmes de la vie culturelle *di nosse pitit payîs* qui concernent la défense et la promotion des langues régionales" (XXX 1999: 11). Outre les informations concernant les langues régionales de la Wallonie, ces *Feuillets du bilinguisme wallon* présentent la problématique sur un arrière-fond international par sa participation dans l'*Association Internationale pour la Défense des Langues et des Cultures Menacées* (A.I.D.L.C.M.) et dans l'*Association Internationale pour l'Utilisation des Langues régionales et des Nationalités à l'École* (SCOLARE). Cela va de soi que ce journal trimestriel jouit d'un lectorat plus vaste, d'une diffusion plus large et donc aussi d'une certaine notoriété.

Quatrièmement, l'UCW a voulu remédier au répertoire trop restreint des troupes de théâtre. Elle a à cette fin établit une bibliographie des pièces les plus importantes. "Périodiquement, une mise à jour est effectuée (...) suivant le système des bibliographies courantes" (LEFIN 1996).

Outre la normalisation orthographique et, d'une certaine façon, lexicale et littéraire, une seconde illustration de leur engagement est la publication du *Projet Culturel Global* en 1994. D'une valeur capitale, cet ouvrage met en évidence les grands axes de l'action en faveur des langues et des cultures régionales de Wallonie.

Sur base du décret Féaux, l'UCW y incite les politiciens de la Communauté française à prendre leurs responsabilités au sujet des langues régionales, sans pour autant mettre en cause le statut de langue officielle du français. "Ce devoir implique la mise en œuvre ou la reconnaissance, et le financement, des initiatives qui réaliseront, d'une manière probante, cet objectif. Il semble logique de considérer que ce devoir doit être également assumé, dans les mêmes termes, par la Région wallonne, dans les limites de ses attributions, et par les pouvoirs provinciaux et communaux" (ARCQ *et al*. 1994: 4).

L'UCW s'y prononce sur des thèmes aussi divergents que la recherche, l'enseignement, l'éducation permanente par la diffusion culturelle, l'animation, la formation et la création, les médias, la religion, l'activité socio-économique, les relations internationale et *interrégionale*, les pouvoirs publics, etc.
Outre cela, le "Projet fait appel à tous les militants de l'Union Culturelle Wallonne, mais aussi à tous les citoyens de Wallonie, afin qu'ils prennent une part active et responsable à l'action en faveur d'un enrichissement culturel du peuple wallon et d'une prise de conscience de ses valeurs spécifiques" (ARCQ *et al*. 1994: 48).

Dans le *Projet Culturel Global*, une partie est dédiée aux modalités qui devraient sous-tendre les premiers pas de la langue régionale à l'école. Il s'agit d'un rapport rédigé par un groupe de travail, institué par le Ministre-Président Valmy FEAUX et dont la plupart sont membres de l'U.C.W. Le CLRE a d'ailleurs adopté sous forme d'avis la synthèse du rapport de la main de feu Jean Van Crombrugge.

Le document propose d'abord d'intégrer l'apprentissage de la langue régionale "en usage au lieu même de l'établissement d'éducation ou de formation, dans sa

forme sous-régionale ou locale" (ARCQ *et al.* 1994: 31). Ensuite, en se fondant sur le *Décret relatif aux langues régionales endogènes* et sur les compétences de la Communauté française en matière d'enseignement, les instances officielles sont mises en demeure. Il s'agit de cours hebdomadaires dans l'enseignement fondamental. Dans l'enseignement secondaire, le recours à la langue régionale est suggéré pour d'autres disciplines, comme l'histoire ou la géographie. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, il faudra garantir la formation d'enseignants, et à l'université aussi, les cours existants doivent être consolidés.

D'emblée, le document veut sensibiliser les éducateurs et les formateurs par la méditation de points clefs comme l'intérêt d'enseigner et d'exploiter un patrimoine culturel, les responsabilités que suscitent la possession d'une langue quant à sa disparition et le devoir de la "restaurer pour la conserver (...)" (*Ibid.*: 33). La langue régionale facilite également par "son caractère concret, affectif, proche de la réalité quotidienne, et parce qu'elle échappe partiellement aux normes formelles de la langue française (...) d'exprimer l[a] spontanéité et de libérer l[a] créativité" (ARCQ *et al.* 1994: 31).

Ensuite, le texte précise les objectifs de cet apprentissage:

> "1. Exploiter une réalité linguistique et culturelle qui constitue la part spécifique du patrimoine régional.
> 2. Entretenir, cultiver ou restaurer un bilinguisme naturel et héréditaire considéré comme une richesse complémentaire au plan de la communication et de l'expression.
> 3. Développer la capacité de spontanéité et de créativité chez les jeunes par le recours aux ressources propres à la langue régionale et à ses productions culturelles.
> 4. Utiliser la connaissance de la langue régionale pour illustrer les capacités d'enrichissement et d'innovation du français contemporain.
> 5. Aider les écoliers et les étudiants à prendre conscience de leur identité régionale, à l'apprécier et à se situer comme des

citoyens dotés d'une personnalité propre dans l'ensemble fédéral, européen ou international.

6. Corriger les effets de contamination lexicologique et syntaxique entre la langue française et la langue régionale, souvent latente et inconsciente, en rendant à chacune ses mots et ses tournures propres.

7. Les contenus et les méthodes: la langue, les textes, le patrimoine culturel" (ARCQ *et al*. 1994: 34).

De plus, l'approche de la langue régionale comme une langue étrangère est exclue. "La langue régionale est là, présente ou latente: la démarche pédagogique consiste à la reconnaître ou à la redécouvrir. Il s'agit donc de la faire réapparaître en profitant de toutes les occasions (vocabulaire, expressions, tournures) et de la faire prononcer" (*Ibid*.).

D'une façon générale, ces ouvrages ambitieux manquent d'esprit critique. Par exemple, le *Walo + littéraire* est un ouvrage qui se veut être la suite de PIRON (1979[1]). Or, les textes ne sont guère évalués et la sélection nous semble également trop peu réfléchie. De plus, il manque des renseignements bibliographiques. Inévitablement, l'ouvrage a fait l'objet de vives diatribes de la part d'un grand littérateur scientifique (MAQUET 1996). En outre, exception faite du *50 ans de théatre en wallon* (LEFIN 1987), les ouvrages de l'UCW éprouvent un manque de ressources financières pour les rendre plus attrayants et plus soignés. Cela ne l'empêche pas de s'investir dans l'organisation du *Grand Prix du Roi Albert Ier* de théâtre et du *Festival de la Chanson wallonne*. Toutes ses initiatives contribuent d'ailleurs également à la consolidation de la communauté linguistique par la rémunération des plus talentueux ou par l'illustration du wallon devant un public apparemment suffisamment fidèle.

## 2.3. Le *walon e scole*

> "Dès les années 1930, s'est développé à Verviers, sous l'impulsion de Jean Wisimus, un mouvement qui souhaitait promouvoir l'utilisation des dialectes dans l'enseignement. [Il est p]résenté généralement comme une 'initiation à la langue et à la culture régionale' (et non comme l'enseignement d'une langue de communication) (…)" (FRANCARD 1999: 22).

Jean WISIMUS avait organisé un concours de diction wallonne. L'année suivante l'initiative est reprise à Liège. Ces concours, qui connaissent aujourd'hui encore un succès considérable (FRANCARD 2000: 39), ont incité les enseignants à apprendre leurs élèves à réciter en wallon. Pourtant, dès ses débuts, la philosophie du *walon e scole* était "de permettre aux enfants de mieux parler le… français. Plus précisément, il s'agit de les aider à mieux identifier deux codes différents, le français et le wallon, pour éviter à tout prix ce français mâtiné de patois qui déshonore les Wallons aux oreilles de ceux qui ont la chance (?) de ne parler que le français" (FRANCARD 2001c: 137). Cette relation est néanmoins réciproque: "le refus du français abâtardi par le wallon est symétrique au rejet d'un wallon francisé" (*Ibid*.).

À Liège, les cours sont "accessibles dès l'âge de 15 ans à tous ceux qui désirent apprendre le wallon, s'initier à la littérature et au théâtre en langue régionale et découvrir les us et coutumes du pays de Liège, en un cycle de 3 ans (…)" (CRIWE 2002). Au terme de ces trois ans, l'étudiant a parcouru les étapes respectives de l'initiation à la langue et à la littérature, l'apprentissage par le jeu et l'exercice en plus d'une initiation au théâtre et à la poésie, finalement, l'orthographe, la conjugaison, les expressions et les essais d'écriture. Deux cours complémentaires de littérature et de théâtre sont également prévus. Mais c'est surtout l'organisation d'une table de conversation ("li copin'reye") qui "permet d'entretenir et de développer la pratique de la langue" (*Ibid*.).

À Namur, il s'agit de quatre années de cours de wallon. Organisés pour la première fois par Lucien LEONARD, leur but est "d'apprendre successivement à parler le wallon, à le lire aisément, à l'écrire et enfin à composer en wallon" (DEBAR 2002). Une nouvelle fois, la table de conversation surplombe la théorie.

Par ailleurs, tant MAHIN (1999: 102) que FRANCARD (2000: 38) estiment que le bilan du *Wallon à l'École* est "mitigé".

### 3. Les "renaissantistes", *moderniveus* ou *ranteulîs*

En ce qui concerne la nouvelle vague de chercheurs wallonistes, la plupart d'entre eux sont regroupés dans une association ayant son siège à Gembloux. Tout comme la SLLW et l'UCW, *Li Ranteule* est une a.s.b.l. mais elle a été fondée plus tardivement, à savoir en 1995.

> "Elle a été créée pour 'faire du wallon autrement', et plus particulièrement:
> - po[ur] travailler sur la normalisation[,]
> - pour diffuser le wallon auprès de tous les habitant(e)s de Wallonie, et surtout les jeunes[,]
> - pour faire s'exprimer en wallon ceux qui parlent en son nom (et qui paradoxalement, s'expriment le plus souvent en français), et ceux qui essayent de le reparler" (MAHIN 2001).

*Li Ranteule* publie également une revue sous le même nom et elle a édité en 1999 un ouvrage concernant le wallon, son emploi, sa forme et son futur (MAHIN 1999).

> "Le 'noyau dur' des collaborateurs de ce livre, en tous cas les membres de l'asbl *Li ranteule*, considèrent le wallon comme une langue. Leur démarche est prospective (notion de *walon did dimwin*, wallon de demain), synthétique (rechercher les ressemblances) et les auteurs s'impliquent dans les faits qu'ils décrivent avec le désir affiché d'en modifier l'évolution. (…) Notre staff rédactionnel voit le français comme une langue internationale, qui a acquis 99,9% des parts du marché de la communication linguistique en Wallonie, grâce à une O[ffre] P[ublique] d'A[cquisition] inamicale lancée entre 1900 et 1960 contre la langue wallonne, avec la complicité d'un establishment francophone qui avait créé la Belgique indépendante et qui venait de perdre la Flandre" (*Ibid*. 8).

À ancrage tout de même fort populiste, elle se distingue donc des autres associations par une certaine forme de rancœur envers la langue française et

prône le statut dominant de la langue régionale par rapport au français. Leurs frustrations sont multiples: manque d'une reconnaissance culturelle wallonne dans les institutions belges fédéralisées (voir *II.4.2.*), critique de l'approche analytique de la SLLW envers *la* langue wallonne, refus de se soumettre au jacobinisme français. Plus polémique, cette organisation s'est donc immédiatement placée à l'opposé des acquis issus de la dialectologie wallonne et il n'est pas rare de rencontrer des attaques envers HAUST et ses disciples.

Outre la critique, leur activité s'articule principalement autour des cours à Louvain-la-Neuve, l'élaboration d'un dictionnaire, de tables de conjugaison et son exploitation de la Toile. La cheville ouvrière est Lucien MAHIN, le spécialiste en matière linguistique Laurent HENDSCHEL.

3.1. *Li rfondou walon*

En ce qui concerne l'orthographe préconisée par les *ranteulîs*, les grandes lignes ne divergent pas tellement de la réforme proposée par l'Union Culturelle Wallonne. Elle ne concerne que la famille linguistique strictement wallonne et n'affecte que la langue écrite. D'ailleurs, le même terme de *wallon commun* est usité. Il s'agit pourtant d'une réforme bien plus profonde qui mérite à notre avis une autre appellation. C'est la raison pour laquelle nous reprenons le terme en wallon, à savoir *rifondou walon*.

La différence la plus saillante est la distance prise par rapport au lien qu'entretiennent l'orthographe courante et le wallon commun avec le français. L'abandon du *q* en est un bon exemple. Mais deux aspects des réformes envisagées pourraient modifier considérablement l'aspect écrit de la langue.

D'abord, puisque cette approche s'érige surtout sur une attitude plus autonome du wallon par rapport au français, elle procède par la sélection de formes majoritaires. C'est le cas par exemple pour *tchambe* qui se prononce de la même façon dans les quatre régions linguistiquement wallonnes. Par contre, là où la

forme la plus usitée se rapproche trop du français, la préférence est accordée non pas à la forme la plus fréquente, mais à la forme la plus wallonne (*fiér* s'écrira donc *fîr*). Ils sont néanmoins conscients du fait que le système proposé est forcément arbitraire et ne peut donc pas être considéré "comme *le* système des variables du wallon mais comme une des manières possibles de structurer la plus grande partie de la diversité phonétique observable" (HENDSCHEL 2001b).

Généralement, une même notion est exprimée par le même mot avec tout de même une différence sonore dans les différentes régions. Le graphème choisi représente alors les prononciations possibles. Deux *diasystèmes* ou *syncrétismes* sortent du lot: d'abord le *ae* remplace le *ä* dans les fonctions décrites ci-dessus, et le suffixe -*ea* rend le -*ia* namurois et carolorégien, en plus du -*è* liégeois et ardennais. Tout comme le *xh* et le *jh*, cette transcription provenant du latin -*ellus* reprend une orthographe attestée déjà en ancien wallon.

Le travail *diasystémique* est sans cesse en construction. La dernière proposition à notre connaissance est l'écriture *oe* issue d'écrivains du XIX$^{ème}$ siècle pour transcrire le *eû* wallon oriental, le *wè* de Namur et de Charleroi, le *è* ardennais, le *oû* du centre, etc. À titre d'exemple, les mots prononcés
-*teût, twèt, toût* seront transcrits *toet* ("toit")
-*deût, dèt, doût* deviennent *doet* ("doigt")
-*peûre, pwère* s'écrit *poere* ("poire").

Remarquons que l'adoption de ce graphème affecte l'appellation même de l'association, qui deviendrait alors *Li Rantoele*.

Deuxièmement, le *rfondou walon* renonce à la transcription jugée exagérée des signes diacritiques issues de l'orthographe Feller. D'ailleurs, comme ces accents désignent souvent des prononciations différentes selon la région, l'absence de l'accent permet la représentation à partir d'une forme syncrétique. À titre d'exemple, notons l'absence de l'accent grave dans *efants, les, est, biesse*,... La

préférence de *ae* sur *ä* s'explique par la même prémisse, appelée *disfaflotaedje* (une *faflote* signifierait "signe diacritique").

Cette orthographe qui renie l'analogie au français est d'autant plus difficile à l'apprentissage, mais, nous devons l'admettre, au fur et à mesure qu'on lit leurs textes, l'opacité diminue. En revanche, l'orthographe *rifondou* nous semble impropre à l'utilisation dans l'enseignement en wallon. La question n'est ici plus comment on pourrait transcrire la langue de sorte à ce que la plupart des locuteurs s'y reconnaissent, mais bien la consolidation d'un apprentissage du code oral. En effet, dans une phrase où plusieurs types de diasystèmes se suivent, l'apprenti est confronté au choix arbitraire entre les différentes possibilités de production orale. Le résultat pourra dès lors ressembler à une cacophonie à l'oreille du wallonophone natif. C'est pour cette raison aussi que la réforme telle que la conçoit l'UCW (en tenant beaucoup plus compte des différences intrinsèques entre les différents wallons) paraît bien plus raisonnable.

3.2. *Li Ranteule* et le réseau informatique

Malgré leur amertume, les *rantoelîs* sont parvenus à dominer franchement le réseau Internet par la diffusion d'un grand nombre d'articles en *rfondou walon*. En effet, outre le site Internet de la Fédération Royale Namuroise de l'U.C.W. (BAUFAY 2001), aucune organisation ne présente autant d'informations gratuites concernant les langues régionales de Wallonie que les sites liés d'une façon ou d'une autre à *Li Ranteule*.

Cette activité explique la nécessité du jargon informatique pour le wallon, dont l'aboutissement au système d'exploitation Linux en *rfondou walon* est la consécration. Une partie considérable est consacrée à la mise en œuvre de la réforme orthographique que nous venons d'analyser ci-dessus. Les autres activités relatives au corpus du wallon sont le développement du *Dictionnaire général* (MAHIN 2002b) et de la *Grammaire de la langue wallonne* synchronique (HENDSCHEL 2001c). Doctorant en linguistique à l'U.C.L., Laurent Hendschel,

cheville ouvrière du dernier ouvrage digital est indubitablement le grammairien le plus remarquable parmi les *moderniveus*. Il enseigne également le *rfondou walon* à Louvain-la-Neuve dont les feuilles sont publiées sur Internet (MAHIN 2002a). Il en va de même en ce qui concerne les cours pour les jeunes (MAHIN 2000).

Par souci d'exhaustivité, ajoutons que les *rantoelîs* ont conçu le *rfondou walon* pour pourvoir en une transcription destinée à l'écriture de textes symboliques (*Li Tchant des Walons*), de textes non romanesques (journaux, hebdomadaires), les textes de publicité, les bandes dessinées, les néologismes, etc. (MAHIN 1996) Elle est également utilisée pour la transcription du tableau de Mendeleïev (SARACHAGA 2002) et de textes littéraires, pour autant qu'il ne s'agit pas d'une réécriture en *rfondou walon*. Par conséquent, cette graphie n'a pas l'intention d'assumer la fonction adjugée à l'orthographe wallonne courante par les dialectologues, ni d'ailleurs d'envisager le remplacement de l'orthographe *Feller* dans sa fonction littéraire, que ce soit dans les revues spécialisées (*Les Cahiers wallons*) ou au théâtre.

4. Conlusion: application du modèle intégré de planification linguistique

| Les activités d'appui: | | | | |
|---|---|---|---|---|
| La structure organisationnelle et l'efficacité: UCW – SLLW – Ranteule - CLRE – ALWaC… | | | | |
| Le processus de la planification linguistique: UCW – Ranteule | | | | |
| L'administration des ressources humaines: universités, écoles supérieures | | | | |
| La recherche: SLLW | | | | |
| La planification du corpus: SLLW – UCW – Ranteule | | | | |
| La planification convergente | | | | |
| Les activités primaires: | | | | |
| Consolider les attitudes positives envers le wallon: UCW | Augmenter le niveau de compétence linguistique: UCW – Ranteule… | Augmenter le degré d'usage de la langue: Ranteule – UCW… | Nourrir et renforcer la communauté linguistique: UCW | Augmenter le niveau de la transmission intergénérationelle de la langue |

Tableau n° 4: L'application du modèle intégré à la Wallonie

Comme le montre le présent tableau, la présence déjà séculaire de bon nombre d'organisations de qualité s'intéressant au wallon et leur intégration en une association ont contribué à la description et à l'illustration du wallon. Aujourd'hui, leur développement est tel que deux cases seulement restent vides. Comme il s'agit ici d'un phénomène trop large et étant donné la relative impossibilité à

désigner du doigt une organisation spécialement dévouée au rétablissement de la transmission de la langue de père en fils, nous nous sommes abstenu de remplir la case qui s'y réfère. Il n'en reste donc plus qu'une à remplir. Mais présentons d'abord le tableau.

### 4.1. Les activités primaires

D'abord, l'éclat de la *Société* est tel qu'elle devrait faire connaître d'avantage les activités qu'elle entreprend pour la description et l'illustration des langues régionales. Cela contribuerait de façon positive à l'image qu'ont les Wallons de leur langue ancestrale. La réduction à la seule publication sur support matériel nous semble insuffisante pour communiquer ses activités et son rôle au grand public. Rendre plus populaire la SLLW et ses revues de qualité devrait également contribuer aux attitudes et aux connaissances du wallon, du picard, du gaumais et du champenois auprès des Wallons.

Il serait peut-être raisonnable d'envisager cette "campagne publicitaire" en wallon commun. Le grand public informé, les écrits sur les particularités linguistiques propres à chaque parler de Wallonie pourront susciter l'intérêt d'un lectorat beaucoup plus large. Cela rend le travail plus agréable, plus *politiquement correct*, disons, parce qu'il contribuera à la construction et à l'enrichissement de l'identité wallonne.

Ce n'est pas le cas de l'UCW, qui, consciente de son rôle de diffuseur des symboles édite déjà une panoplie d'articles ludiques et populaires (calendriers, la *gazète Walo+*, *Li Tchant dès Walons* sur CD, une bibliographie annotée et courante des œuvres dramatiques, le *Code postal wallon*,...), mais manque de ressources pour améliorer le contenu et la présentation de leurs publications.

C'est de ce point de vue que nous devons retenir *Qué walon po dmwin?* (MAHIN 1999). Cet ouvrage se penche sur la problématique des langues régionales en

rassemblant les contributions d'une vingtaine de personnes impliquées de près dans la défense du wallon.

Pourtant, le manque de professionnalisme et la présentation trop peu soignée des contributions, son idéalisme populiste et son esprit querelleur sont susceptibles de nuire plutôt que de nourrir la communauté linguistique. Le souhait de l'éditeur était pourtant que l'ouvrage devienne "un *best-seller* avec la palme de *return* sur investissement pour la saison 1999" (MAHIN 1999: 9).

Deuxièmement, dans le domaine de l'accroissement des compétences linguistiques, l'UCW est évidemment la mieux représentée. Elle regroupe en son sein les cinq associations provinciales du *walon è scole* et propose à travers des représentations théâtrales un espace d'emploi et d'apprentissage. C'est aussi le cas des *renaissantistes* de la langue wallonne qui publient un grand nombre de cours en wallon sur la Toile, plus précisément les feuilles préparatoires aux cours pour les jeunes (Yves PAQUET) et les adultes (Laurent HENDSCHEL).

Quant à l'organisation d'espaces pour la pratique de la langue régionale, ce sont les organisateurs de tables de conversation qui semblent avoir le plus de succès. À titre d'exemple, nous reproduisons les noms de *tåvlêyes* qui sont organisés par des *rantoelîs*. Il s'agit des *Walons scrîjeûs d'après l'Bambwès* (Fosses-la-Ville), de la *Soce des rcåzeus d' walon* de Bertrix, de la *Soce des Rdjâzeu del Vî Sâm*, de *Copin' Oufa* de Houffalize, de la *Soce des rcåzeus dè Djnape* et des *Soçnaedjes di Djiblou*.

4.2. Les activités d'appui

Hormis le CLRE, toutes les organisations traitées sont des "associations sans but lucratif". La moins importante en nombre de membres est le CLRE (24). La SLLW et *Li Ranteule* comptent chacun une quarantaine de membres, mais la plus représentative de la population bilingue wallon-français est sans aucun doute l'UCW. Comme elle est également un lieu de rencontre et de discussion pour les dialectologues, les militants, les *renaissantistes*, etc., et comme nous avons démontré que les deux pôles du monde walloniste ne sont pas nécessairement incompatibles, l'UCW devrait consolider davantage sa position d'*Union*, c'est-à-dire l'union des Wallons. Pour autant qu'elle ne dépasse pas ses objectifs de bilinguisme, une aile politique serait même envisageable. De cette façon elle pourra pleinement répondre aux exigences d'une planification convergente qui fait toujours défaut.

En ce qui concerne la planification linguistique on pourrait croire que c'est le CLRE qui mène les débats. En revanche, par manque de moyens de celui-ci, ce sont surtout l'UCW et *Li Ranteule* qui battent les tambours, même s'il arrive que ces derniers aient tendance à prêcher une *koiné* wallonne jugée à même d'envahir le fonctionnement du français. C'est à notre avis une nouvelle fois l'Union qui devrait prendre ses responsabilités pour orienter les débats vers des sujets plus respectables.

La valeur scientifique et l'impact de la SLLW sont traités plus loin (V.2.1.). Ajoutons tout de même qu'il serait dommage de négliger l'activité scientifique de *Li Ranteule*. Sa démarche provient d'une disparité communicative qu'elle a du mal à exprimer. Dans la mesure où le wallon survivra, c'est au locuteur, volontaire du *réapprentissage*, de choisir le type de wallon qu'il veut employer au futur. C'est pour cela qu'il serait intéressant d'étudier objectivement et méticuleusement le nombre de personnes qu'atteignent les sites Internet et autres lieus d'apprentissage. Mais avant cela, il leur incombe de réfléchir concrètement sur le type de langue capable de garantir une survie.

# V. Conclusion générale

Les aspects développés tout au long de notre examen critique de la vitalité des langues régionales à partir des données concernant les institutions *pan-wallonnes* animées par le maintien des fonctions communicatives nous ont suscité des observations étonnantes.

## 1. La planification du statut

L'institution en 1991 du *Conseil des Langues régionales endogènes de la Communauté française de Belgique* suite au *décret Féaux* marque une étape bien plus importante dans l'histoire du statut des langues régionales du Royaume que ne le faisait le décret Urbain en 1983.

Malgré sa contribution à la locution quelque peu baroque de *langue régionale endogène*, la Communauté y reconnaît la présence et explicite son engagement dans la préservation, l'étude et l'usage desdites langues. Cependant, une énumération explicite des langues concernées fait défaut. De même, ces langues ne sont reconnues que dans la mesure où elles font partie du patrimoine culturel. Quand bien même il y est exprimé le désir timide de hausser les dialectes au niveau statutaire de langue *co-officielle*, sans pour autant mettre en cause la position du français, il entérine le statut dominé des langues régionales par rapport au français.

De surcroît, ledit décret n'est consolidé par aucune mesure favorisant *l'usage* des langues régionales, pourtant l'élément clef d'un processus de revivification. Cela corrobore que le décret dépasse les moyens et les volontés de la *Communauté* et du *Conseil*.

En revanche, sa préoccupation la plus visible, la signature et la ratification de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* par la Belgique et ses entités fédérées concernées, nous semble une étape clef pour les langues régionales de la Wallonie, et peut-être même de la Flandre et de la Communauté germanophone qui croient toujours à l'inexistence des langues régionales sur leur territoire. Répétons que la *Convention-cadre pour les minorités nationales* et la *Charte* sont deux documents qui ne peuvent être confondus. Reste à savoir si la signature de la *Charte* favorisera la recherche, la préservation, voire même l'usage des langues régionales, pourtant les objectifs principaux du *Décret relatif aux langues régionales endogènes*. Même si nous repensons les qualités du CLRE à partir de sa proximité au gouvernement communautaire, force est de constater que la Belgique ne figure toujours pas parmi les signataires du document, alors qu'il est ouvert à la signature depuis 1992 et signé aujourd'hui par 29 États membres sur 44.

Cette insuffisance de la part des instances officielles fait d'autant plus défaut par les revendications humanistes comme celles de l'UCW qui œuvre depuis longtemps pour la restauration du bilinguisme en Wallonie. Le désintérêt de la Communauté française quant à sa démocratie linguistique pourrait être considéré comme indirectement responsable des voix irraisonnées qui s'élèvent contre la dominance francophone en Wallonie. Remarquons que ces propos sont heureusement moins émancipés qu'un grand nombre de mouvements indépendantistes et populistes européens (ce qui ne peut être dit du *Iparretarrak* basque ou encore du parti politique *A Cuncolta Indipendista* sur l'île corse).

Par ailleurs, elle fournit également une tutelle scientifique aux amateurs. Et comme elle joue un rôle de médiateur lors des discussions à propos de la nouvelle revue littéraire *WALONS*, le CLRE semble quand même vouloir s'investir formellement dans la construction de l'identité wallonne (et non francophone). On attend le premier numéro avec impatience.

## 2. La planification de la langue

### 2.1. La SLLW

En ce qui concerne la consolidation de la communauté linguistique, rappelons que les quatre paramètres à prendre en considération sont la revivification, le renversement linguistique, le maintien et la diffusion linguistiques.

La SLLW qui fonctionne comme une *Académie wallonne*, semble avant tout vouloir maintenir, voire revitaliser, les langues régionales comme idiome ancestral, outil de communication familier et amical, exprimant la connivence tel que cela a été le cas tout au long de l'apogée du wallon. Outre cela, la Société est également élitaire. Son passé illustre, ses productions de qualité et l'affiliation de spécialistes de tous les domaines scientifiques font qu'elle reste une Société de grande réputation, c'est la raison pour laquelle son approche maintient éveillé l'esprit critique des militants et des amateurs. Malheureusement, cette attitude est facilement ressentie comme hautaine, ce qui suscite de violentes diatribes de part et d'autres et met en cause la bonne entente.

Dans le passé, malgré quelques faux pas (le *Dictionnaire général* et la *Grammaire de la langue wallonne*), ses réalisations ont tout de même fait l'objet d'exportations fructueuses: l'orthographe Feller est adaptée au domaine picard, les *Atlas linguistiques* à l'instar de HAUST ont foisonné en Europe et en d'autres continents. Aujourd'hui encore, les acquis des grands dialectologues sont d'une valeur capitale dans le processus du maintien.

En revanche, deux critiques peuvent être adressées au fonctionnement contemporain de la SLLW. D'abord, son attitude envers l'essence de l'objet d'étude nous semble fort ambiguë. D'une part, elle est la *Société de Langue*, de l'autre elle publie des revues présentant le mot *dialecte*, qui rappelle d'anciennes

croyances concernant les langues régionales, il est vrai, toujours bien représentées parmi les dialectologues. D'après nous, cette ambiguïté régit également le raisonnement à propos de la standardisation écrite.

En effet, la solution d'une normalisation à échelle plus grande n'est pas accueillie favorablement. Selon les dialectologues, le seul wallon digne d'être défendu et promu est le wallon localisé, le wallon tel qu'il a toujours été, très ramifié et dans les mêmes fonctions qu'auparavant.

Ils semblent néanmoins oublier que les Wallons aussi sont conditionnés par le brassage intense des populations. Par conséquent, dans un même lieu les personnes susceptibles de recevoir des cours en wallon proviendront de différentes régions ou de différents pays. Dans le premier cas, si la langue ancestrale avait toujours été en usage à côté du français, l'évolution aurait pu aboutir à une *koiné* de façon naturelle. Comme cela n'est pas le cas, la création artificielle d'une langue à plus grande *communicabilité* nous semble une évolution souhaitable en vue du rétablissement du bilinguisme naturel français-wallon en Wallonie. De même, pour les immigrants étrangers, l'apprentissage d'une langue de connivence est d'autant plus attrayante si son emploi est étendu à l'ensemble de la zone respectivement wallonne, picarde, lorraine et champenoise. Comme cette nouvelle forme de wallon s'érige sur les acquis de la dialectologie et sur l'orthographe courante, nous estimons qu'elle a le plus de chances de survie et de diffusion. Qui plus est, à aucune étape le wallon commun n'a été conçu comme concurrent direct de l'orthographe Feller. Au contraire, ce sont là deux systèmes parfaitement complémentaires.

Il en pourrait aller de même au moment où la langue régionale entrerait dans l'enseignement. À partir de la compétence des enseignants présents dans la commune en question, on pourrait envisager le cours de wallon de façon différente, mais non moins complémentaire. Une langue plus standardisée sera

enseignée dans les communes où les ressources humaines présentes auront désappris l'idiome ancestral. Par contre, s'il s'agit toujours d'enseignants capables de transmettre la langue régionale telle qu'elle se réalise dans la région, ce sera la variante propre à la région qui sera enseignée. En d'autres termes, le wallon transmis sera le plus diversifié possible en tenant compte des réalités du terrain.

Peut-être faudrait-il envisager une répartition de trois ou quatre types de wallons, mais l'idée que le wallon, idiome pur et localisé, pourra un jour reprendre du terrain dans son utilité pour la communication nous semble peu probable. D'ailleurs, il est indéniable que l'emploi d'une langue plus uniformisée apportera des avantages sociologiques, économiques, voire même politiques. Et au cas où on renoncerait à un apprentissage de qualité de la langue régionale, il y a de grandes chances que celle-ci s'éclipsera par détérioration en une variante abâtardie du français.

Cette approche utopique du wallon s'observe pourtant dans les propos de LECHANTEUR (1996) concernant la néologie. Il est certain que les néologismes sont inutiles et relèvent de l'ignorance si de nouvelles constructions sont inventées pour rendre des réalités déjà connues du wallon. Par contre, dans la mesure où le wallon est ouvert à de nouvelles fonctions et arrive à s'assimiler le jargon informatique par exemple, nous partageons l'avis de la Commission normalisation de l'UCW (*IV.2.2.1.*). L'emploi des formes jusque-là inconnues est aussi raisonnable et défendable que l'emploi d'archaïsmes lexicaux lors d'un exercice littéraire.

En revanche, l'utopie est également pratiquée par quelques *ranteuliens* radicaux dans la mesure où ils conçoivent une Wallonie d'expression strictement wallonne après avoir relégué le français aux Français. Ce jacobinisme *à la wallonne* est tout à fait inacceptable. Le français est la langue du progrès et de l'ascension sociale non seulement de la Wallonie, mais jusqu'à un certain temps aussi en Flandre (la

francophonie bruxelloise corrobore la francité flamande). Pour la bonne entente, ces propos exagérés devraient être évités, voire même sanctionnés.

### 2.2. L'UCW

Cela dit, FRANCARD (1999: 29-30) exprime des vues très positives quant à la valeur de ces discussions pour la survie de langues régionales.

> "Si les pronostics quant à l'avenir des langues régionales de Wallonie restent hasardeux, les débats actuels incitent à un certain optimisme. Ceux-ci (…) contribuent à une indispensable clarification des choix auxquels sont confrontés les Wallons au seuil du troisième millénaire. Si l'identité wallonne, que divers milieux (politiques, culturels, parfois même économiques) souhaitent voir émerger (…), se fonde au moins partiellement sur une pratique effective des langues régionales, nul doute que ces dernières devront réinvestir certains domaines d'où le français les a éradiquées et en gagner d'autres où elles n'ont jamais eu droit de cité. Cela implique non seulement une politique linguistique volontariste, mais aussi de profondes modifications dans les représentations dont les langues en concurrence sur le territoire de la Wallonie sont l'objet.
>
> C'est sans doute là l'obstacle principal: le temps nécessaire à une collectivité telle que la Wallonie, pour s'approprier et l'usage d'une parole qui lui a été interdite par l'institution scolaire et la fierté de pratiquer sa langue, n'excède-t-il pas le délai au-delà duquel le déclin des langues régionales sera irréversible?"

C'est dès lors à l'*Union Culturelle Wallonne* que nous proposons de bien vouloir envisager le rôle de médiateur. Beaucoup plus sensible aux différents points de

vue qui règnent parmi les wallonistes (amateurs ou spécialistes), elle parvient à réunir en son sein les membres de deux associations qui en sont parfois à couteaux tirés. Par son large ancrage dans la société wallonne dont fait preuve son *Projet Culturel Global*, elle nous paraît apte à mettre au diapason les *anciens* et les *modernes*, tant les linguistes que les littérateurs.

Elle présente également l'avantage de ne pas devoir confronter les problèmes que pose l'absence d'une reconnaissance culturelle wallonne de la part des institutions officielles, qu'elle arrive parfois même à critiquer par l'organisation d'une manifestation à Liège suite à la suppression des émissions en langue régionale à la RTBF (BURGRAF 1997: 14). La solidarité culturelle sur base du seul critère linguistique en Communauté française ne semble effectivement pas être un ciment satisfaisant, et pourra faire l'objet de discussions lors des prochaines réformes constitutionnelles.

En ce qui concerne l'enseignement, son expérience au niveau du *walon e scole*, malgré son succès *mitigé*, est une base importante pour entamer le processus d'intégration du wallon dans les écoles de Wallonie. Fin septembre 2002, elle organisera un forum concernant la fonction dans l'enseignement à défendre pour les langues régionales. Des questions comme l'approche didactique (langue seconde ou langue étrangère?), le rôle des *tables de conversation*, l'influence du brassage accru des populations sur le wallon à enseigner, seront au centre des débats.

2.3. *Li Ranteule*

Troisièmement, nous nous sommes penché sur les activités des *ranteulîs* – ou mieux *rantoelîs*. Ils sont les seuls à pratiquer le wallon pendant leurs entretiens internes et revendiquent dès lors un wallon à statut co-officiel. Leur attitude envers la langue française est néanmoins souvent plus agressive, et va même jusqu'à traiter la SLLW de "marâtre hautaine".

En revanche, sa présence sur Internet est avant tout wallonophone, épaulée par les traductions françaises, anglaises et en moindre mesure néerlandaises. Sur ces pages, les *moderniveus* parviennent à illustrer et défendre le statut plus élevé du wallon, entre autres par l'adoption d'un système de transcription uniformisé. Cette ouverture de la diffusion est un avantage qui ne peut être négligé.

En revanche, comme "les langues telles que le wallon n'ont pas d'académie officielle, ni d'appareil étatique, ni de système d'enseignement pour imposer une *bonne* manière d'écrire et stigmatiser toutes les autres, [r]ien ne force les gens à écrire d'une certaine façon à l'exclusion de toute autre. C'est la raison pour laquelle on peut rencontrer plusieurs formes de wallon écrit" (HENDSCHEL 2001a).

Mais malgré les disputes, la fonction du *rfondou walon* n'entre guère en concurrence directe avec celle de l'orthographe traditionnelle. Il est dès lors regrettable d'en laisser dépendre la bonne entente. Les scientifiques et les amateurs du wallon devraient plus se rendre à l'évidence que c'est l'amour pour la même langue qui les anime. Si concurrence il y a, c'est plutôt entre l'approche *diplomatique* du wallon commun et la réforme poussée du dernier.

## 3. Épilogue

Comme le montrent les considérations regroupées de façon fonctionnelle (et non chronologique comme dans le chapitre précédent) et parfois amplifiées, si l'analyse l'exigeait, la vitalité des associations pour les langues régionales romanes est indéniable.

De façon positive, nous retenons la présence d'un large groupe d'associations, d'un grand nombre d'illustrations, d'une description des plus méticuleuses et d'un engagement exemplaire. La langue vivante de l'UCW et le savoir-faire de la SLLW devraient se prêter main forte.

De façon négative, les wallonistes sont très polémiques et renoncent souvent à se concilier. Il est vrai que les approches philologiques et les nouvelles tendances (socio)linguistiques sont fort éloignées l'une de l'autre, mais nous avons néanmoins pu démontrer que le gouffre qui les sépare n'est pas infranchissable.

Il en résulterait que les voix marginales qui s'attaquent au français, seront rapidement étouffées et que, d'autre part, le wallon pourrait remplir des fonctions plus centrales au niveau socio-économique. Espérons que les débats ouverts parviennent à concilier les différentes parties, car c'est un objet précieux qui est en jeu.

# VI. Bibliographie générale


ACADEMIA DE LA LLINGUA ASTURIANA. 2002. *Academia de la llingua asturiana.* <http://www1.asturnet.es/alla/home.html>

ARCQ, R. – ARNOLD, T. – BAL, W. – DAFFE, J. – FRANCARD, M. – HENDSCHEL, L. – LEFIN, P. – LETROYE, A. – MEUREE, M. – MEURICE, É. – MICHEL, E. – PIERRET, J.-M. – SLANGEN, M. – VAN CROMBRUGGE, J. – VOLRAL, A. 1994. *Projet Culturel Global en faveur des langues et cultures régionales de Wallonie*. Liège: U.C.W.

ATWOOD, B. 1955. "The phonological divisions of Belgo-Romance". *Orbis* 4. 367-389.

BAL, W. – GERMAIN, J. – HENDSCHEL, L. 1992. *Walo+: lexique de référence du wallon dans ses composantes majeures. Walo+: mès trwès mile preumîs mots walons*. Liège: CRIWE.

BAL, W. 1994. "À propos des *langues régionales*". Dans: R. ARCQ, T. ARNOLD, W. BAL, J. DAFFE, M. FRANCARD, L. HENDSCHEL, P. LEFIN, A. LETROYE, M. MEUREE, É. MEURICE, E. MICHEL, J.-M. PIERRET, M. SLANGEN, J. VAN CROMBRUGGE, A. VOLRAL, éds, *Projet Culturel Global*. Liège: UCW.

BAUFAY, L. 2001. *Fédération royale namuroise de l'Union Culturelle Wallonne*. <http://users.skynet.be/frn-ucw/index_F.htm>

BAUGNET, L. 1989. *L'identité culturelle des jeunes Wallons*. Liège: CLEO.

BLAMPAIN, D. – GOOSSE, A. – KLINKENBERG, J.-M. – WILMET, M. dir. 1997. *Le français en Belgique*. Louvain-la-Neuve: Duculot.

BOURTON, W. – DELFOSSE, L. 2001. "Périphérie: pour qui sonne le glas?". *Le Soir* 25/01/2001. 1.

BOURTON, W. 2001. "La convention-cadre vue par deux juristes". *Le Soir* 22/08/2001. 11.

BOURTON, W. 2002. "Lili Nabholz-Haidegger au Sénat, samedi". *Le Soir* 17/01/2002. 4.

BURGRAF, E. 1997. "Mille Wallons dans les rues de Liège!". *Le Soir* 10/11/1997. 14.

CARTON, F. 1964. "Adaptation de l'orthographe *Feller* à la notation des parlers picards". *Nos patois du Nord. Supplément*. 1-10.

CONSEIL DES LANGUES REGIONALES ENDOGENES. 2002. *Présentation et mission*. <http://www.cfwb.be/langreg/conseil/pg002.htm>

CONSEIL DE L'EUROPE. 2002. *Liste complète des traités du Conseil de l'Europe*. <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/CadreListeTraites.htm>

COOPER, R.L. 1989. *Language planning and social change*. Cambridge: Cambridge University Press.

COUNET, M.-T. 1990. *Mots et choses de Wallonie*. Liège: Société de Langue et de Littérature wallonnes.

COURTOIS, L. – PIROTTE, J. dir. 1993. *Images de la Wallonie dans le dessin de presse (1910-1961)*: *une enquête dans la presse d'action wallonne*. Louvain-la-Neuve: Fondation wallonne Pierre-Marie et Jean-François Humblet.

COURTOIS, L. – PIROTTE, J. dir. 1994. *L'imaginaire wallon. Jalons pour une identité qui se construit*. Louvain-la-Neuve: Fondation wallonne Pierre-Marie et Jean-François Humblet.

COURTOIS, L. – PIROTTE, J. dir. 1999. *Entre toponymie et utopie*: *les lieux de la mémoire wallonne*. Louvain-la-Neuve: Fondation wallonne Pierre-Marie et Jean-François Humblet.

COURTOIS, L. – PIROTTE, J. dir. 2001. *Enseigner la Wallonie et l'Europe*: *pour une éducation citoyenne*. Louvain-la-Neuve: Fondation wallonne Pierre-Marie et Jean-François Humblet.

CRIWE. 2002. *Cours de langue et de littérature wallonnes de la Ville de Liège*. Liège: CRIWE.

DALBY, D. 1994. *Un repertorio de las lenguas del mundo. Un répertoire des langues du monde. Un repertorio delle lingue del mondo*. Bruxelles: Bureau européen pour les Langues moins répandues.

DEBAR, M. 2002. *L'école de wallon. L'enseignement.* <http://relis-namurwes.be/ecof.htm>

DELFORGE, P. – DESTATTE, P. – LIBON, M. dir. 2000-2001. *Encyclopédie du Mouvement wallon*. Charleroi: Institut Jules Destrée.

DENIS, C. 1999. "Récit d'une expérience vécue". Dans: L. MAHIN dir., *Qué walon po dmwin? Éradication et renaissance de la langue wallonne*, 104-107. Gerpinnes: Quorum.

DEPREZ, K. – VOS, L. dir. 1999. *Nationalisme in België*. Anvers: Houtekiet.

DESTATTE, P. 1997. *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie aux XIX et XX$^{èmes}$ siècles*. Charleroi: Institut Jules Destrée.

D'INVERNO, J. 1998. "Notes (im)pertinentes sur le théâtre en wallon". *La Revue Générale* 5. 51-66.

FAUCONNIER, J.-L. 1998a. "Du côté des groupements littéraires wallons". *La Revue Générale* 5. 73-83.

FAUCONNIER, J.-L. 1998b. "Les données de la Belgique romane". Dans: J.M. ELOY dir., *Évaluer la vitalité: variétés d'oïl et autres langues*, 91-98. Amiens: Centre d'Études Picardes.

FAUCONNIER, J.-L. 2001. "Allocution introductive de Jean-Luc Fauconnier, président du Conseil des Langues régionales endogènes de la Communauté française de Belgique, membre du Comité *ad hoc* d'experts de la *Charte européenne des Langues régionales ou minoritaires*". Dans: H. INGBERG éd., *Forum relatif à la Charte européenne des Langues régionales ou minoritaires*, 3-4. s.l.

FELLER, J. 1905$^2$ (1901$^1$). *Règles d'orthographe wallonne*. Liège: Vaillant–Carmanne.

FISHMAN, J. 1965. "Who speaks what language to whom and when?". *La Linguistique* 2. 67-88.

FISHMAN, J. 1983. "Modeling rationales in corpus planning: modernity and tradition in images of the good corpus". Dans: J. COBARRUBIAS, J. FISHMAN dir, *Progress in language planning: International perspectives*, 107-118. Berlin: Mouton.

FISHMAN, J. 1991. *Reversing language shift*. Clevedon: Multilingual Matters.

FISHMAN, J. 1996. "Language revitalisation". Dans: H. GOEBL, P.H. NELDE, Z. STARY, W. WOLCK dir., *Kontaktlinguistik: Ein internationales Handbuch zeitgenossischer Forschung. Contact Linguistics: An International Handbook of Contemporary Research. Linguistique de contact: Manuel international des recherches contemporaines* 1, 902-903. Berlin: de Gruyter.

FONTAINE, G. 1999. *Le wallon de poche*. Bruxelles: Assimil.

FONTAINE, G. 2002. *Le wallon sans interdits*. Bruxelles: Assimil.

FRANCARD, M. 1988a. "Comment évaluer la vitalité des dialectes wallons? Analyses de quelques études sociolinguistiques récentes". *Les dialectes de Wallonie* 16. 11-22.

FRANCARD, M. 1988b. "La vitalité du français en Ardenne belge: étude sociolinguistique du village de Lutrebois". *Présence francophone* 33. 79-103.

FRANCARD, M. 1992. "Aspects sociolinguistiques. La vitalité des langues régionales en Wallonie. Les parlers romans". Dans: *Limes I. Les langues régionales romanes en Wallonie* (*Tradition wallonne 4*), 11-23. Bruxelles: Tradition et parler populaire Bruxelles-Wallonie.

FRANCARD M. 1994a. *Dictionnaire des parlers wallons du Pays de Bastogne*. Bruxelles: De Boeck Université – Bastogne: Musée de la parole au pays de Bastogne.

FRANCARD, M. 1994b. "La perception des langues régionales de la Wallonie chez les jeunes". Dans: L. COURTOIS, M. PIROTTE dir., *L'imaginaire wallon*: *jalons pour une identité qui se construit*, 223-234. Louvain-la-Neuve: Fondation wallonne Pierre-Marie et Jean-François Humblet.

FRANCARD, M. 1997. "Le français en Wallonie". Dans: D. BLAMPAIN, A. GOOSSE, J.-M. KLINKENBERG, M. WILMET dir., *Le français en Belgique*. *Une langue*, *une communauté*, 229-237. Louvain-la-Neuve: Duculot.

FRANCARD, M. 1998. "La légitimité linguistique passe-t-elle par la reconnaissance du statut de variété *nationale*? Le cas de la Communauté française Wallonie-Bruxelles". *Revue québecoise de linguistique* 26: 2. 13-23.

FRANCARD, M. 1999. "Les langues régionales de Wallonie: entre dialectologie et planification linguistique". *Plurilinguismes* 17. 15-32.

FRANCARD, M. 2000. *Langues d'oïl en Wallonie*. Bruxelles: Bureau européen pour les Langues moins répandues.

FRANCARD, M. 2001a. "Éditorial". *Singuliers* 4. 5-6.

FRANCARD, M. 2001b. "La promotion des langues régionales ou minoritaires de la Communauté Wallonie-Bruxelles: urgence et nécessité". Dans: H. INGBERG éd., *Forum relatif à la Charte européenne des Langues régionales ou minoritaires*, 37-40. s.l.

FRANCARD, M. 2001c. "Note sur l'enseignement du wallon, de l'école à l'université". Dans: L. COURTOIS, M.-D. ZACHARY dir., *Enseigner la Wallonie et l'Europe. Pour une éducation citoyenne*, 135-139. Louvain-la-Neuve: Fondation wallonne Pierre-Marie et Jean-François Humblet.

GILLIARD, É. 2000. "Balises pour un wallon du troisième millénaire". *Wallonnes* 4. 9-14.

GOOSSE, A. 1997. "Jean Haust et la Société de langue et de Littérature wallonnes". *Dialectes de Wallonie* 23-24. 125-136.

GOOSSE, A. 1998. "Histoire cavalière de la dialectologie wallonne". *La Revue Générale* 5. 67-72.

HAARMANN, H. 1990. "Language planning in the light of a general theory of language: a methodological framework". *International Journal of the Sociology of Language* 86. 103-126.

HASQUIN, H. 1999[2] (1998[1]). *La Wallonie, son histoire*. Bruxelles: Éditions Luc Pire.

HAUST, J. 1933. *Dictionnaire liégeois*. Liège: Vaillant-Carmanne.

HENDSCHEL, L. 1990. *On walon po dmwin*.
<http://rifondou.walon.org/hendschel_on_walon.html>

HENDSCHEL, L. 1995. *Projet de Dictionnaire Général du Wallon. Li Diccionaire di Tot l' Walon*. (*D.T.W.*).
<http://lucyin.walon.org/diccionairaedje/dtw.html>

HENDSCHEL, L. 1999. "Quelques indices pour se faire une idée de la vitalité du wallon". Dans: L. MAHIN dir., *Qué walon po dmwin? Éradication et renaissance de la langue wallonne*, 114-129. Gerpinnes: Quorum.

HENDSCHEL, L. 2001a. *Grammaire wallonne en ligne. Li waibe del croejhete walone. Introduction*.
<http://users.skynet.be/lorint/croejh/node17.html>

HENDSCHEL, L. 2001b. *Grammaire wallonne en ligne. Li waibe del croejhete walone. Les lettres*.
<http://users.skynet.be/lorint/croejh/node18.html>

HENDSCHEL, L. 2001c. *Li croejhete walone. Contribution à une grammaire de la langue wallonne.* <http://users.skynet.be/lorint/croejh/>

HENRY, A. 1990[3] (1965[1]). *Esquisse d'une histoire des mots Wallon et Wallonie*. Mont-sur-Marchienne: Institut Jules Destrée.

INGBERG, H. éd. 2001. *Forum relatif à la Charte européenne des Langues régionales ou minoritaires*. s.l.

KAJDANSKI, J.-M. 1999. "Tournai: la section dialectale prépare un dossier pédagogique en picard destiné aux enseignants". *Wallonnes* 2. 3-4.

KLINKENBERG, J.-M. 1994. *Des langues romanes. Introduction aux études de linguistique romane*. Louvain-la-Neuve: Duculot.

KLOSS, H. – MCCONNELL, G.D. 1984. *Linguistic composition of the nations of the world*. Québec: Presses de l'Université de Laval.

KNECHT, P. 1997. "Dialecte". Dans: M.-L. MOREAU dir., *Sociolinguistique. Les concepts de base*, 120-124. Sprimont: Mardaga.

"Langue". 1992. *Le Petit Larousse Grand Format*. Paris: Larousse.

LARDINOIS, J. 2002. "Une double manifestation". *Èl Bourdon* 544. 2-5.

LEAP, W. L. – MESTHRIE, R. 2000. "Language contact 1: Maintenance, Shift, Death". Dans: R. MESTHRIE, J. SWANN, A. DEUMERT, W. L. LEAP dir., *Introducing sociolinguistics*, 248-278. Édimbourg: Edinburgh University Press.

LECHANTEUR, J. 1996. "Les planificateurs linguistiques au chevet du wallon". *Wallonnes* 2. 2-16.

LECHANTEUR, J. 1997. "Les dialectes". Dans: D. BLAMPAIN, A. GOOSSE, J.-M. KLINKENBERG, M. WILMET dir., *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*, 81-102. Louvain-la-Neuve: Duculot.

LEFEVRE, J. 1975. "Dialect and regional identification in Belgium: the case of Wallonia". *International Journal of the Sociology of Language* 16. 47-51.

LEFIN, P. éd. 1987. *50 ans de théatre en wallon. Le Grand Prix du Roi Albert*. Liège: URFDLW.

LEFIN, P. éd. 1996. *Répertoire des œuvres dramatiques en langues régionales de Wallonie*. Liège: U.C.W.

LEFIN, P. éd. 2002. *Agenda Culturel Wallon*. Liège: U.C.W.

LEGROS, É. 1958. "Anniversaire. À l'occasion du centenaire de la *Société de Langue et de Littérature wallonnes*. La fondation de la *Société liégeoise de Littérature wallonne* et le rôle de celle-ci de 1856 à 1897". *Orbis* 7. 220-238.

MAC DONNACHA, J. 2000. "An integrated language planning model". *Language Problems and Language Planning* 24. 11 - 35.

MAHIN, L. éd. 1996. *Domaines d'utilisation et de non-utilisation du Rfondou walon*. <http://rifondou.walon.org/index-fr.html#domaines>

MAHIN, L. 1999. "Le guêpier orthographique". Dans: L. MAHIN dir., *Qué walon po dmwin?*, 244-276. Gerpinnes: Quorum.

MAHIN, L. 1999. "Soixante-dix ans de walon e scole, échec total ou succès mitigé?". Dans: L. MAHIN dir., *Qué walon po dmwin?*, 100-103. Gerpinnes: Quorum.

MAHIN, L. éd. 2000. *Scolaedjes podbon. Cours donnés réellement à des enfants*. <http://aberteke.walon.org/scoladje_podbon.html>

MAHIN, L. éd. 2001. *Bienvenue sur le site de l'A.S.B.L.* "*Li Ranteule*". <http://lucyin.walon.org/liranteule/index-fr.html>

MAHIN, L. 2002b. *Nosse sicole di rfondou walon. Cours de wallon commun*. <http://rifondou.walon.org/scolaedje_rifondou.html>

MAHIN, L. 2002a. *Tapans èn ouy so les diccionaires, les motîs eyet les fonds d' bayeyes francès-walon. Coup d'oeil sur les dictionnaires, lexiques et bases de données français-wallon*. <http://lucyin.walon.org/diccionairaedje/diccionaires_fr-w.html>

MAQUET, A. 1996. "Écrits en langue régionale et critique littéraire". *Wallonnes* 4. 4-5.

MARCKX, E. 1988. "La vitalité du dialecte wallon à Neuvillers (Recogne [Ne 33])". *Les Dialectes de Wallonie* 16. 33-43.

MARECHAL, A. 1926. "La Wallonie et ses divisions linguistiques". *Enquêtes du musée de la vie wallonne* 1. 251-273.

MELIS, L. 1983. "La détermination de frontières dialectales à l'aide d'une mesure de similarité, une étude préliminaire du domaine wallon". Dans: *Langue, dialecte, littérature. Études romanes à la mémoire de Hugo Plomteux*, 237-251. Louvain: University Press.

MEURICE, E. 1995. "La compréhension du wallon en Wallonie". Dans: E. COSTAOUEC dir., *Actes du XX$^{ème}$ colloque de Linguistique fonctionnelle. Cahiers de l'institut de Linguistique de Louvain* 22-23. 77-82.

NYS, Y. 1988. "La vitalité du dialecte à Purnode [D9]. Une approche sociolinguistique". *Les dialectes de Wallonie* 16. 23-32.

PICOCHE, J. 1969. *Un vocabulaire picard d'autrefois*: *le parler d'Etelfay (Somme)*; *étude lexicologique et glossaire étymologique*. Arras: Archives du Pas-de-Calais.

PIERRET, J.-M. 1994. "À propos des termes *langue*, *dialecte* et *patois*". Dans: *Mélanges Albert Leloup* (*Tradition wallonne* 11), 253-265. Bruxelles.

PIERRET, J.-M. 2001. *Langues régionales romanes de Wallonie. Notes pour le cours Rom 2471*. Louvain-la-Neuve: U.C.L.

PIRON, M. 1981. "Le type lexical *pasquille* en Wallonie". *Dialectes de Wallonie* 8-9. 237-256.

PIRON, M. 1983. "Les premiers textes connus du cramignon liégeois". *Dialectes de Wallonie* 11. 74-96.

PIRON, M. 1984."Deux wallonades liégeoises inédites du XVII$^{e}$ siècle". *Dialectes de Wallonie* 12. 93-106.

PIRON, M. 1993 (1979[1]). *Anthologie de la littérature dialectale de Wallonie. Poètes et prosateurs*. Liège: Mardaga.

PIROTTE, J. 1994. "Une image aux contours incertains: l'identité wallonne du XIX$^{e}$ au XX$^{e}$ siècle". Dans: L. COURTOIS, M.PIROTTE dir., *L'imaginaire wallon*: *jalons pour une identité qui se construit*, 23-49. Louvain-la-Neuve: Fondation wallonne Pierre-Marie et Jean-François Humblet.

POLI, J.-P. 2002. *Accademia corsa*.
<http://www.accademiacorsa.org/>

REMACLE, L. 1972. "La géographie dialectale de Belgique romane". Dans: G. STRAKA dir., *Les dialectes de France au Moyen Âge et aujourd'hui*, 311-335. Paris: Klincksieck.

REMACLE, L. 1975-1976. "La différenciation lexicale en Belgique romane". *Les dialectes de Wallonie* 4. 5-32.

SACRE, D. 2000a. *English - Walloon dictionary of computing terms. Motî inglès - walon des copiutreces.* <http://users.skynet.be/bs302306/linux/ew.html>

SACRE, D. 2000b. *Résumé en français de la page "Linux djåze vosse lingaedje" (Linux parle votre langue).* <http://wallon.linuxbe.org/resum.html#fran>

SARACHAGA, P. 2002. *Tåvlea periodike des elemints chimikes* (*ossu lomé «tåvlea da Mendeleyev»*); *avou les nos des elemints e walon.* <http://rifondou.walon.org/mendeleyev.html>

SOCIETE DE LANGUE ET DE LITTERATURE WALLONNES. 2002. *La Société de Langue et de Littérature wallonnes.* <http://users.skynet.be/sllw/present.html>

SOMERS, C. 1998. *Étude sociolinguistique*: *la vitalité du wallon à Liège*. Louvain: mémoire de licence sous la direction de P. SWIGGERS.

SOMJA, J.-C. 1999. "Les Wallons pris au piège de la Communauté française". Dans: L. MAHIN dir., *Qué walon po dmwin?*, 330-338. Gerpinnes: Quorum.

THIRY, C. 1997. "L'émergence du français. Le Moyen Âge et le XVIème siècle". Dans: D. BLAMPAIN, A. GOOSSE, J.-M. KLINKENBERG, M. WILMET dir., *Le français en Belgique*, 103-125. Louvain-la-Neuve: Duculot.

THOMAS, F. 1982. *La vitalité du dialecte à Neerheylissem [Ni 20].* Anvers: mémoire de licence sous la direction de M. FRANCARD.

TREMPONT-BURY, D. 1999. "Les sociétés littéraires: l'Association Littéraire Wallonne de Charleroi". Dans: L. MAHIN dir., *Qué walon po dmwin?*, 69-75. Gerpinnes: Quorum.

VAN MARLE, J. 1997. "Dialect versus standard language: nature versus culture". Dans: J. CHESHIRE, D. STEIN dir., *Taming the vernacular*, 51-65. Londres: Longman.

WERNER, J. 1999. "Aspects du mouvement littéraire wallon au XIXe siècle dans une Belgique que l'on vient de créer". Dans: L. MAHIN dir., *Qué walon po dmwin?*, 31-38. Gerpinnes: Quorum.

XXX. 1993. *Panorama de la littérature en langues régionales de Wallonie de 1970 à 1990*. Liège: U.C.W. – CRIWE.

XXX. 1999. "Walo+ Gazète. Les feuillets du bilinguisme wallon. Un petit mot de la rédaction". *Walo+ Gazète* 1. 11.

XXX. 2000. "Normalisation de la langue. Rétroactes". *Walo+ Gazète* 5. *Supplément*. 1-4.

XXX. 2001. "Extraits du document de travail transmis aux participants au Forum du 16 juin 2000 (mis à jour le 12.02.2000)". Dans: H. INGBERG éd., *Forum relatif à la Charte européenne des Langues régionales ou minoritaires*, 45-49. s.l.

# III. Annexes

1. La *Déclaration des droits linguistiques des Wallons*

# Déclaration des droits linguistiques des Wallons.

Nous tous qui défendons et pratiquons les langues régionales romanes de Wallonie,

constatant que, malgré le net regain d'intérêt qu'elles provoquent aussi bien dans les milieux scientifiques et littéraires que dans la population en général, celles-ci souffrent encore d'attitudes de rejet ou pire, de dédain.

**PROCLAMONS**

- *le droit naturel à la libre expression dans les langues wallonne, picarde, gaumaise et champenoise,* ***à côté du français, langue officielle*** *;*
- *le devoir d'entretenir et de transmettre les langues de nos parents, comme partie intégrante du patrimoine dont les jeunes Wallons recevront l'héritage ;*
- *le droit de fait , pour les langues régionales, à être incluses dans cette culture wallonne qui tente de se définir ;*
- *le devoir d'utiliser les langues régionales comme outil d'intégration sociale et culturelle ;*
- *le droit à la mise en valeur et à la promotion des langues régionales dans toutes leurs formes d'expression littéraires et artistiques ;*
- *le devoir, pour les auteurs, d'utiliser au mieux les nombreuses possibilités de langues naturellement riches et vivantes, pour produire des œuvres de qualité ;*
- *le droit d'obtenir dans les médias, la juste place que méritent les langues régionales de Wallonie, outil d'éducation permanente éminemment populaire ;*
- *le devoir d'initier des projets d'animation, de création, de participation, mobilisateurs et interpellants ;*
- *le droit et le devoir, pour les Pouvoirs publics, et chacun à leur niveau, de soutenir officiellement ces actions volontaristes, notamment en y apportant les moyens nécessaires et en mettant enfin en application les Décrets d'espérance des 24 janvier 1983 et 14 décembre 1990.*

Nous associons à cette proclamation les défenseurs des autres langues régionales parlées en Wallonie, en particulier le francique mosellan de la région d'Arlon.

**Nous sommes conscients** des responsabilités qu'impliquent ces revendications.
**Nous sommes conscients** aussi du rôle moteur que nous aurons à y jouer.
**Nous sommes conscients** enfin, de ce que cette proclamation n'est qu'une étape de plus dans le long combat de réhabilitation des langues régionales, mais c'est une étape décisive qui nous fait **passer d'une phase de résistance active à une phase de reconquête**.



MAI 2003

# Annexe n° 2: Le *GIDS*

## 1. De quoi s'agit-il?

Le GIDS ("Graded Intergenerational Disruption Scale") que FISHMAN (1991: 87) développe dans le même ouvrage, est une échelle de huit étapes, qui fournit un chiffre dont la sévérité quant au statut de la langue menacée décroît au fur et à mesure que se réduit le quantificateur. Les mesures qui doivent être envisagées pour inciter en un premier temps sa sauvegarde puis son actualisation, découlent non seulement de son corpus, mais également de son statut.

Nous retrouvons les situations les plus décourageantes aux 8ème et 7ème degrés. A ces deux niveaux, ce sont les tentatives de revivification[1] qui s'imposent. En effet, il s'agit d'abord de situations où la langue n'est plus utilisée, mais existe toujours dans la mémoire de personnes âgées isolées. Les témoignages et souvenirs qu'en ont toujours ces informateurs, devront fournir les données nécessaires pour qu'elle soit restaurée par les linguistes. Même si cela n'aboutit pas à la renaissance de la langue, au moins son existence sera cataloguée et accessible à chacun longtemps après l'extinction. Au 7ème degré, les locuteurs de la langue moribonde participent toujours activement à la vie quotidienne. Il faut tenter de les amener à utiliser à nouveau cette langue au cœur du foyer familial. Il s'agit bien évidemment d'une revivification au niveau sociologique, et non démographique.

Après ces deux étapes fondamentales, il faut procéder à l'atteinte et à la consolidation du renversement du *language shift*. Au niveau six, s'imposent les mesures destinées à restituer le fonctionnement de la langue dans ses foyers, ses familles, ses quartiers, sa communauté. Mais cette étape reste très délicate. Elle demande beaucoup d'effort et de persévérance. Les encouragements devront

[1] Pour une définition du terme, consulter FISHMAN (1996: 902-903).

être convaincants, d'autant plus que ce changement doit s'effectuer dans la vie quotidienne informelle, et,

> "planned informality is a contradiction of sorts". (FISHMAN 1991: 93)

Par conséquent, la mobilisation des médias régionaux (émissions, récits d'histoires,...) sera cruciale. Cela facilitera l'établissement du lien entre les familles qui ont accepté et assimilé la langue d'origine, ce qui à son tour favorise l'existence d'une institution qui unit la maison, la famille, le voisinage et la communauté.

La revivification linguistique envisagée est accompagnée, au degré cinq, par l'élargissement du champ fonctionnel de la langue. Le code écrit y recevra une attention privilégiée, tout comme son acquisition, son contenu et son contrôle. De cette façon, les relations effectuées en langue minoritaire se renforcent par le biais de correspondances, d'hebdomadaires, de brochures et de livres. Ceux-là serviront de symbole immanent à la campagne de renversement linguistique et à toute la communauté impliquée. Les nouveaux canaux de transmission, porteurs d'innovation, permettront à la communauté concernée à ramifier ses idées et à servir de réponse, avec plus de conviction, à la culture dominante.

Tout au long de la (r)évolution de renversement linguistique, il est néanmoins à conseiller d'éviter le plus possible toute confrontation avec les pouvoirs établis dans l'autre langue. Celle-ci peut toujours s'arroger le droit de contrer l'innovation et de s'y opposer activement et avec conviction, employant tous les médias pour atteindre un public large, bien plus large que ne peut être celui favorable au changement.

S'il est vrai que les initiatives sociolinguistiques évoquées seront fort coûteuses et se verront contrées par des sentiments de déception et de découragement, les succès, la confiance en soi et l'identité retrouvée élèveront les efforts à une victoire symbolique et idéologique. Dès lors, elle devra, au niveau quatre, aller

de pair avec un élargissement aux fonctions officielles. Cela consistera à intégrer la langue dans l'éducation primaire. L'enseignement reflète, d'ailleurs, la disposition spécifique conçue par les autorités dominantes comme la plus adéquate pour l'éducation de la jeunesse. C'est dire que le futur de la nation en dépend. C'est dire aussi que les pouvoirs centraux doivent avant tout concéder à la langue minoritaire non seulement le droit d'exister, mais également le stimulus nécessaire à son évolution, à partir de la coexistence des deux, voire plusieurs langues du territoire.

Vu que la plupart des initiatives favorables s'arrêtent à ce niveau-ci, nous nous limitons pour les trois degrés restants à une présentation concise.

Ceux-ci se caractérisent par le désir du maintien, plutôt que par la progression précipitée. Les élargissements qui seront néanmoins envisagés sont, au degré trois, la fonction 'ouvrière', à commencer par les couches sociales inférieures, cela va de soi. D'après Fishman, la *vernacularisation* par les ouvriers enrichira la langue concernée de termes issus du champ spécifique auquel se dédie l'usine. Le jargon des rapports commerciaux y est à ajouter: le service commercial du vendeur peut facilement comprendre la possibilité du choix linguistique.

Ensuite, elle peut être employée pour communiquer au sein des gouvernements locaux (communes, provinces,...) et prendre une place dans les médias de niveau supérieur. Elle entre alors dans l'espace de prédilection majoritaire, où elle devra également faire face aux attitudes centralistes.

En dernier lieu, elle pourra tenter de s'intégrer aux niveaux supérieurs de l'éducation, du travail, du gouvernement et des médias.

## 2. Quelques remarques

Premièrement, la classification que nous venons de dessiner consiste en une distribution subjective du continuum partant de la langue presque morte, à la langue intégrée dans les milieux officiels, tels l'enseignement, les médias,... Remarquons toutefois que la répartition d'un continuum ne peut être que le produit de la subjectivité humaine. Ainsi, le découpage du temps propose un moyen efficace pour rendre plus tangible son expérience. Il en est de même dans le cas du *GIDS*, qui tout de même rend plus clair l'ensemble des positions statutaires pour les langues menacées.

Pour ce qui est des dialectes wallons, les situer sur l'échelle est une entreprise hasardeuse. D'une part, elle a fait et fait toujours l'objet d'études scientifiques de haute qualité (niveau 8), de l'autre, elle est formellement reconnue par la Communauté française de Belgique comme un outil de communication et un moyen d'expression depuis 1990 (niveau 1). Vu la présence du wallon à tous les niveaux de l'échelle, elle ne nous permet pas d'établir le chemin à suivre: son utilité est limitée à saisir les différents critères qui entrent en jeu.

En revanche, le corpus est évoqué aux niveaux 8 et 5: si l'on veut décrire la langue dans son ensemble, il faut l'analyser et la normaliser à tous les niveaux linguistiques, à savoir phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe, lexique,... Mais ne pourrions-nous pas concevoir une langue au lexique adapté à un domaine sémantique relativement moderne, par exemple l'informatique ou la domotique, comme étant en meilleur état, en d'autres mots jouissant d'un statut plus élevé, qu'une autre langue où ce dispositif est absent?

Autrement dit, bien que FISHMAN (1991: 81) soit conscient du fait qu'il attache plus d'importance à la planification du statut que du corpus, sa théorie ne nous permet pas de bien visualiser, dessiner et dans la suite évaluer les efforts fournis. Cette contrainte est reprise par FISHMAN (1991:109-110) lui-même:

> "[t]hroughout our presentation we have stressed a 'first things first' approach. This does not mean that each pro-RLS movement must start at stage 8 and laboriously pass through every intervening step until it gets as far as it can go at any particular juncture. Quite the contrary; it means that pro-RLS efforts should carefully gauge what stage they are at (in a particular location or neighborhood) and to undertake to repair lower, foundational stages before moving ahead to more advanced ones. Such a tactic does not entirely deny the possibility of feedback down the line, from more advanced stages to more foundational ones, just as it does not entirely deny the possibility of momentum from the conquest of lower, more fundamental stages to higher, more advanced ones. Indeed, both momentum and feedback exist as societal realities (…) It is never crystal clear whether it is better to dig in at a lower, more foundational level or move ahead to higher risks and more advanced attainments. Even the most judicious may differ with respect to their judgment in this crucial connection. What is needed is that both views be carefully attended to and that a certain amount of hedging be engaged in, no matter which decision is taken".

Nous en déduisons par exemple que l'existence d'un enseignement convenable et opérationnel, officiel ou non, peut favoriser la montée sur l'échelle statutaire, bien avant même d'avoir restauré la continuité intergénérationnelle de la langue en question.

Troisièmement, si le *Projet Culturel Global* de l'Union Culturelle Wallonne a pour objectif de sensibiliser les médias francophones à diffuser plus d'émissions en langue régionale wallonne, profitant d'une meilleure programmation,…, cela relève-t-il d'un acharnement précipité sur la matière? Ou avons-nous simplement affaire à une organisation qui de façon pacifique tâche de saisir un droit minimal? Si en Wallonie les expressions et la communication en wallon figuraient dans la programmation courante des médias - les théâtres dialectaux étaient diffusés jusqu'en 1997, "Wallons nous" existe toujours,… - il est d'autant plus légitime de

les soutenir dans ce fonctionnement plutôt que de mettre l'accent sur des domaines inconnus des langues régionales en Wallonie.

Finalement, par l'accent mis sur l'action menée indépendamment des instances officielles,

> "it seems to carry segregative tendencies which run counter to more pluralist ideals in many modern societies". (LEAP et MESTHRIE 2000: 277)

Par contre, l'isolation sociale, politique et économique semble être une menace négligeable dans un territoire aussi restreint que la Wallonie, d'autant plus que s'il existe des Wallons monolingues, ce n'est qu'uniquement en français, et non plus en wallon. L'ouvrage édité par BLAMPAIN *et al.* (1998), montre clairement le lien implicite qui unit les dialectes wallons à la langue française en Belgique.

En guise de conclusion, la terminologie du renversement linguistique se rattache à une interprétation métaphorique de l'objet. La langue n'est pourtant pas un être animé, est dépourvu d'une durée de vie moyenne etc. La théorie a donc pour défaut qu'elle se penche sur ce problème comme s'il s'agissait d'une maladie humaine remédiable à l'aide d'un diagnostic correct et d'un traitement approprié (FISHMAN 1991: xii). En outre, le fait qu'il écarte de l'analyse l'approche d'instances politiques la rend inappropriée pour analyser dans leur ensemble les efforts fournis en faveur des dialectes wallons. Par contre, l'approche *RLS* est une méthode capitale pour approfondir notre analyse de quelque organisation indépendante, qu'il s'agisse de l'Union Culturelle Wallonne, de la Société de Langue et Littérature Wallonne,… Finalement, l'optimisme qu'elle exhume a façonné indiscutablement une véritable libération du défaitisme:

> "[t]here is no language for which nothing at all can be done (…)". (FISHMAN 1991: 12)

# Annexe n° 3 : Entrevue avec Jean-Luc Fauconnier, le Président du CLRE (29/3/2002)

NG Monsieur Fauconnier, vous êtes le Président du Conseil des Langues Régionales Endogènes de la Communauté française de Belgique. Depuis quand remplissez-vous cette fonction?

JLF Le Conseil est instauré en 1992. Mais moi, depuis 1988, j'ai été détaché de l'enseignement dans le cabinet du Ministre-Président de la Communauté française Valmy Féaux, où j'ai eu en charge la problématique des langues régionales.

NG Du walon *è scole*?

JLF Oui, c'est-à-dire qu'en fait Valmy Féaux parle très bien le wallon. Il jouait encore jusqu'il y a peu d'ailleurs, des pièces de théâtre wallon et il aurait souhaité que le wallon soit protégé et promu et qu'on essaie donc au sein de la Communauté française d'instaurer des structures qui auraient pu permettre cette promotion, cette protection. Alors, en tant que romaniste, j'ai pris la dialectologie comme option à l'ULB avec Albert Henry et Pierre Ruelle. J'ai eu la chance aussi d'être le fils d'un romaniste-dialectologue, donc, c'est une tradition familiale de parler wallon chez moi. Et ça n'a jamais été un obstacle: j'ai l'impression d'avoir été élevé de manière bilingue wallon-français. Et donc quand je suis sorti de l'université, je suis entré tout de suite dans une École normale, comme professeur de français. Là, j'ai eu la chance d'avoir un directeur favorable à l'enseignement du wallon. Il m'a autorisé à instaurer un cours de wallon à option aux futurs instituteurs et j'ai donné ce cours-là pendant quelques années.

NG Dans quelle commune au juste?

JLF À Charleroi. Donc, autrefois, c'était l'École normale de Charleroi, puis elle a été intégrée dans une grande structure, et maintenant, après la restructuration,

c'est une Haute École au nom de IPSMA (...). J'ai d'ailleurs encore mon cours qui va reprendre au second semestre, ce qui fait que je donne un cours de wallon depuis 1963. Comme je n'ai qu'une heure par semaine et que j'ai une traduction en français à assurer, je n'ai évidemment pas développé énormément d'outils pédagogiques. D'autre part, j'ai été tout de suite embrigadé à l'*Association Littéraire Wallonne de Charleroi* et très rapidement on m'a demandé d'être l'éditeur de leur mensuel littéraire, *Èl Bourdon*. Et ça me prend beaucoup de temps: on doit tout faire bénévolement et on essaie quand même de sortir un produit de qualité. Cela dit, j'ai toujours été très attiré par la littérature en wallon. J'ai beaucoup étudié la littérature en wallon, j'ai fait assez bien de recherches dans le domaine de l'histoire de la littérature wallonne dans la région de Charleroi. Donc c'est vraiment mon dada.

Mais, pour revenir à cette période de '88 où j'ai été chargé par Féau pour voir ce qu'on pouvait faire, je me suis aperçu qu'il existait déjà au sein de la Communauté française, la *Commission de promotion des lettres dialectales de Wallonie*. Mais j'ai très vite constaté que, en fait, c'était uniquement la Wallonie qui était concernée alors que nous étions Communauté française et que, par exemple, les dossiers soumis à cette Commission de promotion étaient presque uniquement des dossiers concernant le wallon et parfois le picard. On n'envisageait jamais par exemple le francique mosellan du domaine germanique, et encore moins le bruxellois. C'est beaucoup trop restreint.

Puis, j'ai regardé dans la législation s'il y avait des outils. Il y avait un vague outil qui datait des années '80, qu'on appelle le *décret Urbain*. Il permet le recours aux dialectes de Wallonie pour enseigner. Mais malgré le fait que le wallon est la langue régionale qui a le plus de locuteurs en Communauté française, j'estimais que c'était une attitude un peu impérialiste, qui me gênait. Parce que, étant donné que je suis de Châtelet, je suis très proche du domaine picard et je sais que le picard existe, ce que certains Wallons oublient. Donc, ça me semblait un peu choquant, trop restreint et également trop spécifique à la langue wallonne.

Alors, pendant que j'étais au cabinet, le *Conseil de l'Europe* a mis sur pied un comité *ad hoc* d'experts pour rédiger une *Charte pour la protection des langues langues régionales et minoritaires*. J'ai été envoyé pour représenter la Communauté française, et pendant quatre ans je suis allé très régulièrement à Strasbourg pour discuter du contenu de cette Charte, qui a été adoptée par le Conseil de l'Europe en '92 et soumis à signature à l'époque. Je me suis aperçu très vite que dans la conception qu'on peut avoir des parlers régionaux, il y avait une perception dialectale et une perception en tant que langue. Je me suis aperçu très vite que le Conseil de l'Europe ne souhaitait pas promouvoir le dialecte dans l'optique de variantes locales d'une langue de grande expansion.

NG Donc le wallon n'était pas concerné.

JLF Non. Mais en Wallonie on s'obstine par tradition à parler de *dialectes*, alors qu'on devrait dire que le wallon est une langue qui se réalise sous différentes modalités locales qui sont des dialectes mais ce sont des dialectes du wallon. Le liégeois est un dialecte du wallon, le carolorégien aussi. Alors, si on avait continué à baptiser le wallon *dialecte* et non pas *langue qui se génère en tant que dialecte*, on était exclu de cette Charte européenne. Et ça m'a fait réfléchir.

Entre-temps on avait réuni au sein de la Communauté française un comité d'experts pour discuter de ces vieilles notions de *langue*, *dialecte*, *promotion*, *protection*, etc. Et on avait chargé Willy Bal, professeur à l'époque à l'Université de Louvain, dialectologue, écrivain wallon, quelqu'un que tout le monde reconnaît comme une sommité et un homme de bon sens. Et il a fait un beau travail sur ces notions-là pour arriver à la perception qui prévaut également au sein du Conseil de langue: il existe des langues régionales en Communauté française, mais ces langues régionales ne se présentent que sous forme de dialectes locaux. Cette notion relativement récente a été notamment adoptée pour le corse aussi: le corse est une langue mais il ne s'engendre que sous forme de dialectes. Tout ça est tout à fait discutable, mais ça nous permettait d'avoir cette notion de langue régionale,

et alors nous avons été obligés pour des motifs quasiment budgétaires de dire que des langues régionales il y en a beaucoup en Communauté française.

NG Vous voulez dire que chaque village a le sien.

JLF Oui, mais en plus il y a les langues de l'immigration. Il y a beaucoup de langues régionales. Comme il y a une forte immigration italienne, il y a des gens qui parlent frioulan à Châtelineau ou à Charleroi. Il y a des gens qui parlent *veneto* à La Louvière, qui parlent sicilien, berbère ou kabile à Mouscron. Donc, comme nous avons des moyens vraiment très restreints, nous allons nous occuper uniquement des langues régionales qui se sont développées chez nous, d'où la notion de *langue endogène*. On peut dire que c'est une forme de racisme, on peut en discuter, mais enfin on a privilégié ces langues-là tout en ayant une perception relativement souple, parce que, par exemple, on considère que le *yiddish* et le judéo-espagnol à la limite, ce sont des langues qui eux aussi ont connu un développement. Ils sont ici depuis plusieurs siècles. Donc, à la limite on peut les intégrer.

Cela n'empêche pas qu'on peut y intégrer plus tard le frioulan. Je veux dire, dans un premier temps, c'était cette notion de *langue de chez nous* qu'on a voulu protéger. Parce qu'un des arguments les plus forts qui peut impressionner les hommes politiques, c'est leur dire que ces langues c'est notre patrimoine. Même si c'est une notion quelque peu passéiste, à un homme politique on peut dire: "Écoutez, monsieur, vous avez un beau paysage là-bas, vous ne tenez pas à ce qu'on l'abîme, vous avez là-bas un très beau monument, vous avez une belle église, une cathédrale, un beffroi, et vous ne voulez pas qu'on y touche. Mais pendant ce temps-là vous admettez qu'on démolisse et qu'on détruise la langue qui est le patrimoine linguistique de votre région". À ce moment-là, c'est toujours l'exemple suivant que je donne, parce que je sais bien qu'aux hommes politiques il faut donner des images *chocs*. Je dis, quand une baleine vient s'échouer sur une plage au Zoute et qu'elle est en train de crever, on ameute la population et on va dire "la pauvre baleine, elle est en train de mourir, c'est le patrimoine génétique

qui disparaît". Pendant ce temps-là, on interdit l'enseignement du wallon à l'école primaire de Houte-s'i-Ploût ou de Couillet parce qu'on prétend que cela ne sert à rien.

De cette façon, on a progressivement fait comprendre que c'était cette notion de patrimoine qu'il fallait préserver. Un patrimoine ce n'est pas quelque chose de mort. Il ne faut pas avoir non plus la perception de certains dialectologues qui considèrent que le wallon est une langue morte. On travaille sur l'*Atlas linguistique de la Wallonie* qui est un reflet du wallon des années 1925-30 en pensant qu'il n'y a plus de locuteurs. Donc on travaille sur ce corpus, et on ne tient pas à avoir de locuteurs. Parce qu'on n'aime pas beaucoup ça. On l'a même vu très restrictivement dans le domaine des langues régionales. On n'aime pas beaucoup savoir que ces langues évoluent et que ce qui est dans l'Atlas linguistique est un reflet d'avant 1930 – parce que quelques témoins sont plus anciens, mais que le wallon a continué d'évoluer et qu'il peut y avoir une distorsion entre ce qui existe maintenant comme usage du wallon et ce qu'il y a dans l'*Atlas linguistique*. Il y a eu une évolution et cela ne leur plaît pas. C'est de la dialectologie en chambre. C'est mauvais et une erreur, évidemment.

NG Et vous en tant que professeur de wallon, voyez-vous aussi dans vos classes que le wallon évolue, voire se dégrade.

JLF Tout à fait. Il évolue d'abord et puis, il se dégrade vers un français régional. C'est un fait évident à mes yeux. Je vais donner un exemple très simple. J'habite à Châtelet, une petite ville proche de Charleroi. Mais comme Charleroi est une ville récente, Châtelet était une ville alors que Charleroi n'existait pas encore. Petite ville de la Principauté de Liège, assez isolée du fait qu'elle était fort éloignée de son centre administratif, elle a tout de même un wallon relativement spécifique, assez remarquable, des traits assez particuliers, et beaucoup de traits qu'on retrouve dans le namurois. Au cours du temps, les gens de Châtelet ont de plus en plus été attirés vers la métropole de Charleroi et ils ont peu à peu acquis des traits carolorégiens. Ce qui fait que quand on examine la langue, malgré un

manque de documents, sur une période de cent ans on voit les traits namurois qui disparaissent au profit de traits tout à fait carolorégiens. Un exemple est qu'une "sorcière" ne se dit plus *one macrâle* mais *one macrèle*.

Un trait beaucoup plus marquant c'est le champ de la substitution de l'article. L'article wallon traditionnel en namurois, c'est *li*, l'article picard c'est *èl*. L'article picard se retrouve dans le wallon de Charleroi. Et bien, le wallon de Châtelet maintenant utilise l'article picard. On ne dit plus *li tch'vau*, on dit *èl tch'vau*. Et ça va même plus loin: il y a la prothèse du *è* qui est typiquement picarde, qui s'est substituée à l'épenthèse du *i* qui est wallonne. Donc, sur une période de cinquante ans, on a une évolution.

Mais là, on reste dans le domaine wallon. Ça c'est une évolution interne. Mais alors, je vais vous donner un exemple très simple. Moi, j'ai commencé à donner des cours à l'école normale de Charleroi en 1963. Je reconnais mon défaut, j'ai toujours été un homme de livres, donc j'aimais bien de leur lire de la littérature en wallon. J'aurais peut-être dû parler wallon et faire un cours pour leur apprendre la langue par la communication orale. *Mea culpa*. Je leur lisais un texte littéraire du wallon. Je ne tenais pas à l'écrire parce qu'au début je préférais qu'ils aient une connaissance auditive. Sur un texte d'une page, j'avais deux trois mots que certains étudiants ne comprenaient pas, parce que généralement en littérature on utilise un vocabulaire plus riche, parfois plus archaïque ou plus technique. Et au fur et à mesure que le temps passe, je devais donner de plus en plus d'explication de vocabulaire. Et j'en arrive maintenant à devoir presque traduire. Ce qui est vraiment dramatique sur une période de 40 ans. C'est la déperdition.

Il y a des étudiants qui sont intéressés à le parler mais la plupart de ceux qui sont là ont des parents qui ne parlent déjà plus wallon et s'ils ont entendu du wallon, c'est chez les grands-parents. Ça risque de ne plus avoir de liaison qu'avec les arrière-grands-parents pour la génération suivante. Donc, je crois que la situation est vraiment dramatique. Il est toujours facile de prétendre que le wallon se porte bien. Non, comme toutes les langues régionales, il se porte mal.

Auprès du Conseil de l'Europe, j'ai fait des tas de missions. Je peux dire que l'occitan se porte mal, et qu'il y a beaucoup de langues régionales qui se portent mal. Il y en a qui se portent bien, mais est-ce que le catalan est une langue régionale avec 8 millions de locuteurs? Il y a plus de gens qui parlent catalan que de gens qui parlent danois. Mais prenez le cas des Grisons: 65 000 locuteurs et tout l'argent qu'ils désirent. Bien, malgré l'injection d'argent, il est en train de disparaître. J'estime  crois que, malgré que ce ne soit qu'une mesure palliative, il faudrait que le wallon, wallon langue régionale, soit présent dans le domaine de l'enseignement. Alors, le problème, c'est...

NG ...sous quelle forme?

JLF Voilà, sous quelle forme? Cours obligatoire, cours option. Si c'est un cours obligatoire, est-ce qu'il faut envisager une pédagogie? Et je crois que c'est la solution qui va arriver: *wallon langue étrangère*. Parce qu'on enseigne en Wallonie le français en tant que langue première. Si on va donner un cours de français aux États-Unis le français est *langue étrangère*. La pédagogie est tout à fait différente. On pouvait à l'époque, il y a trente ans, envisager le cours de wallon, comme wallon langue seconde, je vais dire, langue d'imprégnation. Maintenant, on doit l'envisager presque comme une langue étrangère.

Heureusement, les étudiants l'ont encore dans l'oreille. Ils n'ont aucune difficulté à prononcer le wallon, le dernier avantage qu'on puisse encore évoquer. Mercredi, lors de la réunion du Conseil des langues régionales, on a parlé de ce problème-là. Disons de l'évolution de la pédagogie vers une pédagogie *wallon langue étrangère*. Et on va essayer de prendre contact avec l'université de Mons qui développe des pratiques de pédagogie d'enseignement pour voir s'ils ne pourraient pas nous formuler une méthode qui pourrait trouver son application pour les différents wallons, lorrains,... une méta-méthode qu'on pourrait appliquer localement.

NG De sorte que chaque patois soit présent.

JLF C'est ça. Chercher une méthode générale et l'habiller avec son propre parler".

NG Il n'y a pas eu l'idée de standardiser?

JLF Ce serait possible d'envisager ça au niveau de toutes les langues d'oïl: le poitevin-saintongeais, le normand, le bourguignon, le picard, etc.

NG Et à Liège?

JLF Liège, c'est un problème. En réalité, Liège, c'est le foyer. C'est évident, c'est là que se retrouvent les défenseurs de la langue wallonne. Malheureusement, fait de l'histoire, à Liège, il y a différents cercles, je vais dire, qui défendent le wallon – je dis *cercle* dans le sens "d'organisme de défense du wallon". La coopération n'est pas le maître-mot de leur stratégie.

NG Comme par exemple?

JLF Je parle par exemple de la *Société de Langue et de Littérature Wallonne* qui est pan-wallonne mais qui a son siège à Liège, qui est une espèce d'Académie, qui fait des travaux très sérieux, très rigoureux, mais a tendance à ne pas aller vers le locuteur.

À côté de ça, il y a l'Union Culturelle Wallonne. Elle regroupe la plupart des cercles dramatiques, est aussi pan-wallonne et a son siège à Liège. Elle a plutôt tendance à considérer que c'est le locuteur qu'il faut privilégier, mais néglige l'aspect scientifique de la recherche si bien qu'on en arrive parfois à ce qu'on ait des cours de wallon qui soient donnés par des gens qui n'ont aucune formation linguistique. Et les cours de wallon n'intéressent pas la SLLW, qui elle est plus scientifique.

D'ailleurs, vous avez le même phénomène dans les universités. On continue à donner des cours de dialectologie de très haut niveau, mais ils restent liés à la tradition de la dialectologie qui est chez nous une discipline solide. Elle a produit Haust, Remacle et il y en a d'autres. Je parlais d'Henry, Jean Lechanteur, Jean-Marie Pierret, Michel Francard et Swiggers. Nous avons de grands noms dans le domaine de la dialectologie. Mais même si ces gens ont la notion que le wallon se meurt, ils n'agissent pas pour contrer cette évolution.

Il y a tout de même deux personnalités que je voudrais retirer du lot. Il s'agit de Willy Bal, qui a toujours été extrêmement sensible à cette déperdition du wallon, et Michel Francard. Mais, par contre, il y a beaucoup de dialectologues qui disent que sa disparition est inévitable, et qui donc continuent à l'étudier, mais sans agir, sans mener une politique *pro-active* vis-à-vis du wallon. Et j'ai l'impression justement qu'il n'y a pas de coordination et que chacun reste dans sa sphère spécifique et ne se parle pas. Pour moi c'est assez dramatique.

Mais, c'est un phénomène que je retrouve en Picardie. Je suis allé à Amiens la semaine passée et j'ai retrouvé exactement le même phénomène et le même problème. Jean-Michel Éloy, l'actuel directeur du Centre d'Études Picardes de l'université d'Amiens, est un homme qui voudrait amener l'université sur le terrain, mais il a des problèmes avec ses collègues. Le picard ne s'enseigne pas, il faut l'étudier – et surtout la littérature du Moyen Âge. Mais n'allons surtout pas dans le *Vimeu* faire des conférences, où il y a encore les derniers patoisants.

Vous voyez, il y a là quelque chose qui me choque. Je voudrais bien parfois jouer le rôle d'intermédiaire, parce que c'est un peu mon rôle d'essayer de mettre les gens autour d'une table. C'est le cas également au CLRE. Mais je vois que par exemple, il y a des accrochages au début des discussions, et alors du coup ils *s'envoguent* et ne veulent plus venir au Conseil sous prétexte que c'est telle ou telle tendance qui l'emporte. Alors qu'on pourrait essayer d'envisager que toutes les tendances aient le droit de s'exercer. Et là, c'est presque le problème des Gaulois qui s'empoignent entre eux pendant que Rome est en train de…

NG Et simultanément, on voit aussi qu'il y a un autre élan qui vient du fond. Je pense à Laurent Hendschel, par exemple, qui met à notre disposition sur internet des cours de wallon.

JLF Le cas de Laurent Hendschel est tout à fait révélateur. Hendschel est quelqu'un qui a acquis une compétence scientifique indiscutable, et qui veut rester sur le terrain. Mais il est tiraillé entre les deux. Je connais Hendschel depuis longtemps, mais je ne suis pas d'accord avec lui, et ça on évoquera le problème sur la notion du *rfondou walon*. C'est mon avis personnel, qui n'engage que moi.

NG Vous ne parlez pas en tant que président.

JLF En tant que Président du CLRE je dois être "au-dessus de la mêlée". Mais j'ai quand même le droit d'avoir une opinion personnelle., Hendschel, dans cette optique d'essayer de sauver le wallon, s'est dit qu'une des caractéristiques des langues régionales c'est d'avoir tout plein de variétés locales, et une intercompréhension qui n'est pas toujours facile. La standardisation peut y remédier: ce sera beaucoup plus facile pour la communication et pour l'enseignement.

Ce raisonnement est tout à fait cohérent. Il tient très bien. Seulement, le problème c'est la mise en pratique de cette théorie-là. Et moi, je considère que la mise en pratique qui a été faite pour le *rfondou walon* même, a une forme de langue tout à fait artificielle, qui s'est trop éloignée du fondement même du wallon.

Alors ils critiquent l'orthographe *Feller* qui pourtant fonctionne très bien. En plus, les gens qui prônent le *rfondou walon* y ont remis des procédures archaïques qui étaient complètement disparues, et qui ne me paraissent pas rendre la situation plus claire. Par exemple, je ne vois pas l'intérêt de recourir au *xh*. Quant au *-ea* final, il ne se rend pas compte que dans l'enseignement, l'étudiant lira *tchapia* avec *-ea* et non pas *tchapè*, *tchapia* selon leur origine. Les occitans se sont fourrés

le doigt dans l'œil avec des graphies de ce style-là, ils reconnaissent la même erreur.

Je vais donner un exemple très simple. À Liège, il y avait une marque de moto très connue: *Saroléa*. Il n'y a jamais un Liégeois qui a dit autrement que *Saroléa*, parce que, il y avait marqué *Saroléa*. Il existe des toponymes qui s'écrivent *Saroléa* mais que les gens disaient *Sarolè*. Mais sur la moto c'était *Saroléa*, donc, il ne faut pas se faire d'illusions. Les gens savent tous lire maintenant. S'ils voient *xh*, ils ne prononceront pas [ʃ], mais un x ou quelque chose comme ça. Moi, je n'ai pas trouvé ça pratique, et alors, le gros problème valable pour toutes les langues, c'est qu'ils ont été obligés de créer des néologismes pour correspondre aux réalités contemporaines, et parfois ces néologismes sont d'un artificiel absolument déplorable. D'accord, la néologie c'est difficile, même en français.

NG Oui, mais il n'empêche qu'ils ont réussi à avoir un *Linux* tout en wallon.

JLF Oui, mais je ne le critique pas. Ce que je fais comme critique, c'est qu'à mon avis, ils sont allés trop loin. À mon avis, ils auraient peut-être pu standardiser sur trois ou quatre *koinés*, et non pas une seule. Et il y aurait eu intercompréhension entre ces *koinés*, c'est tout à fait possible, mais aller au-delà cela me semble trop artificiel. D'ailleurs, il existe déjà une *koiné* liégeoise et elle s'est formée autour du dictionnaire de Haust, à Namur autour du dictionnaire de Léonard, et à Charleroi, il y a une *koiné* carolo. Je répète qu'à Châtelet, il y a toute une série de traits qui ont disparus, parce qu'il y a une *koiné* qui s'est formée naturellement.

Donc, on aurait peut-être pu essayer de renforcer une *koiné* naturelle plutôt que de vouloir créer une *koiné* commune, une *hyper-koiné*. Ça c'est tout à fait artificiel. Ça c'est mon opinion, et personnellement, ma formation de dialectologue revient toujours au-dessus: quand j'écris, j'écris toujours dans le *châtelet* le plus pur, donc le plus archaïque possible. C'est ma démarche personnelle, et je sais que ça pose des problèmes. Quand je donne des cours à l'école normale, comme le

recrutement de l'école normale de Charleroi va au delà de la ville, c'était à moi de dire, "toi, tu es de Courcelles, tu dis *môgne*. Toi, tu es de Jumet et tu dis *mwain*".

Bon, ce n'est pas toujours facile. Il faut d'abord s'investir pour le savoir. Et alors, les gens me répondent "oui mais, monsieur, j'ai lu un texte de Courcelles, *môgne*, *pôgne*, *pwain*, *mwain*, mais à Courcelles on n'entend plus *môgne*, on dit *mwain* comme à Charleroi". Mais, pour expliquer cela il faut presque passer par des cours de linguistique, plutôt que de simples cours de langue wallonne. Moi, je trouve ça passionnant et il y a des élèves qui aiment bien. Cette richesse, cette différence, c'est important. C'est aussi justement une des caractéristiques des langues régionales. Ce n'est pas non plus l'esprit de clocher. On connaît aussi ces problèmes-là.

NG Donc il y a trois pôles, Liège, Namur et Charleroi. Mais ses courants unificateurs sont-ils régit par des structures, des organismes,...

JLF Non. Par exemple à Charleroi, la présence de publications et de revues ont renforcé cette *koiné* au niveau des écrivains. Et il existait par exemple à Charleroi un hebdomadaire, *L'Tonnia d'Chalerwet*, qui paraissait à partir de 1880 et qui était entièrement rédigé en wallon. La plupart des rédacteurs en étaient arrivés à écrire un wallon presque standard quasiment compréhensible par la plupart des gens de la région de Charleroi. À Namur, il y a eu le même phénomène avec *Li Marmite*. À Liège, le brassage a toujours été plus fort, mais il est tout à fait évident que les travaux de Haust sur la langue de la ville de Liège a suscité la formation d'une espèce de *koiné* plus littéraire que parlée. À l'ALWaC, notre mensuel, *Èl Bourdon*, essaye de cultiver ces spécificités locales, sans qu'elles engendrent l'incompréhension. Quand à Châtelineau on dénasalise, *bé*, à Jumet on dit *bé*$^{n}$, avec une légère nasalisation, et à Montigny-le-Tilleul on dit *bin*. Le lecteur n'a guère de difficultés à décoder *bé*, *bén* ou *bin*. Une fois qu'il l'a lu deux fois, il ne se pose même plus la question. Il ne faut pas exagérer.

À ce point de vue-là, Willy Bal m'a montré à plusieurs reprises qu'il y avait moyen, par exemple, qu'un habitant de Charleroi parle dans son wallon de Charleroi avec un Namurois qui parle son wallon de Namur. Avec un tout petit effort de l'un et de l'autre, il n'y a pas de problèmes. Quand j'entends parler un Marseillais, il me faut un certain temps aussi pour décoder. Donc, il ne faut pas non plus exagérer les différences.

NG Et ce terrain que nous venons d'analyser, comment est-ce que le CLRE s'y profile-t-il?

JLF Le CLRE a été créé en 1992, en s'appuyant sur le décret de '90. De fait, il reconnaît l'existence de *langues endogènes régionales*. C'est le décret Féaux. Et il a été créé avec comme tutelle la *Charte européenne*. Le décret est sorti avant la *Charte*, mais il a été rédigé dans l'esprit de la *Charte*.

Nous avons une politique assez ouverte, en ce sens que nous respectons le *pacte culturel*, c'est-à-dire que toutes les couleurs philosophiques sont représentées et toutes les spécialités. Que ce soit les dialectologues, les écrivains, les animateurs, hommes de théâtre, les locuteurs, et on essaie aussi de représenter toutes les langues, donc le wallon, le picard, le lorrain, le francique mosellan, le bruxellois. On n'a pas de représentants du champenois.

Le Conseil est constitué de 24 personnes. Et la politique du Conseil est la suivante: en ce qui concerne les textes en wallon, nous souhaitons de favoriser l'édition de textes en orthographe Feller, parce que l'orthographe a été adoptée depuis 1908 et on considère que c'est celle-là qu'il faut favoriser. On essaie aussi de persuader les auteurs picards, linguistes et écrivains, d'avoir recours à *Feller*, mais là, on ne les y oblige pas. Il y a, par exemple, un lexique picard de la région d'Ath qui est en Feller. Jean-Marie Kajdanski commence à respecter l'orthographe Feller en picard. Mais on ne l'impose pas, tandis que pour le wallon, c'est la tradition de respecter l'orthographe Feller. On reste accroché à cette orthographe qui a quand même fait ses preuves et qui permet de transcrire toutes

les formes de wallon, on y tient. Donc là c'est politique, mais je vais dire que c'est presque le seul *dictat* du Conseil, pour le reste on est extrêmement souple.

Ce qui prime pour nous c'est la qualité du produit et l'intérêt qu'il peut y avoir pour la diffusion. C'est ça notre ligne de conduite, et alors aussi, et c'est une petite spécificité qui n'est pas toujours comprise au niveau des autres Conseils consultatifs, c'est que nous pouvons aussi assurer une espèce de tutelle scientifique pour certains projets. Et ça c'est important à mes yeux. Par exemple, Louis Vindal, auteur du dictionnaire de la région d'Ath, est venu avec un projet de dictionnaire très intéressant, très riche. C'est Jean-Marie Pierret, professeur à Louvain, qui a pris la tutelle scientifique sur lui. Donc, membre du Conseil, il a assuré et il a travaillé avec Vindal.

Par exemple, le dictionnaire du champenois de Sugny de Roger Nicolas, c'est Jean Lechanteur, membre du Conseil, qui assure la tutelle. Pour le moment, j'ai mon collègue, un fonctionnaire ici à l'administration, qui est extrêmement compétent en wallon et qui travaille un jour par semaine pour le CLRE. Son jour, pour le moment, il le consacre à corriger des épreuves du dictionnaire de Fleurus, qui est un excellent dictionnaire mais qu'il remet au point scientifiquement.

Et nous y tenons beaucoup parce que ça c'est une vieille tradition, je vais dire, du CLRE, c'est d'être non seulement un organisme qui conseille le Ministre pour des subventions, mais c'est aussi un organisme qui peut se mettre au service des gens qui veulent défendre le wallon pour produire des œuvres de qualité. Et pour moi ces deux volets sont compromettants et extrêmement importants. Alors que la plupart des autres Conseils ont simplement comme attitude d'étudier les dossiers et de le subventionner s'il est intéressant. On a eu tellement de demandes d'amateurs dans le bon sens du terme, qui avaient des lacunes scientifiques. Mais dès le début on a voulu faut aider ces gens-là.

Une partie de mon travail ne consiste pas à rédiger des arrêtés de subvention ou des codes rédigés, mais c'est aussi de donner un coup de main pour tel

dictionnaire, telle édition, ou relire les épreuves, parce qu'on considère que nous mettre au service des gens c'est important. Puisque nous avons "les compétences", autant les mettre au service de ceux que nous pouvons aider.

NG Vous ne subventionnez pas de travaux qui sont écrits en une *koiné*?

JLF Non pas pour le moment. Je vais vous donner un exemple d'une recherche dont je m'occupe, puisqu'elle concerne Charleroi. On est en train de composer à Charleroi dictionnaire français-wallon qui succède le dictionnaire wallon-français. Nous essayons de décrire le plus de variantes possibles dans ces dictionnaires. Pour l'enseignement, c'est indispensable.

On pourrait envisager un dictionnaire d'une *koiné*, mais nous avons voulu continuer une option plus ancienne. Ça a des conséquences assez épouvantables sur notre travail, parce qu'on en arrive à cause de ces variantes à avoir des documents extrêmement lourds. Voilà le dictionnaire. Je prends un mot au hasard, *appeler*, bon, *appeler*, mais il y a aussi *crier après* qui de dit *uchî* ou *uker*, etc. Généralement, puisque nous avons beaucoup d'auteurs dans la région, nous introduisons des exemples d'auteurs.

C'est une option. On pourrait peut-être avoir une version simplifiée du présent document en sélectionnant le mot qui est le plus utilisé, afin de créer une espèce de lexique de base. Ça serait tout à fait envisageable, mais j'estime que ce n'est possible que si on a fait le gros travail d'abord. C'est une question de méthodologie.

NG Reste encore à avoir de la suite dans les idées. À quoi bon avoir un dictionnaire exhaustif si la langue en question est déjà morte avant qu'elle n'ait publiée sa version plus accessible au grand public?

JLF Mais c'est pour ça qu'on fait ça. Moi, je suis resté pédagogue, et voilà où on en est: à la lettre *l*. C'est un gros travail. On part d'une liste de mots. Tous les mois, on

travaille sur une trentaine de mots, tous les mois, on se réunit. Donc, j'envoie à une vingtaine de personnes, des témoins privilégiés, le brouillon. C'est gens-là ont un mois pour le lire. Il y en a qui font des corrections par écrit, puis me les renvoient. Et lors de la réunion mensuelle on discute de l'ensemble.

Alors à ce moment-là, on sort une version corrigée qu'on reprend la fois suivante. On repointe les corrections, et puis une fois par an, on publie une version complète pour éviter que ça s'accumule. C'est ce qu'on vient de sortir en février 2002. Le suivant sortira dans un an. Mais là, c'est un gros boulot et il serait peut-être intéressant de disposer aussi d'un petit lexique de base, comme Laurent Hendschel avait fait d'ailleurs. Laurent Hendschel avait fait avec une série de collaborateurs un petit lexique où il y avait trois mille mots, et il partait du français, pour les trois mille mots. Et il y avait la version dans les trois wallons les plus importants, Namur, Liège, Charleroi. Parfois, il n'y en avait qu'une parce que ça arrive qu'il n'y ait qu'un seul mot pour les trois.

NG C'est le *Walo+* ?

JLF Le *Walo+*, c'est ça. Qui est épuisé, d'ailleurs. Et qu'on va rééditer semble-t-il, parce qu'on a eu une demande avec non pas trois versions mais quatre versions. On y ajoute le wallon méridional.

NG Je propose qu'on retourne à ce dont nous avons déjà abordé, à savoir le choix de la Communauté française de qualifier les dialectes de Wallonie *langues régionales endogènes*. Ça a suscité beaucoup de réactions négatives.

JLF Oui. Comme par exemple de la part des dialectologues, membres de la SLLW. J'ai toujours trouvé admirable que la SLLW publie une revue *Les dialectes de Wallonie*. Je ne vois pas l'intérêt, mais chez certains ça leur ferait mal de dire que le wallon est une langue. Mais tant qu'ils ne diront pas ça, il n'y a rien à faire. On ne pourra pas accéder à un enseignement. La conception européenne est la

suivante: un dialecte ne s'enseigne pas. Ça n'a pas le statut suffisant pour être enseigné.

C'est de l'hypocrisie je n'en disconviens pas. Je cite toujours le cas vraiment marquant du francique mosellan. Dans le Grand-Duché de Luxembourg, c'est la *langue officielle* de l'État. En Communauté française c'est une *langue régionale endogène*. En France, c'était un parler local qui pouvait faire l'objet d'une épreuve au baccalauréat. Maintenant, le lorrain est inscrit dans le futur instrument de ratification de la *Charte européenne des langues moins répandues*, que la France a signé mais pas encore ratifiée. Donc, c'est une langue régionale en France, et en Allemagne, où il y a le plus de locuteurs, il n'a aucun statut. Il existe donc pour le même phénomène linguistique toutes les étapes possibles depuis le statut le plus supérieur jusqu'au statut inférieur.

On voit le même phénomène partout. Mais le problème le plus aigu, c'est que cela concerne les parlers qui sont proches au point de vue linguistique de la langue officielle du pays. Je prends le cas de l'Espagne: le castillan est la langue officielle, l'aragonais n'est pas trop éloigné. Donc, on dit que l'aragonais c'est un dialecte de l'espagnol, du castillan. Ne viendra jamais à la tête d'un Castillan l'idée de dire que le basque est un dialecte! Qu'on ne vienne pas me dire quele galicien c'est une langue, c'est quasiment du portugais. Prenez le cas de l'Italie. Le sarde, c'est une langue, mais le sicilien, c'est un dialecte de l'italien. Le vénitien est aussi un dialecte de l'italien, tout comme le piémontais. On peut avoir toute l'œuvre de Goldoni écrit en *veneto*, on dira que "c'est en dialecte".

Alors on continue, le wallon c'est un dialecte du français. Et alors, du coup, on a une perception - on a développé l'appellation de *langues collatérales*: ce sont des langues qui sont très proches linguistiquement d'une langue qui a réussit. Alors, du coup on dit "c'est un dialecte de cette langue." C'est une grossière erreur, linguistiquement. C'est une erreur linguistique. Le français est une des langues d'oïl qui a réussi, et il a peut-être des variantes dialectales, le francien ou le

français, c'est comme on veut, mais c'est pas le wallon qui est un dialecte du français.

Mais quand on consulte le *Petit Robert*, c'est assez marrant, dans la définition même il y a une contradiction, parce que justement ils ne savent pas se mettre d'accord. Alors en plus, il y a dans d'autres pays une conception différente du mot *dialecte*. Parce que là, en anglais ça n'a pas le même sens, en grec ça avait un autre sens. Donc, le travail que Willy Bal a fait, était très précieux. On s'est dit de ne pas utiliser ce terme-là. Il est tellement ambigu qu'on risque de lui donner toutes les interprétations possibles, disons, *langue régionale*". Il aurait pu utiliser *régiolecte*, mais ça faisait prétentieux, donc du coup on a pris le concept de *langue régionale*. Et on a ajouté *endogène*.

NG Pour spécifier qu'il ne s'agissait pas du turc.

JLF Et voilà, c'est tout. Mais bon, il y a des gens qui se sont demandé *indigène*, *thermogène*, etc. [...] Quand un botaniste me parle d'une plante endogène, ça ne me fait pas rire. Mais quand on parle d'une langue régionale *endogène*, ça fait rire. C'est vraiment curieux. Comme quoi, un terme selon qu'il est utilisé par telle discipline scientifique est considéré comme sérieux, mais si on le réutilise, on considère que c'est une appellation prétentieuse ou ridicule.

C'est un discours que j'ai du mal à faire passer. J'entends régulièrement Louis Chalon, vice-président du CLRE, parler de dialectes quand il parle du wallon. Il signe *Cléante* dans *Le Soir*, les articles qui se trouvent en dernière page, souvent remarquablement intéressants et qui traitent souvent du wallon. Mais il parle du dialecte. Alors, qu'est ce qu'on a? On a une différence de statut. Il y a une langue et il y a un dialecte.

La diglossie évidente est en train de se renforcer. Et ce sont les défenseurs même du wallon qui en utilisant *dialecte* font du tort, alors qu'eux même se disent défenseurs des dialectes wallons. C'est ça qui m'agace un peu. Mais je dois

admettre qu'au sein de l'UCW ils ont beaucoup milité pour qu'on dise le terme *langue régionale*. Ils ont essayé de faire comprendre aux militants que le wallon est une langue et je crois que ça commence à venir. Mais parfois on entend encore *dialecte*. Alors, chez certains dialectologues, il y a une espèce de complexe vis-à-vis de la langue française.

Tant qu'ils étudient un dialecte, c'est une discipline scientifique. La dialectologie, ça ne fait de tort à personne. Mais s'ils disent qu'ils étudient une langue régionale, à ce moment-là certains pensent qu'elle voudra venir concurrencer le français. Et le cas le plus marquant, c'est un homme pour qui j'ai énormément d'admiration, Marc Wilmet, qui me reproche toujours de m'intéresser au wallon. Parce qu'en m'intéressant au wallon je fais du tort au français. Mais là on se trompe d'adversaire. C'est certainement pas les gens qui défendent le wallon qui vont attaquer la langue française. Certainement pas.

NG Pourtant, il y en a.

JLF Oui, mais c'est une exception. Et justement il cite le cas de Viroux, par exemple. Mais combien sont-ils? Le père et le fils? Et puis? Ce sont des cas comme il y en a, je dirais, un peu partout.

NG Et fort mal élevé. Traiter Pierret de révisionniste, c'est méchant.

JLF C'est ridicule. On connaît bien Jean-Marie. On peut ne pas être d'accord avec lui sur certaines choses, mais c'est pas du tout son style. Alors ça devient presque du racisme linguistique. Ça me met mal à l'aise.

NG En parlant de Pierret, dans son cours il a lâché une phrase qui m'a assez marquée. Il a dit que si la Belgique est un des seuls pays à ne pas avoir signé la *Charte européenne*, c'est dû au fait que la signature implique que le français soit justement défendu à Bruxelles. Donc ici, il s'agit d'un problème communautaire.

JLF C'est-à-dire que, ça ce joue à deux niveaux. En fait, au nord du pays, on considère que les variétés parlées localement sont des dialectes. Donc, la Communauté flamande considère que la *Charte européenne des langues moins répandues* ne la concerne pas. La Communauté française a un décret qui reconnaît les langues régionales. Alors, depuis 1992, on se dispute pour savoir si qui doit signer. Si la Belgique signe, elle signe pour toute la Belgique. Comme c'est un État fédéral, la Belgique peut signer la *Charte* en précisant dans l'instrument de ratification qu'elle ne s'applique qu'à telle région, à l'instar de l'Espagne, de l'Allemagne et des Pays-Bas. Les Pays-Bas n'ont signé la *Charte* uniquement pour défendre le frison".

Mais alors il y a encore le problème de Bruxelles, évidemment. Parce que le français n'est pas considéré comme langue minoritaire à Bruxelles, le flamand oui. Alors, on s'empoigne autour de Bruxelles. La solution qui a été adoptée, après dix ans, est de signer la *Charte*. Encore faut-il savoir que si la Belgique signe, les composantes fédérales ne doivent pas signer aussi. C'est-à-dire que lorsque la Belgique signe, il faudrait la *co-signature* des Régions et des Communautés. C'est possible. La Communauté germanophone accepterait de signer par sympathie. Mais la Communauté flamande n'a même pas envie de signer par sympathie". Alors on cherche des moyens pour que la Belgique puisse signer toute seule.

Pour les éléments dont certaines compétences sont régionales ou communautaires, les juristes s'en mêlent. Vraiment, c'est beau. C'est comme en France. Mais si on va vers une signature on a l'instrument de ratification prêt. Celui-là stipule que la *Charte* est d'application en Wallonie où telle, telle, telle langue dans tel, tel, tel ou tel arrondissement peut être employé. Et on décrit la répartition géographique des langues en Wallonie. On ne parle pas de Bruxelles, on ne parle pas de la Communauté germanophone, on ne parle pas de la Communauté flamande.

Je me rappelle avoir eu une discussion au Ministère de Justice. On me disait, que si on allait reconnaître le picard en Wallonie, quelqu'un peut dans un tribunal

parler picard. On sera obligé de le traduire. S'il y a un Turc qui est jugé et qui ne parle que turc, il sera traduit aussi. Donc, ce n'est pas inconcevable. Mais, si quelqu'un est à Bastogne, il parle wallon, et puis il exige par fantaisie d'être jugé en picard. Ça ne marchera pas. Gros problème. Alors il faut leur expliquer que Bastogne est dans la zone où on parle wallon. Et où parle-t-on picard? Ah, bien.

Donc, un sujet qui étrangle sa femme à Tournai, il aura le droit de dire au juge "Monsieur le Juge, j'ai étranglé ma femme," et il le dira en picard. Mais s'il est à Bastogne, il ne peut pas. (...)

Donc, on en est arrivé à cette situation-là et récemment Louis Michel a été interpellé au parlement par le député Willems, ex-Volksunie, mais je ne sais pas si c'est ID ou Spirit. Et un sénateur d'Arlon, Arends. Il a répondu que la Belgique allait signer en précisant voilà à l'aide d'un travail que nous avions fait sur la distribution géographique des langues régionales.

Un autre phénomène qui est intéressant ici, c'est que tout un temps, on avait dit que si la Belgique signait la *Charte européenne pour les langues moins répandues*, elle allait être obligée aussi de signer la *Convention-cadre pour les minorités régionales*. Et ça, les Flamands ne voulaient pas la signer.

Chose assez curieuse, il y a presque un an on a signé la *Convention-cadre pour les minorités régionales* et on est en train de se bagarrer sur ce qu'est la définition d'une minorité nationale, pour la simple raison que ça ne figure pas dans le texte de la *Convention-cadre*.

Et maintenant c'est le contraire. Maintenant on comprend avoir signé une convention beaucoup plus importante au point de vue des engagements, qu'on pourrait signer aussi la *Charte*.

Ce n'est pas du tout la même chose. Mais, le phénomène est le même, c'est que dans la *Charte européenne pour les langues moins répandues* on ne définit pas

exactement ce que c'est qu'une langue régionale. Elle stipule que ce n'est pas un dialecte, mais on ne dit pas ce que c'est. On la définit négativement. Donc voilà le nœud du problème actuellement et j'ai fait le point dans deux articles parus dans *Èl Bourdon*.

[…]

Enfin, voilà, un peu, où on en est à ce niveau-là. Évidemment, une des tâches du CLRE, c'est de promouvoir la signature par la Belgique, puisque dans la déclaration de politique communautaire pour cet exercice-ci, on a inscrit la signature de la *Charte*. La Communauté demande qu'on signe la *Charte*. Et je dois admettre très honnêtement, qu'il y a des hommes politiques qui sont très favorables à cette signature: Van Cauwenberghe, Louis Michel, Hervé Hasquin, Richard Miller, Pierre Hazette. Donc on a quand même maintenant un *panel* de ministres qui nous soutiennent.

Et je me rappelle que quand on a voté le décret Féaux en '90, j'ai dû aller le présenter en *Commission culture* de la Chambre et du Sénat, et il a obtenu une unanimité dans les deux cas. Les gens qui avaient posé le plus de questions à l'époque c'étaient les écolos. Ils voyaient la Charte comme une espèce de sous-localisme, un peu réducteur, un peu fascisant, je vais dire. Alors bon, j'ai pu leur expliquer jusqu'à ce qu'ils aient marqué leur accord.

NG Ils ont même repris ce point dans leur programme politique.

JLF Oui, mais il faut reconnaître que, malheureusement, la défense des langues régionales dans certains pays a été prise en main par l'extrême-droite. L'extrême-droite, elle est curieuse. Parfois, elle s'oppose complètement aux langues régionales, comme en France. Mais, dans le nord de l'Italie, par exemple, les langues régionales ont été prises en main par la *Lega Nord*. Alors, à Treviso, une ville très riche, ville d'affaires, Benetton, mais sous la tutelle d'extrême-droite, il y avait là deux vieux chercheurs qui avaient l'un ou l'autre publié en manuscrit deux

beaux dictionnaires du *veneto*, un de la partie est, un de la partie ouest, et il y avait vingt ans qu'ils cherchaient à la publier.

La ville est passée à la Lega Nord. Un mois après on mettait l'argent sur la table et on publiait leurs deux volumes, alors que ces chercheurs ne sont pas du tout de l'extrême droite. Ils se sont fait un peu piéger. Mais qu'est-ce qu'il fallait faire. Voilà un exemple de manipulation de langues régionales. C'est le cas dans le Nord de l'Italie, parce que justement, il y a cette notion d'indépendance de la Padanie de Bossi. "Nous sommes les gens du Nord. Alors, parlons lombard, parlons piémontais, parlons vénitien, comme nos ancêtres. Mais ne parlons pas toscan comme ces voyous du Sud".

Ce n'est pas le cas dans toute l'Italie évidemment, et ce n'est pas le cas dans le Piémont, où l'*Académie de langue piémontaise* a pris ses distances très fortement vis-à-vis de la Lega Nord. Mais en Italie, il y a ce problème. Par exemple, les Frioulans ont un problème aussi. Un des protagonistes dans l'illustration du frioulan, Pier-Paolo Pasolini, n'est certainement pas un homme de l'extrême-droite. C'est le moins qu'on puisse dire. Mais à Udine on réinstaure des cours de frioulan avec l'appui de la version frioulane de la Lega Nord.

C'est de ça que les Écolos avaient un peu peur. Ils y voyaient le fascisme. Je regrette, mais Viroux, c'est un peu ça. Il tient un discours fascisant. Heureusement que ce n'est qu'une exception, mais il y en aurait une cinquantaine en Wallonie comme lui, ça nous ferait énormément de tort. Parce que les gens qui défendent le wallon et le picard, c'est des pacifiques.

NG N'est-ce pas là où pourraient ou devraient justement intervenir les médias, et prendre position en tant qu'entité officielle.

JLF Avoir un relais dans les médias, ça devient de plus en plus nécessaire.

NG Et Miller, il est de votre avis, non?

JLF Oui, mais Miller, s'est empoigné avec Druitte, notamment reprochant à Druitte d'avoir supprimé les émissions wallonnes. Miller exige qu'elles figurent dans le cahier des charges de la RTB. Ça y figure maintenant. Alors que Druitte est un quelqu'un que j'avais déjà rencontrer quand il était directeur du centre de Charleroi. "Le wallon c'est ringard." Alors que maintenant, la RTB est en train de promouvoir William Dunker, qu'on ne considère pas du tout comme *ringard*. Et heureusement. Moi, j'en suis très content.

NG Oui, c'est sûr.

JLF Parce que, il a peut-être fait plus en deux ans que vingt-cinq ans de militantisme. J'ai vexé la fois passée quelques dialectologues en leur disant que le disque de William Dunker avait fait plus que tout l'*Atlas linguistique de la Wallonie* de Jean Haust. Mais, c'est vrai, William Dunker, il chante en wallon, bon. Et on a même eu Claudine Mahy, qui chante en wallon dans la région de Charleroi, qui se déguise en motard, qui à soixante ans a fait *Mémé Loubard* à une émission de Christine Bravo sur Antenne 2. On a donc parlé du wallon à Antenne 2. Pourquoi, parce qu'il y a un personnage médiatique. Des gens médiatiques, il faudrait en trouver plus.

Et à côté de ça, les chanteurs traditionnels wallons, les vieux, râlent des barres parce qu'ils sont fâchés que Dunker a eu du succès. Ils chantent comme en 1925.

[…]

JLF Et pour le moment on a en projet de faire un mensuel, qui regrouperait toutes les revues littéraires wallonnes et picardes qui existent. Il y un an qu'on se bat pour le numéro 0. Et hier, on croyait finaliser le projet, mais il y a encore des détails qui nous obligent à revoir toute la maquette.

Par exemple, on souhaitait que les textes soient mélangés, c'est-à-dire qu'on prenne l'ordre alphabétique. Et alors, il y a un auteur, le premier par hasard c'est un Picard, puis le second c'est un Wallon, et puis, après, ça pouvait être un

Lorrain, et puis un Liégeois. Mais ils préfèrent qu'on les regroupe. Pourtant c'est la meilleure solution pour que le lecteur qui vient de Namur ira voir tout de suite la partie de Namur. En cherchant un texte de Namur, il peut tomber sur un texte de Charleroi et le lire et trouver ça intéressant. Mais pour faire comprendre ça.

On en est arrivé à compter le nombre de lignes. Telle association a droit à autant de lignes. Vraiment, le chauvinisme! Il y en a heureusement deux avec lesquels je peux dire que j'ai de très bons rapports, c'est Michel Francard, qui s'occupe de *Singuliers*, et Jean-Jacques Gaziaux qui est un romaniste, docteur en dialectologie de l'Université de Louvain, de Jodoigne, qui s'occupe d'une revue *Lë Sauvërdia*, qui fait des publications en dialectologie remarquables.

Mais les particularismes du style, "oui, mais, les gens de Namur ne liront pas ce qui vient de La Louvière," "mais à La Louvière on ne lira pas ce qui vient de Charleroi," et à Charleroi "à Charleroi on ne lira pas ce qui vient de Liège". Et voilà, les Gaulois sont revenus au pouvoir. Moi, parfois, j'ai envie de grimper aux murs, mais il faut essayer de garder l'église au milieu du village. Mais, j'ai assisté presque à des batailles physiques chez les Occitans, entre les tenants de la graphie mistralienne et les tenants de la graphie occitane. Ils étaient presque à s'empoigner. L'occitan est en train de mourir, mais on est en train de se taper dessus pour savoir quelle orthographe on va adopter. C'est un petit peu comme les Byzantins qui discutaient du sexe des anges, pendant que les Turcs étaient en train d'envahir Byzance. C'est exactement la même chose.

[…]

ERRATA

V dialectes ou langues? < dialectes ou langue?
sens des mots < sens de mots
VI modèle de planification linguistique intégrée < modèle intégré de planification linguistique
3 post-moderne en wallon. < post-moderne.
4 borner à < limiter à
17 modèle de planification linguistique intégrée < modèle intégré de planification linguistique
35 modèle de planification linguistique intégrée < modèle intégré de planification linguistique
devra < devrait
44 plus grande que les ↑) < plus grande que les )
52 la < *La*
54 de leur propre < de sa
59 aucune descendance < aucun descendance
64 français-néerlandais < français-flamand
66 puisqu'on < puisque on
67 de simplifications et d'approximations < des simplifications et des approximations
68 francisée < francisé
69 à 8% et < à 8% wallon et
70 seul 8% < seuls 8%
(1994b). < (1994b)~
72 lexico-sémantique respectifs sont < lexico-sémantique sont
77 toudis < toudi
79 Oyi[5]" < Oyi[5]
92 justifiées < justifié
destinées < destinée
97 -adje < - adje
*j* < *j* ailleurs
99 participation à < participation dans
et à < et dans
100 travail institué < travail, institué
109 (MAHIN 1996). < (MAHIN 1996)
110 modèle de planification linguistique intégrée < modèle intégré de planification linguistique
modèle de planification linguistique intégrée < modèle intégré
121 (HENDSCHEL 2001a). < (HENDSCHEL 2001a).
136 À ces < A ces
139 2. Quelques < 2.2. Quelques
140 (...). < (...)
Wallons-nous < Wallons nous
141 moyenne, etc. < moyenne etc.
144 sens de faire un < sens. Et il a fait un
147 explications < explication
148 J'estime que < J'estime crois que
150 moi, c'est < moi c'est
151 . < .,
lira *tchapea* < lira tchapia
fourrés < fourré
152 Ça, c'est < Ça c'est
155 là, c'est < là c'est
156 Non, pas < Non pas
157 certains, ça < certains ça
159 *régionale*. < *régionale*".
demandés < demandé
160 marquée < marqué
163 l'époque, c'étaient < l'époque c'étaient
publiés < publié
165 wallon, c'est < wallon c'est
ans et a < ans a
il y a un < il y un
premier, par hasard, c'est < premier par hasard c'est
166 Pourtant, c'est < Pourtant c'est